



25e séance du Conseil général

Mardi 3 juin 2014 à 19h30

Salle du Conseil général, Hôtel-de-Ville

Procès-verbal

Présidence : Mme Sylvia Morel (PLR), présidente

Trente-six Conseillères générales et Conseillers généraux sont présent(e)s.

Présent(e)s : Babey Katia, Belo Maria, Blanc Pierre-Yves, Blum Sarah, Borel Pierre-Alain, Bühler Pascal, Caglar Nurhan, Can Oguzhan, Chantraine Hugues, Clerc Celia, Curty René, Erard Monique, Favre Andy, Favre Charles-André, Gagnebin Monique, Gressot Julien, Hainard Frédéric, Herrmann Brand Laure-Anne, Jemmely Josiane, Jobin Patrick, Kitsos Philippe, Marchon Lucie, Monard Anne, Morel Yves, Morel Sylvia, Moser Claude-André, Musy Daniel, Nussbaumer Daniel, Othenin-Girard Michael, Pauli Thierry, Rappan Yannick, Schaefroth Marc, Strub Yves, Surdez Daniel, Ummel Christophe, Ziegler Daniel

Excusé(e)s : Chollet Clarence, Imeri Shaip, Steudler Adrien, Vurucu Inan,

Le Conseil communal siège *in corpore*.

Mme Sylvia Morel, Présidente : Mesdames, Messieurs, bonsoir. Je vous souhaite la bienvenue à cette séance. Nous avons un nombreux public ce soir.

L'ordre du jour est bien chargé. Nous allons essayer d'arriver au bout; cela va sûrement être difficile, mais cela dépend aussi de vous et du Conseil communal, souvent. On va essayer d'être rapides dans nos réflexions et d'avancer.

Interpellation urgente

Annnonce de 85 licenciements chez NagralD: Questions au Conseil communal

Le mois dernier, le groupe Kudelski a annoncé la vente de son site de production de cartes à puce du Crêt-du-Loche, NagralD. Cette dernière a ensuite révélé son intention de supprimer des postes, dont le nombre est aujourd'hui arrêté à 85 personnes, sur les 135 que compte l'entreprise. Autrement dit, un nombre important de personnes, pour lesquelles nous nous faisons du souci.

Dès lors, le groupe socialiste demande au Conseil communal:

- s'il est au courant du plan social ?
- s'il est vrai que le plan social est mauvais, conformément aux rumeurs qui courent ?
- s'il est vrai que les syndicats n'ont pas été invités à la table des négociations ?
- et finalement, ce qu'il compte faire pour protéger les intérêts des travailleurs ?

Oguzhan Can, Daniel Musy, Monique Gagnebin, Katia Babey, Celia Clerc

Motion

Le Parti socialiste, soucieux de l'image que chaque visiteur retiendra de notre ville, mais aussi du bien-être de nos citoyens, se permet d'insister auprès du Conseil communal afin qu'il entreprenne rapidement une étude qui puisse amener à plus de propreté dans notre cité

Nous savons que ce n'est pas la première fois que cette demande est faite, mais certains jours, quelques-unes de nos rues ressemblent à des dépotoirs, avec des monceaux de déchets autour des écopoints, mais également devant plusieurs immeubles. Nous constatons également qu'il manque des poubelles dans certains endroits stratégiques.

Est-ce qu'un groupe de réflexion sur ce sujet devrait être créé, avec éventuellement la participation de gérances et de propriétaires ?

C'est difficile d'être une ville avec un label UNESCO et de montrer une image aussi peu attractive de nos rues !

Nous demandons donc au Conseil communal d'étudier et de proposer rapidement une solution globale sur la manière la plus efficace de remédier à cette situation.

Monique Gagnebin, Katia Babey, Celia Clerc, Oguzhan Can

Amendement

... Nous demandons donc au Conseil communal d'étudier et de proposer rapidement une solution globale sur la manière la plus efficace de remédier à cette situation, **y compris sur la nécessité d'infliger réellement des amendes sévères contre les incivilités.**

Hughes Chantraine, Andy Favre, Daniel Nussbaumer

Postulat du groupe UDC

Le groupe UDC demande au Conseil communal d'étudier la possibilité de réaliser des places de stationnement dans le secteur du zoo-Musée et d'en faire mention dans les plus brefs délais.

Marc Schafroth, Hughes Chantraine, Andy Favre, Daniel Nussbaumer

Postulat PLR

La création du Zoo-Musée est dans sa conception unique en Suisse.

Par conséquent, nous prions le Conseil Communal de contacter la direction de la Poste en vue de la création et de l'émission d'un timbre poste lié à l'inauguration du site.

Christophe Ummel, Sylvia Morel, Yves Morel, René Curty, Claude-André Moser, Yves Strub, Daniel Surdez

Postulat interpartis

« Pour une prise en compte globale de la mobilité douce traversant la Gare CFF »

Le Conseil communal est prié d'étudier les trajets de mobilité douce permettant de traverser les voies CFF actuellement et à futur, notamment en ce qui concernera les chemins et liaisons passerelle ascenseurs-parking avec le complexe Centre aquatique-patinoire des Mélèzes, au travers des parcs Gallet et Crêtets, en préservant ceux-ci dans leur globalité.

Ce poumon de verdure doit être protégé et préservé : c'est notre Central Park !

Charles-André Favre, Lucie Marchon, Monique Erard, Katia Babey

Mme Sylvia Morel, Présidente : D'autre part, j'ai reçu un courrier de Florian Robert-Nicoud, qui nous annonce sa démission.

Mme Katia Babey, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Nous demandons la lecture du courrier de M. Florian Robert-Nicoud.

Courrier de M. Robert-Nicoud du 20 mai 2014

Madame la Présidente, Chère Silvia,

Par la présente, je vous informe que j'ai pris la décision de me retirer du Conseil général de la ville de La Chaux-de-Fonds, de la commission économique ainsi que celle de la bibliothèque.

Les quelques années effectuées au sein du législatif communal m'ont apporté une joie certaine ainsi qu'une connaissance approfondie des besoins de notre population.

C'est donc au plus près de ma conscience et de mes convictions que j'ai honoré ce mandat accordé par les électeurs qui m'ont témoigné leur confiance. Celui-ci a aussi été une chance de construire des projets d'avenir avec l'ensemble des groupes politiques et pour moi, le dialogue reste la pierre angulaire de notre fonctionnement, même si certains l'oublient.

Ce sont donc des débats constructifs et sereins que je souhaite au Conseil général aussi longtemps que faire se peut.

De plus, je saisis l'occasion pour vous informer que je démissionne également de la présidence de la section UDC ville de La Chaux-de-Fonds.

Pour conclure, j'adhère et fais mienne de la citation du philosophe Alexis de Tocqueville "Quand le passé n'éclaire plus l'avenir, l'esprit marche dans les ténèbres".

Veillez agréer, Madame la Présidente, Chère Silvia, mes salutations distinguées.

Election d'un membre à la commission de salubrité et de police du feu en remplacement de Fabien Wenger (NPL), démissionnaire

M. Frédéric Hainard est élu membre de cette commission.

25^e séance du Conseil général

Mardi 3 juin 2014 à 19h30

à l'Hôtel de Ville

Ordre du jour

1. Election d'un membre à la commission de salubrité et de police du feu en remplacement de Fabien Wenger (NPL), démissionnaire
2. Rapport du Conseil communal du 14 mai 2014 relatif à une demande de crédit de CHF 5'000'000.- TTC pour la réalisation d'une passerelle reliant le square de la Gare au parc des Crêtets
3. Rapport du Conseil communal du 14 mai 2014 relatif au projet de parking à la rue du Commerce ainsi qu'à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une politique de stationnement et à la création d'une commission ad hoc
4. Rapport du Conseil communal du 14 mai 2014 relatif à une demande de crédit de CHF 300'000.- TTC pour l'extension et l'amélioration du fonctionnement de la déchetterie intercommunale
5. Rapport du Conseil communal du 14 mai 2014 relatif à une demande de crédit de CHF 1'080'000.- TTC pour l'étude finale des contenus du projet Zoo-Musée et la poursuite de la préparation du déménagement du Musée d'histoire naturelle (MHNC)
6. Rapport du Conseil communal du 7 mai 2014 relatif à un échange de terrain sans soulte à la rue du Cygne d'environ 101 m2 provenant du bien-fonds n° 11210 du cadastre de La Chaux-de-Fonds, propriété de ACG IMMOBILIER SA, contre une surface équivalente provenant du domaine public communal actuel n° DP1189 du même cadastre
7. Rapport du Conseil communal du 7 mai 2014 relatif à la constitution d'une servitude de passage sur les biens-fonds n° 17677, 17679, 17681 et 11642 du cadastre de La Chaux-de-Fonds, propriétés communales, au profit du bien-fonds n° 11646, propriété communale, et du droit de superficie D11647 du même cadastre, propriété de Madame et Monsieur Eveline et Oscar Villena et de la radiation d'une servitude de non-bâti sur le droit de superficie D11647 au profit du bien-fonds n° 11642
8. Projet d'arrêté de Philippe Kitsos déposé le 3 février 2014 relatif à l'introduction d'un article 73bis au règlement général de la Ville de La Chaux-de-Fonds

9. Résolution de Clarence Chollet déposée le 3 février 2014 *Oui à une planification éolienne cohérente et équilibrée !*
10. Motion de Anne Monard déposée le 6 mars 2014 *Attention à nos achats!*
11. Motion de Yves Strub déposée le 1er avril 2014 demandant le remplacement des érables de l'avenue Léopold-Robert par des bougainvilliers
12. Projet d'arrêté de Marc Schafroth déposé le 8 mai 2014 demandant la modification de l'article 95 du règlement général

Sylvia Morel
Présidente du Conseil général

Annexe: Rapport du Conseil communal, du 28 avril 2014, en réponse à la question écrite du groupe UDC "Service de la jeunesse - pour une accessibilité moderne"

Rapport du Conseil communal **relatif à une demande de crédit de CHF 5'000'000.- TTC** **pour la réalisation d'une passerelle reliant le square de la** **Gare au parc des Crêtets**

(du 14 mai 2014)

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Madame la présidente,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

Préambule

Prévue dans le plan spécial Le Corbusier et abordée dans le cadre du concours pour le réaménagement de la place de la Gare, la question de la passerelle au-dessus des voies CFF a nécessité une phase d'étude, de coordination entre les acteurs impliqués et d'essais en vue d'aboutir à un projet fédérateur et architecturalement de qualité.

Via le présent rapport, le Conseil communal propose au Conseil général d'arrêter un crédit d'investissement destiné à (re)créer une liaison verticale entre le parc des Crêtets et le square de la Gare.

Il s'agit de favoriser les flux de mobilité douce entre le nord et le sud de la ville démarqués par l'obstacle trop peu perméable des lignes de chemin de fer. Ce trait d'union sera une véritable plus-value non seulement pour les piétons dans le cadre de leur quotidien ou de leurs promenades, mais également pour les cyclistes qui pourront ainsi éviter le Grand-Pont.

Il est à relever encore que le projet s'inscrit de manière cohérente et forte dans une orientation et une évolution urbanistiques que, depuis plusieurs années, les autorités souhaitent donner à la ville. Il faut notamment évoquer d'une part, le développement futur de l'activité sur le site des Mélèzes et d'autre part, la requalification de la place de la Gare et, surtout, de la friche ferroviaire sur laquelle s'érigera le quartier Le Corbusier, singulièrement le Nouvel Hôtel judiciaire.

Ainsi, cette passerelle créera un mouvement naturel dans le square modifiant fondamentalement l'atmosphère qu'il connaît aujourd'hui. En outre, elle soulagera les ascenseurs de la Gare qui desserviront, à l'avenir, plus particulièrement les quais et le Parking sud.

Contexte

Longtemps au XX^e siècle, une passerelle a existé entre le square de la Gare et le parc des Crêtets.

Construite en 1908 selon une méthode et une architecture métallique, cette passerelle a permis à la population chaux-de-fonnière de passer au-dessus des voies CFF.



Utilisée jusqu'à l'aube des années 80, elle a fait l'objet de plusieurs projets de remplacement discutés et débattus.

Elle fut finalement démolie en 1980, notamment pour des raisons de sécurité; un ascenseur débouchant directement depuis la rue du Commerce dans le sous-voies qui dessert l'accès aux quais la remplaça dès août 1980.

Pour ce faire, le Conseil général octroya à l'unanimité au Conseil communal un crédit de CHF 1'280'000.-, tout en exprimant à plusieurs reprises le souci qu'une telle infrastructure vive mal, un peu à la manière du passage Zimmerman qui occupait alors les esprits.

Force est de constater que la solution retenue de l'ascenseur est loin de donner entière satisfaction. Les usagers ne l'empruntent qu'avec réticence à cause de sa vétusté et de sa salubrité approximative nourrissant un vague sentiment d'insécurité. Quant aux services communaux chargés de son entretien, outre un nettoyage presque quotidien, ils n'ont cessé de devoir intervenir pour différents incidents dans l'ascenseur ou la cage d'escalier.

Actuellement, l'endroit ne témoigne pas à sa juste valeur de l'importance qu'une telle liaison devrait revêtir; le sous-voies et les ascenseurs sont en effet le passage permettant de franchir les voies CFF le mieux centré et le seul prévu uniquement pour les piétons (les autres étant la rue du Grenier, le sous-voies des Régionaux et

le Grand-Pont). L'ascenseur (et sa cage d'escalier) constituent donc un maillon important dans la chaîne de mobilité en permettant d'une part aux piétons d'accéder directement à la Gare ou au centre-ville et aux automobilistes de basculer de la voiture vers le rail.

Vu l'importance de cette liaison nord-sud, vu le caractère insécurisant et inconfortable (voire insalubre) de l'ascenseur et de ses abords, vu le développement urbanistique planifié au nord comme au sud et vu la nécessité de décharger, à terme, les ascenseurs, le Conseil communal propose de recréer une liaison verticale, au-dessus des voies, couverte et ouverte reliant de manière agréable et harmonieuse le nord au sud de la ville, le square de la Gare au parc des Crêtets.

Cette option fut d'ailleurs entérinée par le Conseil général le 14 avril 2008 (procès-verbal n° 51, page n° 4378 et ss) lors de l'acceptation du crédit d'équipement pour le plan spécial "Le Corbusier". Un crédit d'étude de CHF 250'000.- avait été alors octroyé pour le lancement de l'étude de faisabilité.

Projet

Bien évidemment, la passerelle s'inscrit dans la réalisation de la nouvelle place de la Gare de La Chaux-de-Fonds. Elle a pour objectif de créer une liaison à l'air libre entre "la ville nord" et "la ville sud", plus précisément entre le quartier des Crêtets et celui de la Gare. Véritable trait d'union urbain, elle profitera également à la découverte du paysage bâti.

Les contraintes techniques et environnementales de proximité sont précises :

- il s'agit de relier deux lieux arborisés : le parc des Crêtets et le square de la Gare;
- ces lieux sont distants d'environ 80 mètres, et séparés par une différence d'altitude d'environ 13.5 mètres;
- les lignes de contacts CFF/CJ imposent des distances minimales, et leurs mats de supports définissent un périmètre d'implantation restreint;
- les CFF imposent la réalisation d'une passerelle d'une seule portée évitant des appuis contraignants pour la flexibilité de l'organisation des voies;
- l'impact de l'ancrage dans le jardin de la gare doit être limité au maximum afin de préserver les arbres existants;
- la proximité avec le lot A du plan spécial "Le Corbusier", emplacement du futur Nouvel Hôtel judiciaire, doit être prise en compte.

Le projet repose sur la volonté de réaliser un objet simple, léger et transparent, dialoguant avec les couverts, et s'illustrant comme étant le troisième élément architectural définissant le caractère emblématique de la place de la Gare.

A l'image des couverts, et malgré les contraintes, la passerelle se doit d'exprimer une grande uniformité et une grande homogénéité. Plusieurs photomontages de la passerelle figurent en annexe du présent rapport.

Le plan spécial "Le Corbusier" définit le périmètre d'ancrage nord de la passerelle. Afin de maintenir une distance minimale avec le lot A, l'implantation est proposée en limite est de ce périmètre, à l'intérieur du jardin arborisé de la Gare nouvellement délimité dans son angle sud-ouest. Une distance d'environ trois mètres est libérée entre le mur de soutènement des voies et l'ancrage de la passerelle.

A partir de ce lieu précis, la passerelle se développe. D'abord "tour", pour s'élever au-dessus de la couronne des arbres, elle devient ensuite "pont", pour franchir les voies ferrées et créer le lien urbain, ceci par la répétition d'un même élément de construction. Ce dernier est dimensionné pour garantir la hauteur statique nécessaire au franchissement de l'obstacle.

Composé d'un cadre en acier de 4.5 mètres de section, obtenu par l'assemblage de poteaux et traverses de section rectangulaire, il est rigidifié par une croix de St-André réalisée en profilés tubulaires de faible section. Juxtaposés, ces éléments forment ensemble la charpente métallique de la construction. Ils supportent l'entier de la structure secondaire, conçue intégralement en bois, sur laquelle reposent le plancher et la toiture.

En façade, un tissu métallique est tendu sur la structure. Ses fonctions sont multiples. En plus d'assurer la sécurité contre les chutes, il est conçu pour retenir en grande partie la neige et éviter qu'elle ne pénètre à l'intérieur de l'habitable, ceci tout en garantissant une grande transparence.

Côté gare, pour les plus pressés ou pour les cyclistes, un ascenseur, vitré intégralement sur son pourtour, permet de relier les différents niveaux. La cabine de l'ascenseur mesure 140 cm de largeur par 220 cm de longueur, pour une charge de 1425 kg et une capacité de 19 personnes. La largeur des portes est de 110 cm et leur hauteur est de 220 cm.

Pour les plus sportifs ou les plus flâneurs, un escalier offre une promenade monumentale entre les arbres du jardin.

Le rayon extérieur de l'escalier est de 195 cm, ce qui permet d'assurer les 150 cm minimum entre les limons (largeur des marches) pour que l'escalier soit considéré comme "monumental" par la protection incendie. Le vide au centre de l'escalier mesure 90 cm de diamètre.

La hauteur d'étage est de 448 cm. Nous avons 26 hauteurs de 17.23 cm pour monter un étage.

La pente de l'escalier varie donc de 26% côté extérieur, à 87% côté intérieur. C'est pourquoi il a été renoncé à procéder à une adaptation des escaliers pour les rendre accessibles aux parents avec des poussettes par exemple.

La passerelle couverte ainsi dessinée fait référence, dans son langage architectural, aux ouvrages d'art métallique historique franchissant les voies ferroviaires. Elle nous rappelle ces structures fines, simples, où la rigueur constructive exprimait la beauté. Exprimée par le même langage architectural que les couverts de la Place,

où la structure d'acier dialogue avec le bois de nos forêts, la passerelle devient le troisième objet, tout aussi aérien, prenant appui sur l'espace public de la place de la Gare.

La tour est réalisée comme une structure en treillis sur le même principe que la passerelle. Sa dimension en plan est un carré de 9.21 mètres de côté, et sa hauteur est de 18.25 mètres. Cet élément prend appui sur une fondation générale en béton armé.

La passerelle est conçue comme une poutre en treillis rectangulaire formée de deux plans verticaux avec diagonales simples en forme de "X" et de deux plans horizontaux avec diagonales en forme de "X". Sa portée est de 71.70 mètres, à laquelle s'ajoute un segment de 4.60 mètres en porte-à-faux, en sa partie sud. Sa hauteur est de 4.93 mètres et sa largeur est de 4.73 mètres. La structure est appuyée côté sud sur des appuis adossés à la culée. Côté nord, la passerelle est liée directement à la tour qui agit comme point fixe de l'ouvrage.

Le choix des profils métalliques constituant la structure des treillis a été conduit par le souci de simplification des attaches. Les diagonales en forme de X dans les plans verticaux ne sont pas situées dans un plan, mais se croisent de manière décalée. Elles sont liées entre elles au moyen d'une bague métallique. Ce choix peu conventionnel par rapport à une construction classique en treillis ne pose pas de problème au niveau de la statique de l'ouvrage.

La protection contre la corrosion est assurée par un traitement de surface par des peintures adaptées.

La réalisation de l'accrochage nord nécessite la suppression de quatre places de parc appartenant aux CFF.

La construction de la passerelle est prévue en quatre phases (travaux préparatoires, travaux de béton armé, travaux de construction métallique et travaux d'aménagement), de manière à intervenir de façon mesurée dans le domaine CFF/CJ. Les modes de montage de la structure métallique et de construction du tablier permettent de limiter les mesures de protection sur les voies CFF.

Les travaux préparatoires consistent à organiser toutes les places d'interventions pour le chantier soit : les zones de chantier pour la construction des éléments en béton armé, les zones d'assemblage pour la finition des éléments de la structure métallique avant la mise en place, et les zones des grues de montage.

Les travaux de béton armé se concentrent dans les zones d'appuis, soit : les fondations de la tour, et les fondations de la culée sud.

Les travaux de construction métallique relatifs au montage de la passerelle sont prévus en trois phases :

1. assemblage de la tour sur la fondation et de deux éléments de passerelle sur la place au nord des voies;
2. montage de la tour;

3. montage de deux éléments au moyen d'une auto-grue en utilisant une pile provisoire sur la zone CFF. Les éléments sont assemblés sur place en fonction des dimensions choisies par l'entreprise de construction métallique pour le transport. Les éléments de treillis constituant la structure porteuse principale, une partie du tablier et des garde-corps, de même qu'une grande partie des travaux d'étanchéité, sont directement mis en place afin d'éviter autant que possible des mesures de protection provisoires.

En dernier lieu, il conviendra de réaliser les travaux d'aménagement qui pourront être entrepris en grande partie depuis l'intérieur de la passerelle, soit : travaux de finition relatifs à la construction en bois et à la serrurerie, travaux de finition d'étanchéité (raccords) et pose de l'éclairage.

Au cours du processus de développement, le projet a été présenté à plusieurs reprises aux CFF pour la planification.

Une étude parallèle, permettant le recensement des lignes de contact, a été transmise aux CFF qui en ont pris connaissance et en ont analysé les tenants et aboutissants. Cette étude démontre que l'implantation de la passerelle, ainsi que sa configuration, permettent de garantir une certaine distance avec les lignes de contact. Deux cas posent problèmes. Dans le premier, une ligne d'alimentation se trouvant dans le périmètre de sécurité impose la réalisation d'un écran plein sur une distance d'environ 100 cm sur les parois de la passerelle. Dans le deuxième cas, deux lignes d'alimentation sont en conflit avec la passerelle et devront être déplacées pour permettre sa réalisation. Pour ce déplacement, une réserve de CHF 100'000.- a été intégrée au devis de l'ouvrage.

Hormis les deux cas cités ci-dessus, les parois de la passerelle sont réalisées de manière à garantir uniquement la sécurité contre les risques de chutes de personnes et ne tiennent pas compte de dispositions particulières à l'encontre des lignes de contact et d'alimentation car les prescriptions particulières relatives aux lignes de contact sont respectées.

Coûts

Le montant total de l'investissement pour la construction de la passerelle représente un montant de CHF 5'000'000.- TTC et se répartit de la manière suivante :

Travaux préparatoires	CHF	140'000.- TTC
Gros œuvre	CHF	3'700'000.- TTC
Aménagements extérieurs	CHF	110'000.- TTC
Frais secondaires	CHF	1'050'000.- TTC
Total	CHF	5'000'000.- TTC

Les frais secondaires se détaillent de la manière suivante :

Autorisations, échantillons, essais de matériaux, frais de reproductions, frais de communication et assurance)	CHF	145'000.- TTC
Pertes de places de parc CFF	CHF	80'000.- TTC

Frais d'interruption des lignes CFF	CHF	200'000.- TTC
Déplacement des lignes CFF	CHF	100'000.- TTC
Honoraires (ingénieurs, architectes, géomètres spécialistes de la mise à terre)	CHF	525'000.- TTC
Total des frais secondaires	CHF	1'050'000.- TTC

En 2008, nous avons annoncé un coût approximatif de 2,5 millions. Ce montant avait été calculé au mètre linéaire sans prendre en compte les contraintes du site. A titre de comparaison, la ville de Genève a payé CHF 16 millions pour la passerelle de Sécheron pour des portées d'environ 2 x 70m, alors que celle qui est projetée à La Chaux-de-Fonds a une portée d'1 x 70m pour un coût de CHF 5 millions.

Financement

Dans le cadre de la convention tripartite (CFF, VITEOS et Ville) signée en avril 2008 concernant les principes de réalisation, de financement et de propriété des équipements d'infrastructure et des aménagements extérieurs relatifs au plan spécial " Le Corbusier ", les CFF ont accepté de participer à hauteur de CHF 250'000.- à la réalisation de la passerelle.

En outre, le projet de la passerelle a été retenu dans le cadre du premier projet d'agglomération. La Confédération participera, par le fonds d'infrastructure pour les projets d'agglomération, à hauteur de CHF 750'000.- pour autant que les travaux débutent en 2015.

Finalement, une demande de participation financière a été adressée à l'Etat du fait que ce dernier a participé aux réalisations de la passerelle du Millénaire à Neuchâtel (à hauteur de CHF 300'000.-) et du funiculaire de la gare du Locle (à hauteur de CHF 200'000.-). Pour l'heure, l'Etat n'a donné encore aucune réponse.

Ces éléments seront portés en déduction du montant du crédit.

Au niveau du budget communal, la réserve pour projet d'agglomération et plan directeur des mobilités se montait à CHF 7'185'960.05 au 3 juillet 2013.

Il était envisagé d'utiliser ce fonds de la manière suivante :

Place de la Gare :	CHF	3'500'000.--
Passerelle :	CHF	1'674'000.--
Rues Fontaine-Avenir :	CHF	600'000.--
H20 et H18 (mesures découlant du 2 ^e projet d'agglomération liées aux contournements routiers par la H20 et la H18 :	CHF	1'411'960.05

Du fait que le calendrier de réalisation de la H20 est indéterminé suite au refus par le peuple suisse de l'augmentation de la vignette autoroutière et que celui de la H18 n'est pas encore fixé par le Canton, l'utilisation de la réserve pour ces projets dans le cadre du projet d'agglomération deuxième génération est rendue caduque. Il est donc nécessaire de dissoudre, à la faveur de projets se concrétisant avant 2015, le solde de la réserve. La passerelle apparaît être une opportunité cohérente puisqu'elle répond parfaitement à l'affectation définie de la réserve (projet d'agglomération).

tion et mobilité). A noter toutefois que, dès lors, les mesures du projet d'agglomération deuxième génération ne pourront plus bénéficier de ce fonds de soutien, leur financement se fera donc par le budget des investissements.

Ainsi, les participations financières au projet se présentent comme suit :

Total du projet	CHF 5'000'000.-
- Confédération, par projet d'agglomération (à indexer sur l'IPC depuis 2007)	CHF 750'000.-
- Participation des CFF (convention équipement plan spécial Le Corbusier)	CHF 250'000.-
Total intermédiaire à charge de la Ville, dont :	CHF 4'000'000.-
- Prélèvement à la réserve pour projet d'agglomération et plan directeur des mobilités	CHF 3'085'960.-
Total prévu à charge des comptes ordinaires de la Ville	CHF 914'040.-

Ceci, sans compter la participation de l'Etat.

A noter encore que l'investissement sera réparti sur deux exercices comptables (2015 et 2016).

Respect des lignes prioritaires fixées par le programme de législature

La réalisation de cette passerelle participe à la concrétisation de l'axe 1 ("Bien vivre dans la cité") du programme de législature 2012-2016, notamment des objectifs "Rendre l'espace public attractif et convivial" et "Favoriser la cohabitation entre les différents modes de déplacement".

Conséquences sur les finances

En application des directives établies par le service des communes, la charge financière est calculée sur le coût net à charge de la Ville, au taux d'amortissement moyen de 5.3 %.

Les intérêts sont calculés au taux moyen des emprunts de la Ville de 2.9% sur CHF 4'000'000.-. Ce montant correspond aux dépenses à charge de la Ville, soit l'investissement total (CHF 5'000'000.-) moins les subventions de la Confédération (CHF 750'000.-) et la participation des CFF (CHF 250'000.-). Le prélèvement à la réserve pour projet d'agglomération et plan directeur des mobilités ne doit pas être soustrait dans la mesure où il ne s'agit pas d'éléments monétaires.

Amortissement : CHF 914'040.- x 5.3 % : CHF 48'500.-

Intérêts 2.9 % sur la moitié des dépenses monétaires à charge de la Ville : CHF 58'000.-

Soit une charge annuelle moyenne de : CHF 106'500.-

Conséquences sur les ressources humaines

Le pilotage jusqu'à la délivrance du permis de construire est assuré par le Service d'urbanisme et d'environnement. La réalisation du projet sera pilotée par les Services techniques. L'ensemble du projet est réalisé par des mandataires externes.

Collaboration intercommunale

Néant

Eléments relatifs au développement durable

Aspect environnemental

La réalisation de la passerelle constitue une contribution à l'amélioration des conditions cadre pour la mobilité douce.

Aspect social

Néant

Aspect économique

La passerelle favorisera l'accessibilité aux commerces du centre-ville, notamment du périmètre de la Place de la Gare et du quartier Le Corbusier.

Approbations préalables

Commissions et offices consultés

Les consultations suivantes ont été menées auprès de différentes commissions et offices, qui ont toutes et tous donné leur aval, sans restriction :

- Sous-commission technique de la Commission d'urbanisme : 27 juin 2013 : préavis positif.
- Commission d'experts pour la mise en valeur du patrimoine urbain horloger La Chaux-de-Fonds / Le Locle : 31 mars 2014 : préavis positif

La commission des infrastructures s'est en outre prononcée le 12 mai 2014 et a donné un préavis positif.

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs le conseillers généraux, de bien vouloir accepter l'arrêté ci-dessous.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La présidente

Nathalie Schallenger

Le chancelier

Thibault Castioni

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal

arrête :

Article premier.- Un crédit de CHF 5'000'000.- TTC est accordé au Conseil communal pour la passerelle de la place de la Gare.

Article 2.- Ce crédit figurera au compte des investissements et sera amorti au taux de 5.3 %.

Article 3.- La réserve pour projet d'agglomération et plan directeur des mobilités est utilisée à raison de CHF 3'085'960.- et vient en déduction du crédit, tout comme les subventions et contributions.

Article 4.- Tous pouvoirs sont accordés au Conseil communal pour procéder aux transactions immobilières découlant de l'exécution des travaux relatifs à la passerelle de la place de la Gare.

Article 5.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente

Sylvia Morel

La secrétaire

Anne Monard

Mme Sylvia Morel, Présidente : Qui souhaite s'exprimer ? Personne ? Alors notre ordre du jour va être rapidement épuisé (**RIRE**).

Mme Lucie Marchon, POP : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le POP est satisfait de la ligne actuellement prise en matière du Service d'urbanisme, qui privilégie le bien-être global des citoyens, la qualité de vie en ville, et cherche à planifier des grandes lignes en ce sens. Si le passage actuel entre le nord et le sud de la gare est devenu quasi mythique, par son odeur notamment, il est évident qu'une alternative sera une véritable délivrance pour les personnes qui ne gouttent pas aux charmes du glauque ou qui voudraient passer de l'autre côté des voies à des heures tardives.

La construction d'une passerelle à cet endroit, dans la ligne entre le nouveau quartier Le Corbusier, les beaux parcs des Crêtets et Gallet et la nouvelle piscine va tout à fait dans le sens d'une ville où il fait bon vivre, se balader, se rencontrer, se ressourcer. Le POP est tout à fait heureux des choix en matière d'aménagement urbain pris par le Conseil communal. Un coût élevé ne devrait pas être un frein à un bon développement urbanistique, car il est clair que les investissements collectifs ont à terme souvent beaucoup d'impact sur la qualité de vie de chacun. Nous savons qu'une partie des coûts de ce projet a été provisionné ou sera subventionné, ce qui n'est pas la même chose, évidemment, mais qui, l'un dans l'autre, réduira considérablement la facture, à prime abord très élevée, de cette passerelle. Nous rappelons également que ce coût, qui a semblé impressionner beaucoup d'élus, n'est pas extraordinairement élevé comparé à certaines infrastructures de mobilité dure, comme bêtement le parking alentour duquel la ville a dû renoncer à supporter les coûts.

Une chose nous chiffonne néanmoins considérablement. La ville a dû subir les aléas des décisions des CFF sans compromis, qui, en plus d'avoir fait une estimation à la baisse qui a induit une subvention fédérale réduite, font souffrir les coûts d'une distance de portage accrue, sans accès sur les quais. Pourquoi ce pilier porteur, qui réduirait la facture presque de moitié, ainsi que cet accès direct au quai, qui permettrait d'éviter complètement le passage actuel, nous sont-ils refusés ? Quels sont les motifs véritables des contraintes à la ville imposées par les CFF, qui l'empêchent d'avoir un projet meilleur marché et plus fonctionnel, qui satisferait beaucoup mieux ses habitants ? Nous demandons au Conseil communal de faire son possible pour éclaircir ces points.

Nous savons que notre Conseil communal a développé des trésors de pugnacité pour défendre les intérêts de notre ville, mais négociier face à des organisations imposantes et orientées sur le profit a été, d'après ce qui nous a été relaté, mission impossible. S'il reste attaché au projet de développement urbanistique dans le sens où le souhaite le Conseil communal,

le POP ne peut s'empêcher d'exprimer sa colère. La Ville doit-elle encore une fois se soumettre aux impératifs déshumanisés de méga-institutions, dont le sens de l'action est dicté par des pôles de profits avec un détachement sidérant des réalités locales ? Pour s'affranchir de ce dictat extrêmement désagréable, le POP est tenté de ne pas accepter le projet en l'état et proposerait de ne pas se précipiter, de considérer d'autres solutions ou l'attitude méprisante des CFF n'aurait pas un tel impact sur le coût du projet. Mais réflexion faite, une partie du groupe pose plutôt la question de savoir comment nous pouvons nous faire entendre, en tant que troisième plus grande ville de Suisse romande, décentralisée, certes, mais pas à l'agonie quand même, autrement qu'en nous sabordant nous-même. Si nous décidons d'aller de l'avant dans ce projet, comment pouvons nous nous mobiliser encore davantage pour faire pression afin que les besoins de la ville puissent être pris en compte et que les CFF réalisent qu'il est aussi de leur devoir moral de ne pas mettre à mal notre développement ?

Il faut reconnaître que ce coût largement surfait nous a, du coup, rendu très susceptibles quant à la qualité du projet, auquel nous voyons de multiples défauts. Mais nous nous demandons tout d'abord pourquoi il n'y a pas eu de démarche participative en amont, ce qui aurait permis de partir des envies et des besoins des habitants plutôt que de nous sentir mis devant le fait accompli. Nous pensons qu'une démarche de ce type est essentielle pour tout projet d'envergure et que cette façon de faire mûrir les idées aurait certainement évité une réaction vive et soudaine des élus pris au dépourvu, par voie de presse notamment, avec des positions et des propositions qui partent dans tous les sens et dont on ne sait pas vraiment quoi faire.

Le groupe est également un peu inquiet quant au fait que la perspective du parking ne soit pas intégrée dans le projet et qu'il puisse à terme y avoir un décalage peu pratique entre les deux constructions. Comment le Conseil communal entend-t-il anticiper ce rapport ? Nous aimerions être certains qu'il y ait une réflexion globale autour d'un investissement de cette importance, et voulons notamment savoir s'il y aura des aménagements particuliers sur les abords de la passerelle qui la rendraient plus joyeuse et attractive. Nous espérons également qu'il n'a pas été question que les magnifiques parcs en amont soient mis à mal par des projets peu respectueux de leur charme. En l'état, il faut relever que personne dans notre groupe n'a particulièrement apprécié l'aspect architectural de cette construction, qui semble être uniquement fonctionnelle et un peu austère. Personnellement, je regrette qu'il n'y ait pas eu l'audace d'un peu de végétation, voire peut-être des panneaux solaires sur le toit, pour aller dans le sens d'une architecture tournée vers l'avenir.

Par ailleurs, la plupart du groupe émet des réserves quant au fait que les cyclistes puissent simplement descendre de leur vélo pour passer dans la passerelle sans qu'il y ait besoin de divers écriteaux ou obstacles et

pensent que leur comportement deviendrait, d'une façon ou d'une autre, gênant pour les piétons. Dans l'idée que les cyclistes pourraient utiliser un autre itinéraire, le groupe interroge alors la légitimité d'un ascenseur de cette taille. En tant que cycliste aimant donc bien les passages où mon sentiment de vulnérabilité n'est pas exacerbé, je ne partage pas tout à fait l'avis de mon groupe et trouve l'idée d'une passerelle qui peut être empruntée à vélo tout à fait enthousiasmante. Mais peut-être est-ce tout de même un point à penser davantage en amont afin d'éviter des conflits à venir entre les différents utilisateurs.

Ensuite, dans l'idée qu'il faille faire baisser un peu le coût de l'ouvrage, même si l'on sait que l'absence de pilier porteur est la raison principale de ce coût important, on se demande si cette largeur peut être réduite sans tellement de réduction de confort, vu l'usage modéré qui risque d'être le cas. La passerelle du Millénaire fait 3,5 mètres de large et peut aussi accueillir des cyclistes. D'ailleurs, est-ce qu'une projection de la fréquentation de la passerelle a été faite ?

Une dernière petite inquiétude d'un membre du groupe concernait la solidité des treillis et nous voulions nous assurer que ceux-ci tiendraient bien le choc en cas de chute de vélo, par exemple.

On comprendra que le fait d'aller dans le sens du Conseil communal et d'accepter de voter le crédit d'un projet qui a vu son coût exploser dépendra de si l'on considère le fait de payer ce surcoût imposé par les CFF comme un aveu de soumission ou comme une volonté de s'en affranchir en prenant notre destin en main. Dans l'idéal, nous voudrions pouvoir avoir le temps de réfléchir à une solution plus acceptable. Nous pensons que le Service d'urbanisme a déjà fait un travail considérable, et nous ne sommes pas non plus convaincus qu'il y ait une solution miracle qui allie la vision urbanistique actuelle avec des coûts raisonnables sur ce point précis sans un effort de la part des CFF. Nous aimerions tout de même savoir ce que le Conseil communal pense d'un renvoi de l'objet en commission et ce qu'on pourrait en attendre. S'il faut prendre une décision en l'état, le POP sera majoritairement favorable à ce projet, tout en ayant conscience d'être face à un choix difficile et loin d'être univoque. Il espère par ailleurs que ni les conseillers généraux, ni les habitants de la ville ne se trompent de colère, qu'ils conservent une saine indignation contre les raisons qui ont mené le prix de cette passerelle à exploser et ne soient pas tenté de saborder le projet dans son ensemble, car c'est globalement un bon projet. Merci.

M. Christophe Ummel, PLR : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Un lien pratique, confortable et rapide entre le sud et le nord des voies de chemin de fer apparaît comme une évidence et une nécessité. Ce lien n'a été assuré que sommairement par l'ascenseur du sud des voies ces trente dernières années. Repenser ce lien est incontournable

dans le contexte de la rénovation de la Place de la Gare et de l'aménagement du nouveau quartier Le Corbusier. Tellement incontournable que ceux qui regardent notre ville mener ces deux beaux aménagements se croient en droit de poser des exigences complètement farfelues et distendues, si bien que la réponse que le Conseil communal nous propose aujourd'hui de donner à cette problématique, la construction d'une passerelle, voit soudain son coût doubler. En effet, les CFF, propriétaires du bien-fonds à traverser, ne veulent pas permettre l'implantation d'appuis pour la passerelle, ce qui oblige de construire cette dernière en une seule portée, soit 71 mètres. A la commission des infrastructures et énergies, on nous dit qu'au début de la réflexion, la Ville avait demandé aux CFF qui, logiquement, doivent être aguerris à ce genre de projet, d'estimer le coût de cet ouvrage. Le chiffre qui en est ressorti était de CHF 2'500'000.-. Aujourd'hui, ceux-là même qui avaient fait cette estimation ont doublé le coût en changeant une exigence. Le PLR n'accepte pas que la Ville soit traitée ainsi.

Dans le rapport, il est argumenté que les CFF ne veulent pas que les éventuels appuis entrent en interférence avec une future extension des quais. Cela est de la mauvaise volonté. Quelques dizaines de milliers de francs dans une pré-étude permettraient de définir l'emplacement des extensions, afin de bien positionner les appuis et ainsi économiser beaucoup d'argent. La volonté de la Ville de repenser la Place de la Gare et de développer le quartier Le Corbusier profite directement aux CFF. Il reste le plus gros propriétaire immobilier du site et bénéficie des plus-values sur leurs biens. Or, ils mettent des contraintes onéreuses et facturent pour CHF 380'000.- de prestations et pertes de places de parking. Cette attitude attentiste qui consiste à regarder la Ville se démener en attendant de rafler la mise, en mettant en plus de la mauvaise grâce et des contraintes, est détestable. Si passerelle il devait y avoir, le Conseil communal doit donc remettre l'ouvrage sur le métier et renégocier avec les CFF afin que ces derniers prennent leurs responsabilités afin d'abaisser les coûts de réalisation de cette passerelle en laissant mettre des appuis sur le domaine des voies.

Au-delà de ces considérations, le PLR reste très dubitatif sur la pertinence de ce projet. Le principe d'un lien architectural de qualité, qui relie les quartiers sud aux quartiers nord pour les mobilités douces, tout en valorisant le nouveau quartier Le Corbusier et la Place de la Gare, est bon. Mais le passage conceptuel à la réalité est peu convainquant. Sur l'objet lui-même premièrement, et sur le contexte général de la gare ensuite. Cette passerelle est exposée, on ne saurait plus, aux vents dominants, elle est aussi suspendue dans le vide. C'est une lapalissade, mais enfin, quand on parle de températures, quand le froid arrive en plus par dessous et que les vents sont plus forts à huit, dix mètres du sol. Le sol est prévu en bois. Par temps de bise, la neige est fine comme de la farine et elle rentrera par le maillage. Il faudra la faire fondre avec du sel. La structure en métal va

donc souffrir. Le toit plat verra la neige s'accumuler. Par temps de bise, de vent, la pluie battante arrivera à frapper dans le maillage et à pénétrer malgré tout et à mouiller le sol, ce qui pourra ensuite entraîner du verglas. Ceci n'est qu'un avant-goût. Pour avoir une idée de l'hiver chez nous, il ne suffit pas de considérer les deux ou trois jours les plus froids de l'hiver à Neuchâtel. C'est plus complexe que cela. Il y a deux ou trois ans, au mois de février, pendant une quinzaine, le mercure n'est pas monté plus haut que -12°C et il faisait en général -18°C en début d'après-midi.

En parlant de mobilité douce dans ce secteur, on identifie trois missions. Le transit nord-sud des piétons et des cyclistes, la desserte des quais CFF et la desserte du parking sud. On nous présente l'actuel ascenseur de la gare et ses escaliers comme étant peu rassurants et insalubres. On nous dit qu'un nettoyage quotidien est pratiqué. Cette passerelle vient se greffer en plus et ne reprend qu'une partie de ces missions. Nous allons donc générer des coûts nouveaux dus à la passerelle et devons continuer de nous occuper de faire fonctionner l'existant, dont les problèmes vont rester. Ils risquent même de s'amplifier. En effet, le sentiment d'insécurité actuel va s'amplifier si on rend encore plus diffus le nombre de piétons puisqu'une partie d'entre eux va prendre la passerelle. Il faudrait plutôt essayer de contenter les piétons, de densifier le trafic piétonnier à cet endroit pour que le sentiment d'insécurité baisse et que les nuisances aussi. Pendant qu'on nettoiera quotidiennement l'ascenseur, on pèlera la neige sur la passerelle. Une fois la passerelle construite, dans quelques années, nous devons voter un crédit pour rénover, remettre aux normes, réparer l'ascenseur et repeindre les escaliers. Quel est le montant du crédit que nous devons voter ? Est-ce que le Conseil communal peut déjà nous renseigner ?

Pour le PLR, nous voulons un objet pour trois missions. Ces trois missions peuvent très bien être remplies par un escalier dans la gare et un ascenseur dans la gare, où ils se trouvent actuellement, requalifiés, bien sûr. Par contre, la passerelle ne peut pas remplir ces trois missions à elle seule. Donc la passerelle ne peut pas remplacer les escaliers de la gare. Par contre, les escaliers et l'ascenseur de la gare peuvent remplacer la passerelle si tout le système est repensé correctement.

Vous l'aurez donc compris, le PLR serait plus favorable à un projet ambitieux, je crois que finalement la somme de l'investissement sur la passerelle nous donne un ordre de grandeur sur ce qu'on peut mettre pour un nouveau projet pour les escaliers et l'ascenseur de la gare. A l'endroit actuel, on peut faire quelque chose de lumineux, en verre, peut-être avec des escaliers roulants ou des tapis roulants, quelque chose qui concentre les piétons, qui donne un sentiment de sécurité, qui économise les coûts et regroupe les missions, qui soit rationnel et simple à faire fonctionner. Si le Conseil communal vient devant le Conseil général avec un tel projet, le

PLR aura une oreille attentive et bienveillante à ce projet, mais pour l'heure, pour le projet de la passerelle, vous l'aurez compris, le PLR ne pourra pas accepter ce rapport. Merci.

M. Pierre-Yves Blanc, Verts : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Autant les Verts étaient enthousiastes à revoir une passerelle relier le parc des Crêtets aux quartiers proches de la gare, autant ils ont été mitigés, voire déçus, par le projet présenté par le Conseil communal, projet qui n'a d'ailleurs rien d'inesthétique selon moi dans le cadre du nouveau quartier Le Corbusier.

En début de lecture, nous comprenons que cela concerne les piétons et les cyclistes, mais plus nous entrons dans le rapport, plus nous découvrons que, malgré le terme de mobilité douce, cette passerelle et son ascenseur concernent essentiellement les piétons avec cependant la possibilité pour les cyclistes de l'emprunter... à côté de leur monture. C'est toujours mieux que la situation actuelle. Nous regrettons qu'il n'y ait pas eu de concertation avec les associations, que ce soit l'ATE, PRO VELO, Mobilité piétonne, ou avec la population sur ce projet dans un processus participatif comme indiqué dans le plan directeur.

Le coût d'une telle réalisation nous a impressionnés et nous comprenons, dans le rapport, que cela est dû au dictat des CFF. Donc on tape encore une fois sur la tête des CFF, qui refusent, pour d'obscures raisons, la pose d'un ou de plusieurs piliers de soutien, ce qui aurait réduit le coût de réalisation et permis ainsi l'accès aux quais, bien pratique pour tout utilisateur du train. Est-ce que le Conseil communal peut nous expliquer ces refus des CFF et s'il y a espoir que cela puisse changer ? Nous comprenons aussi que nous ne pouvons pas tergiverser et attendre que notre Régie fédérale décide où elle veut mettre quel quai si nous ne voulons pas perdre des aides financières toujours appréciables. Le Conseil communal peut-il nous dire si le Canton va aussi mettre la main à la poche pour cette réalisation ? Les Verts se demandent toutefois s'il ne serait pas plus sage d'attendre que les CFF se soient décidés avant d'entreprendre cette construction. Les CFF ont-ils un calendrier de travaux prévus pour notre gare ? Mettre dans la balance la perte des subventions soit, mais avec la réalisation d'une passerelle peut-être moins onéreuse et plus pratique dans quatre ou cinq ans est-il un bon plan et si non, pourquoi ?

Pouvez-vous nous dire pour quel flux de personnes cette passerelle est-elle conçue ? Nous imaginons un soir de match de hockey où plusieurs centaines de personnes pourraient l'emprunter en même temps. Avec une longueur de 70 mètres, cela demande une construction d'une grande solidité. En lieu et place d'un escalier en colimaçon donnant rapidement le tournis, n'aurait-il pas été préférable d'installer une rampe d'accès soit droite, soit avec une grande courbe qui aurait permis aux cyclistes de

l'emprunter et aux personnes souhaitant utiliser les escaliers avec une poussette de le faire ?

Voici les nombreuses questions des Verts, qui voteront en fonction des réponses reçues par le Conseil communal. Merci.

M. Hugues Chantraine, UDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. S'il fallait trouver un nom à ce projet, nous la baptiserions La Passerelle de la rivière Kwaï tant elle n'est pas sans rappeler les miradors de ce camp de prisonniers construisant de leur vie le tristement célèbre pont.

Le rapport nous apprend qu'elle a une portée de 70 mètres d'un seul tenant, que l'ascenseur peut supporter 1'425 kg pour 19 personnes, que la hauteur des marches est de 17,23 cm. C'est ce qu'on appelle, en terme rédactionnel, du remplissage. Mais à la fin de la lecture du rapport, nous ne savons pas de combien de personnes cette passerelle ouverte au vent et à la neige pourra supporter le poids. Qu'importe d'ailleurs, ces détails ne sont que de peu d'importance au regard d'une donnée, elle, capitale : c'est qu'elle va coûter cher, très cher, cette passerelle, CHF 5'000'000.-. C'est grandiose. Il est véritablement impressionnant que, dans une ville en proie à quelques difficultés financières et dont l'avenir n'apparaît pas serein, le Conseil communal se permette de lancer des projets munificents les uns après les autres. Certes, certains ont une réelle raison d'être, comme le Centre aquatique ou le zoo-musée, pour lesquels nous sommes prêts à faire déjà un immense effort. Mais celui-ci...

Cette passerelle qui, lit-on dans le rapport, existait avant, a été déconstruite il y a près de 35 ans et personne à La Chaux-de-Fonds n'en parle avec regret. Personne n'en parle, tout simplement. Notre exécutif voudrait la reconstruire, c'est déjà en soit une drôle d'idée. Le crédit d'équipement présenté dans le cadre du plan spécial Le Corbusier en 2008 faisait effectivement état d'une passerelle à construire par les CFF, sur mandat de la Ville. Ce pont était nécessaire car les ascenseurs du passage sous voie étaient prévus pour être fermés. Visiblement, ce n'est plus le cas aujourd'hui.

Ce projet de traversée, déjà exorbitant en 2008, était devisé à CHF 2'250'000.- et les Chemins de Fer Fédéraux avaient promis d'assumer généreusement 10%. Avec le crédit d'étude, la participation des CFF arrivait à CHF 250'000.-, chiffre confirmé actuellement. Aujourd'hui, le projet revu par un mégalomane de passage voit le devis initial enfler à plus du double. De ce montant, la régie fédérale ne supporte plus que 5%. Ce n'est pas du tout ce qui avait été convenu. Le Conseil communal peut-il nous expliquer comment un projet élaboré par ceux-là mêmes qui allaient le construire et dûment chiffré en 2008 ait pu être à ce point revu et corrigé pour arriver à des montants aussi surréalistes ? Nous tenons également à

ce qu'il nous dise si le crédit d'étude de CHF 250'000.- a lui aussi pris un ascenseur aussi important que celui du passage sous voie et a été dépassé ? La chose, à force d'être grandiose, en devient juste inquiétante. Comment notre exécutif a-t-il pu se laisser bernier pareillement par les CFF, bercés des illusions que la merveille de mirador allait éclipser le prix monstrueux que les contribuables de cette ville auraient à assumer pour le plaisir de quelques piétons ? Comment un Conseil communal responsable peut-il être aveuglé à ce point et présenter un rapport tenant plus du délire que de l'ambition ? Mais j'imagine assez facilement que notre exécutif évitera de répondre à ces questions ce soir...

En tout état de cause, le groupe UDC refusera catégoriquement l'entrée en matière sur ce rapport et ne votera en aucun cas cette dépense irresponsable.

M. Oguzhan Can, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le groupe socialiste a pris connaissance du présent rapport et remercie le Conseil communal pour sa rédaction, et surtout pour les références aux procès-verbaux qu'il a pris soin de bien préciser.

La passerelle. Le débat risque d'être nourri ce soir. Les différents groupes politiques qui siègent entre ces murs ont apporté leurs arguments et le groupe socialiste en prend acte. Mais à nos yeux, un certain nombre d'éléments méritent d'être développés.

Premièrement, le prix de la passerelle. Présenté ainsi, il est tout à fait compréhensible que cela fasse grincer des dents. Néanmoins, nous considérons qu'il ne faut absolument pas négliger les subventions qui viennent de partenaires fiables et qu'il faut soustraire au montant de CHF 5'000'000.-. CHF 750'000.- de la part de la Confédération, CHF 250'000.- de la part des CFF, sans oublier un éventuel financement complémentaire de la part du Canton. Nous comptons bien sûr sur ce financement cantonal, dont l'échelle peut être évaluée à plus ou moins CHF 300'000.-, compte tenu de ce que les villes de Neuchâtel et du Locle vont bénéficier pour réaliser des projets du même type. En somme, et en l'état actuel, il serait absurde d'avancer ce chiffre de CHF 5'000'000.- en tant que tel alors d'au moins CHF 1'000'000.- ne sortira pas des caisses de notre commune. Par ailleurs, le rapport relève que plus de CHF 3'000'000.- seront prélevés sur une réserve pour les projets d'agglomération. Il s'agit, certes, d'une réserve, mais il n'empêche que ce montant est déjà à disposition pour ce type de réalisation. Ce qui signifie, au final, que seuls CHF 914'040.- seront portés à la charge des comptes ordinaires de la ville.

Un second point nous semble essentiel, c'est la prise en compte des besoins. La Chaux-de-Fonds est en train de vivre des changements importants. Un nouveau souffle a été donné à la Place de la Gare et à l'ancienne gare aux marchandises après de nombreuses années de réflexion, de lutte, de discussions et de propositions. Un élan de progrès et de modernité

qui s'inscrit dans les belles réalisations que la Ville a déjà su accomplir au fil du temps. La prochaine construction du nouveau quartier Le Corbusier, qui abritera le nouvel Hôtel judiciaire, sera sans aucun doute une plus-value pour notre ville et tout le quartier de la gare. N'oublions pas aussi le premier souffle que nous avons toutes et tous récemment donné à notre piscine des Mélèzes et qui justement, se trouve non loin de cette même gare. Nous nous permettons aussi d'attirer votre attention au futur parking de 400 à 600 places qui pourrait voir le jour au sud de la gare. En somme, il y a ici un élan de renouveau urbanistique, qui rime avec la proximité et la mobilité douce.

Sur tout le périmètre de la gare et des voies CFF, les chaux-de-fonnières et chaux-de-fonniers ne disposent aujourd'hui que d'un passage unique entre le nord et le sud, fermé la nuit, qui s'en servent pour rejoindre les trains, ou pas, puisqu'il semblerait que la majorité des gens ne fait que traverser ce passage. Nul ne nous fera l'éloge des actuels ascenseurs, nous sommes tous d'accord. Leurs dimensions ne répondent pas aux besoins des usagers, et de loin pas aux cyclistes. À ce titre, n'oublions pas que la passerelle comptera un grand ascenseur, aux dimensions généreuses, pouvant accueillir jusqu'à 19 personnes. Autant dire que nos autorités ont largement tenu compte des vélos, mais aussi évalué les besoins des personnes à mobilité réduite ainsi que des familles et des poussettes.

L'urgence porte sur ces besoins-là, mais aussi sur le délai que nous a fixé la Confédération. Autrement dit, si le Conseil général venait à refuser le projet ce soir, nous perdriions à l'évidence un subventionnement de CHF 750'000.-. Il en va de même pour la réserve de CHF 3'000'000.-, qui devra être injectée ailleurs d'ici 2015. Notons aussi que les CHF 250'000.- venant des CFF sont attribués uniquement à ce projet et rien d'autre, pas même pour une éventuelle réfection des actuels ascenseurs. Dans tous les cas, celles et ceux qui croient pouvoir faire mieux avec les CFF, nous doutons qu'ils le puissent. Car il est clair que leur position ne changera pas. Dès lors, il n'y aura pas ne serait-ce qu'un seul pilier porteur, lequel est d'ailleurs la source litigieuse du débat de ce soir et du coût important de la passerelle.

Certes, nous aurions toutes et tous souhaité que le prix soit diminué grâce à un ou des piliers porteurs, et encore mieux qu'il y ait eu un accès sur les quais. Mais bien que l'intransigeance des CFF soit pour le moins surprenante, on ne peut pas non plus leur en vouloir le refus du RER. Dès lors, nous pensons qu'il est plus intelligent d'aller de l'avant et de faire progresser notre ville, au lieu de se résigner à la position des CFF, de renoncer au projet et ainsi le repousser, si ce n'est l'abandonner définitivement. Nous vous appelons donc toutes et tous de nos vœux à une union forte pour montrer que La Chaux-de-Fonds est la troisième ville de Suisse romande et pour donner un message politique fort à toutes nos institutions

supérieures, qui ont bien souvent tendance à ne pas nous prendre au sérieux.

Finalement, que les opposants arrêtent de se voiler la face : compte tenu de ces éléments, il s'agit sans aucun doute du meilleur projet que nous n'aurons jamais. En diminuer les coûts ? N'oublions pas que ce soir même, nous voterons un crédit supplémentaire pour un autre projet qui se voulait être aussi à bas prix, mais qui n'en demeure pas moins incomplet et qui, au final, nous coûtera plus cher que ce que nous nous imaginions. Une passerelle plus petite n'est pas non plus envisageable, dans la mesure où l'espace restreint ne permettra plus alors aux gens de se croiser. Les dimensions actuelles qui sont prévues ont été étudiées et sont les mieux adaptées. L'architecte mandaté a d'ailleurs fait plusieurs études, pour ainsi obtenir la solution la plus adéquate. Quant à l'emplacement, il se révèle être le plus approprié, dans la mesure où aucun arbre ne sera sacrifié. Par ailleurs, la transparence, conçue avec un maillage particulier sur les bords, permet d'éviter tout type d'incidents et de mauvaise fréquentation, dans la mesure où on y verra tout, de jour comme de nuit. Eh oui, la passerelle sera ouverte 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, contrairement aux ascenseurs. Souhaitons également bonne chance à celui ou à celle qui aimerait l'entacher de quelques graffitis.

Bien sûr, certains pourraient remettre en question l'esthétique de la passerelle, sans avoir de réels arguments qui tiennent compte de la structure dans son ensemble et de son environnement ou encore des besoins techniques et des réflexions pratiques qui ont été menées à son sujet, alors que les structures métalliques de la passerelle sont en osmose avec les rails des chemins de fer, et que l'expression moderne de l'œuvre entrera en relation directe avec les nouvelles constructions de la Place de la Gare et du quartier Le Corbusier. Le travail architectural, qui se lit à travers la transparence de l'objet en soi, lui confère à juste titre une valeur artistique qui s'inscrit dans la simplicité et la légèreté. Nous sommes donc convaincus que cette passerelle est une plus-value pour notre ville et qu'elle représente un investissement pour le futur.

Partant de là, le groupe socialiste tranche sur la nécessité et l'utilité de cette passerelle, qui s'inscrit dans une dynamique urbanistique que nous soutenons également. Malgré tout, le groupe socialiste regrette qu'une démarche participative n'ait pas été entreprise, tout au moins que la commission de l'urbanisme n'ait pas été consultée. Pourquoi ?

Enfin, pour terminer, Le Corbusier disait : *"Les matériaux de l'urbanisme sont le soleil, les arbres, le ciel, l'acier, le ciment, dans cet ordre hiérarchique, et indissolublement."* Nous pensons que le Conseil communal est aussi en parfait accord avec les paroles du grand maître. Dès lors, nous accepterons le rapport, ne serait-ce que pour construire une passerelle vers l'avenir. Je vous remercie de votre attention.

M. Frédéric Hainard, NPL : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Ici, il y a fort longtemps, un village s'est développé. Ce village a eu le bonheur d'y voir s'y installer un chemin de fer. Ce chemin de fer a eu cette curieuse idée de partager cette ville en deux. On ne partage pas une ville en deux, encore moins à hauteur de sa gare, de son cœur et de son poumon, que nos autorités politiques ont décidé de réhabiliter et de faire revivre.

Vous l'aurez compris donc, le Nouveau parti libéral est favorable au projet qui nous est soumis ce soir. Il est favorable car il ne sert à rien de critiquer les CFF, ni la manière dont le financement a dû être modifié. Le Conseil communal, et nous le croyons-là, n'a que peu de marge de manœuvre. Il ne sert à rien de jouer les experts en météorologie ou en construction métallique pour prévoir déjà comment la passerelle devra être entretenue. En revanche, il nous incombe d'agir, d'agir pour assurer un financement qui permette de réduire le coût assez drastiquement, par le prélèvement sur les montants qui ont été mis de côté, par le financement externe et par le financement dans le cadre du projet d'agglomération et par le financement des CFF. Il convient d'agir rapidement.

Vous l'aurez compris, nous sommes favorables à l'arrêté, non sans relever avec satisfaction qu'enfin le Conseil communal reconnaît comme quelque peu dangereux, ou insécurisant selon les mots, le passage des ascenseurs de la gare. Nous vous remercions.

M. Théo Huguenin-Elie, Conseiller communal (Urbanisme, bâtiments et relations extérieures) : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le moins que l'on puisse dire, c'est que ce projet de passerelle ne jette pas des ponts entre les uns et les autres. Je note que les prises de positions sont de natures diverses. Elles vont de l'enthousiasme à l'aver-sion pour certains, au doute pour d'autres. J'entends avec une oreille particulièrement attentive la frustration qui s'est exprimée par de nombreux intervenants en lien avec l'augmentation importante des coûts qui étaient annoncés, estimés. Sachez que le Conseil communal partage évidemment cette frustration et convient que l'effort à consentir est relativement important, même si certains ont manié, avec une forme d'habileté, l'hyperbole.

Cela dit, pour que les choses soient claires, le Conseil communal pense sans ambiguïté que le projet est un excellent projet, important pour le développement dynamique et moderne de notre ville telle que nous la souhaitons. Dans notre esprit, cette passerelle est un chaînon indispensable de l'axe nord-sud. C'est une pièce importante pour la mobilité, mobilité nécessaire à nourrir le centre-ville et ses activités économiques. C'est une invitation à l'érection du nouvel Hôtel judiciaire sur une place et un quartier neufs, dans une ville ambitieuse, architecturalement marquée par un patrimoine mondialement reconnu et architecturalement ouverte à la

modernité. Dans notre esprit, cette passerelle est un pont vers l'avenir, un pont lancé comme un défi vers une ville agréable, prospère, moderne, une ville qui croit en elle, qui croit en ses qualités, une ville à laquelle nous aspirons.

Permettez-moi d'aborder quelques aspects afin de vous livrer un certain nombre d'éléments de réponses. Il y a eu beaucoup de questions, j'espère que je répondrai à toutes, si jamais vous reviendrez. J'espère que ces éléments de réponse pourront vous convaincre ou du moins faire douter un certain nombre d'entre vous.

D'abord, j'aimerais aborder le plan financier. Passerelle chère, CHF 5'000'000.-. Passerelle trop chère ? Je pense qu'il faut se poser la question et qu'il faut nuancer ce coût. M. Chantraine, vous avez posé la question de savoir quels étaient les crédits d'étude qui avaient été engagés, il s'agit de CHF 190'000.- de crédits d'étude. Nuancer ces CHF 5'000'000.-, parce qu'il y a des subventions, la plus importante est celle de la Confédération, par le fonds d'infrastructure dans le cadre des projets d'agglomérations, c'est CHF 750'000.-. Ce montant avait été calculé comme le 30% d'un coût qui avait été estimé, sans étude de détail, de CHF 2'500'000.-. Au moment où l'on inscrit ce projet dans le cadre des projets d'agglomération et au moment où ce projet est retenu, il s'agit de construire une passerelle avec pilier et non couverte. Le projet final est largement différent, c'est vrai, même si cela ne sert à rien d'insister parce qu'on ne va pas arriver à des miracles, parce que la responsabilité des CFF est ici engagée dès le moment où les CFF nous avaient indiqué le prix au mètre linéaire, qui nous avait permis de calculer ce montant de CHF 2'500'000.-. La deuxième subvention importante est la subvention de CHF 250'000.- des CFF Immobilier, vous savez que les CFF sont très filialisés et il y a une filière qui se préoccupe plus que CFF Infrastructure de ce projet, c'est CFF Immobilier, parce que c'est cette filière qui souhaite valoriser sa gare. Il y a une subvention de CHF 250'000.- et par ailleurs, à la suite de très nombreux contacts que nous avons eus ces derniers mois, CFF Immobilier a accepté de rouvrir un bout du dossier, notamment en ce qui concerne les CHF 80'000.- des places de parc et nous sommes à l'heure actuelle en négociation, nous espérons aboutir, mais certes, cela ne représentera que quelques dizaines de milliers de francs. Il y a également une participation du Canton, nous venons de recevoir cette confirmation par écrit. Cette participation du Canton s'élève à CHF 300'000.-, comme la participation du Canton au projet de la passerelle du Millénaire, c'est évidemment une excellente nouvelle pour nous. Et puis il faut rajouter à cela une future participation de Viteos pour les luminaires, participation qui est encore à négocier, mais qui s'élèvera à quelques dizaines de milliers de francs. Nous avons donc, au total, CHF 1'300'000.- de subventions, soit au minimum 26% de l'investissement qui est à consentir. Ce n'est pas rien, et c'est un minimum, je vais vous le démontrer toute à l'heure. Une question

qui se pose immédiatement est la suivante : est-on prêt à renoncer à cette subvention alors que le projet est reconnu comme étant utile par la plupart d'entre vous ? Il est à noter que ces subventions sont toutes liées au projet de la passerelle et que nous ne pourrions pas les transférer sur d'autres projets, par exemple la rénovation de l'existant.

Au-delà des subventions, j'aimerais évoquer la réserve que vous avez constituée avec le Conseil communal pour la mobilité douce et le projet d'agglomération. Ici, cette réserve est sollicitée pour un peu plus de CHF 3'000'000.-. Vous savez tous, hélas, que le projet H20 est repoussé. J'avais eu l'occasion de vous présenter, au Locle, lors d'une séance commune des Conseils généraux en octobre 2013, le plan partiel des mobilités, largement subventionné par la Confédération. Dès le moment qu'il était préfinancé de notre part par cette réserve pour les projets d'agglomération et la mobilité douce, ce plan partiel des mobilités est aujourd'hui caduc. Cela signifie qu'une grande partie de la réserve n'est plus affectée aujourd'hui. Il s'agira donc, selon la loi sur les communes, de dissoudre cette réserve à la fin de l'année 2014. Bien sûr, si nous dissolvons cette réserve, l'argent reste évidemment dans la caisse générale de la commune, mais il sera impossible institutionnellement de transférer le montant sur d'autres projets de mobilité douce qui n'existent pas encore ou, c'est une tautologie, de transférer cette réserve sur des projets qui n'ont pas été pris en considération dans le cadre du projet d'agglomération. En d'autres termes, ne pas utiliser ce montant prévu par la réserve aujourd'hui pour un projet abouti, celui que nous vous proposons c'est renoncer à utiliser ce montant pour promouvoir la mobilité douce.

Au-delà de l'investissement, j'aimerais évoquer également la charge pour les comptes de fonctionnement de la Ville. Grâce aux subventions dont je viens de faire l'énumération, grâce à la réserve, cette charge sera relativement faible, puisqu'en intégrant la correction des CHF 300'000.- du Canton (de ce point de vue-là le rapport qui vous a été soumis n'est pas tout à fait à jour), il s'agit de CHF 86'150.- annuels de charge dans les comptes de fonctionnement. C'est évidemment l'amortissement et les intérêts sur l'investissement.

En outre, et surtout, je pense que du point de vue financier c'est l'argument qui doit être décisif, nous parlons d'un investissement qui s'inscrit dans un avenir long. Nous parlons d'un investissement pour notre population, pour nos concitoyens, pour une durée qui, finalement, nous dépasse tous. Pour un temps qui va bien au-delà des 80 ans de l'ancienne passerelle. Remettre ce montant dans cette chronologie, cette perspective, amène également un éclairage tout à fait différent, nous semble-t-il.

J'aimerais venir sur des questions techniques et des questions architecturales. Ne vous faites pas de soucis, la passerelle est solide, les treillis sont solides, elle est justement dimensionnée et elle supportera des hordes

de supporters, même s'il s'agit des supporters lausannois. Il n'y a pas d'autre implantation possible, parce que le périmètre de la passerelle a été déterminé par les CFF et les CJ, et nous devons nous tenir à ce périmètre. Il n'y a malheureusement pas de possibilité d'accès au quai ou de pose de pilier, c'est un refus catégorique de CFF Infrastructure. CFF refuse en fait catégoriquement d'être contraint, dans l'avenir, par des piliers ou par un accès au quai dans la perspective d'un jour, très indéterminé, très lointain et hypothétique, où CFF réaménagera la gare. Les CFF veulent pouvoir librement modifier les voies, agrandir les quais, déplacer les quais, mais par contre, ce qui nous intéresse, c'est qu'il y a une évolution possible de la passerelle, dans le sens où le jour où les CFF, rêvons un instant, s'assoupliront, il sera possible d'intégrer à la passerelle qui vous est proposée un ascenseur ou un escalier afin d'avoir un accès direct aux quais. Pour répondre à M. Blanc, à l'heure actuelle, il n'y a aucun espoir de faire bouger les CFF, nous avons encore eu une séance lundi, la réponse est absolument catégorique, voyez que nous avons multiplié les séances avec les CFF ces derniers temps. Attendre que les CFF se décident, c'est renvoyer la passerelle aux calendes grecques.

Il y a eu la question de la beauté, certains ont décrié la passerelle. C'est une épineuse question, c'est une question de relativité, ou d'absolu platonicien en terme d'esthétique. Nous, nous la trouvons belle. Ce que nous pouvons dire de la passerelle, c'est que sur un plan objectif, elle est en cohérence architecturale. Elle s'inscrit dans une cohérence architecturale forte par rapport au couvert de la Place, elle a une architecture métallique, est légère et minimaliste, tout comme les couverts de la Place de la Gare. Elle est en adéquation avec l'architecture industrielle qui a tant marqué notre cité et enfin, elle est en adéquation particulièrement avec l'architecture ferroviaire de la fin du XIX^{ème} siècle jusqu'au début des années 70. Pour nous, trois mots qualifient l'esthétique de cette passerelle : rivets, métal, simplicité. Nous sommes persuadés que le geste architectural qu'a réalisé l'architecte Frund est de ceux qui peuvent marquer profondément une cité.

Il y a ensuite le défi architectural et, évidemment, la portée d'un peu moins de 80 mètres. Un autre défi architectural, le défi propre à une cité comme la nôtre, qui connaît notre climat, du principe de l'ouvert et du fermé. Ce principe tend à éviter le confinement aveugle propice au squat, aux tags, aux mauvaises odeurs, aux déprédations. Tant mieux s'il fait froid dans cette passerelle, d'un certain point de vue. Au sentiment d'insécurité, et ce principe architectural tend également à favoriser un espace protégé des intempéries, mais pas du froid ou du vent, ouvert à une vue imprenable sur notre urbanisme horloger. M. Blanc, vous avez posé la question de savoir pourquoi nous avons renoncé à une rampe. Il y a différentes raisons, cela a été étudié, cela a été dessiné par l'architecte Frund. Ce qu'il faut savoir, c'est que depuis une hauteur de 18 mètres, avec une pente à 6%, il

nous fallait constituer une rampe de 225 mètres de long, qui aurait serpenté dans le parc, il aurait fallu sacrifier une partie du square qui nous tient effectivement à cœur et nous voulions viser l'efficacité. Bien sûr, cette passerelle sera empruntée par les badauds qui se promènent le dimanche. Mais cette passerelle devra aussi être empruntée par ceux qui, tous les jours, se rendent au travail et notre réflexion était la suivante : celui qui se rend au travail cherche une certaine efficacité. En plus de cette réflexion-là, il y avait un problème de sécurité. Vous ne pouvez pas imaginer, sur une rampe à 6% de 225 mètres de long des vélos, des trottinettes qui descendent, et en même temps, des piétons qui montent. Ici, on était face à un problème insoluble.

J'aimerais en venir à des considérations urbanistiques. D'abord un constat, qui a été relevé par nombre d'entre vous. Il n'y a pas de passage nord-sud agréable pour les piétons entre les Régionaux et le Grand-Pont, ni pour les cyclistes modestes ou les cyclistes du dimanche, les familles, par exemple. Vous avez raison M. Blanc, cette passerelle s'adresse d'abord aux piétons, mais elle est ouverte à ce type de cyclistes-là. Donc la passerelle nous semblait être la seule réponse à cette lacune. C'est un chaînon indispensable dans le maillage de mobilité douce que nous entendons déployer ces prochaines années sur notre tissu urbain.

Ce maillage de mobilité douce est aujourd'hui en réflexion au Service de l'urbanisme, je vais vous en donner les grandes orientations, ce sont deux axes horizontaux, deux axes verticaux. Le premier axe horizontal est un axe qui ira de l'Espace de l'urbanisme horloger, suivra la rue Daniel-Jeanrichard, traversera la Place de la Gare, traversera le quartier Le Corbusier, les Entilles, la scierie des Eplatures par la gare de la Fiaz et ensuite, Le Crêt-du-Loche. Deuxième axe horizontal : la rue du Progrès. Ce sera plus difficile de l'imposer par rapport à l'existant, même si sur la rue du Progrès il y a déjà des tronçons qui aujourd'hui, d'une manière ou d'une autre, sont en zone de rencontre. Donc rue du Progrès, au moins de la rue de la Charrière jusqu'à la rue de la Fusion. Il faudra encore réfléchir à savoir comment faire le lien avec le stade de la Charrière, comment faire le lien de l'autre côté avec le collège des Forges. A ces deux axes horizontaux s'ajoutent deux axes verticaux. Le premier axe vertical, vous le connaissez tous, on en a déjà souvent parlé, c'est l'axe des musées, celui qui ira du Parc des Musées jusqu'au zoo-musée avec une requalification totale de la rue du Dr Coullery. Le deuxième axe vertical, qui nous intéresse particulièrement ici, c'est un axe qui ira du Centre aquatique des Mélézes à la passerelle, à travers la Place de la Gare en montant la rue de l'Avenir jusqu'à l'Ecole d'art et ensuite la rue de la Fontaine, jusqu'à la rue du Nord. J'ai lu le postulat déposé par le POP et on l'acceptera parce que ce postulat va simplement de soi dans notre esprit.

Au-delà des considérations urbanistiques, j'aimerais en venir à des considérations politiques. Cette passerelle, c'est pour nous le signe évident du dynamisme de notre ville, de la continuation du développement du secteur de la gare et du quartier Le Corbusier, pour le parking au sud des voies, pour le développement de la mobilité douce. C'est le signe positif évident pour l'implantation d'un nouvel Hôtel judiciaire, parce qu'on y croit, à cet Hôtel, et on y travaille hebdomadairement.

En conclusion, c'est une pesée d'intérêt qu'il s'agit de faire. Nous avons entendu les avis divergents. Il y a le coût d'un côté, et de l'autre il y a les bénéfices, qui nous semblent importants pour notre population, pour la qualité de vie de notre population. Le Conseil communal a quant à lui tranché, cette passerelle lui semble indispensable et le moment est le bon parce que c'est le seul moment. Cette pesée, évidemment, vous appartient. Ce soir, nous vous présentons une solution longuement réfléchie, qui nous apparaît comme motivante par de très nombreux aspects que j'ai mentionné, également marquée par des éléments extérieurs que nous ne maîtrisons pas, que nous regrettons, mais en même temps, nous sommes d'accord avec l'idée qui a aussi été formulée qu'il s'agit pour nous, parce que cela a toujours été comme ça en ville de La Chaux-de-Fonds, de prendre notre destin en main. Il ne s'agit pas de s'arrêter, de s'asseoir en regrettant la manière dont certains, sur certains dossiers (parce que ce n'est quand même pas toujours le cas) traitent la ville de La Chaux-de-Fonds. Cette solution, nous vous la proposons, et nous vous encourageons à l'accepter, le reste est de votre prérogative et de votre responsabilité.

Un mot encore, dans un canton où fleurissent étrangement les fantasmes de plan B, il convient de préciser, pour que vous puissiez faire votre choix en connaissance de cause, qu'il n'y a pas de plan B. Il n'y aura pas de passerelle ailleurs, il n'y aura pas de passerelle moins haute, il n'y aura pas de passerelle en bois, il n'y aura pas de passerelle avec des piliers ou des accès aux quais et il n'y aura pas d'autres subventions que celles que nous avons obtenues. En d'autres termes, il n'y a pas de meilleure passerelle et il n'y a pas de passerelle moins chère. Dire non aujourd'hui à la passerelle consiste à prononcer un non définitif.

Je réponds encore à la question du POP sur le renvoi en commission. A priori, le Conseil communal n'est pas favorable, parce que comme je viens de l'exprimer, il n'y a pas de perspective de modification du projet. Ce projet, c'est celui-ci. On vous le présente, on y a beaucoup travaillé, on y croit et puis, au bout d'un moment, on ne peut que vous dire que c'est à vous de décider. Il n'y a pas non plus un enthousiasme de notre part à un renvoi en commission parce que, vous l'avez entendu, les fronts sont tellement figés, alors que nous ne pouvons pas amener de modification majeure, nous n'arriverons jamais à convaincre les uns ou les autres, vous avez entendu les différentes positions. J'en ai terminé.

M. René Curty, PLR : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Effectivement, quand on a appris qu'il y avait un projet de refaire la passerelle à la place où elle était jusqu'au début des années 80, je me suis dit *"tiens, c'est un beau projet."* Mais quand on regarde un peu ce qu'on nous amène maintenant, et ce qu'il y a maintenant pour passer du nord au sud, ce passage assez lugubre et insalubre avec cet ascenseur, on peut dire *"tiens, c'est une bonne idée."* Mais quand le Conseil communal nous dit qu'il n'y a pas de plan B, effectivement, il n'y en a pas. Mais le plan B, c'est la passerelle ! Le plan A, c'est le passage existant qu'on sera obligé de rénover, parking sud ou pas. Ce passage avec cet ascenseur existe, on sera obligé de le rénover parce qu'il existera toujours. Alors autant remettre l'ouvrage sur le métier et dire adieu aux subventions, qui représentent de l'argent, mais quand on regarde le coût que la Ville devra payer pour cette passerelle, autant garder cet argent pour le plan A, qui est ce passage à travers la gare CFF et cet ascenseur, pour en faire un endroit convivial. Si dans cinq, dix ou quinze ans, les finances de la ville vont mieux, alors pourquoi pas relancer l'idée de la passerelle à ciel ouvert, qui est chouette. Mais maintenant, non. Le plan A, c'est ce qu'on a, et la passerelle, excusez-moi, c'est le plan B. Et ce soir, on a aussi des choix à faire par rapport à des crédits très importants sur l'avenir de la ville, et ma foi, désolé, mais mettons la passerelle entre parenthèses quelques années et concentrons-nous sur le plan A.

M. Pierre-Yves Blanc, Verts : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Nous remercions le Conseil communal des réponses qu'il nous a données. Il me semble qu'il y a deux groupes qui ont posé la question d'un manque de consultation et on n'a pas eu de réponse sur ce point-là.

M. Daniel Ziegler, POP : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. J'aimerais, à titre personnel, exprimer mon mécontentement. Personnellement, je suis pour cette passerelle telle qu'elle nous est présentée d'un point de vue architectural.

Le problème, c'est que le Conseil communal nous présente ce projet alors même que le projet du parking sud de la gare n'est pas abouti et qu'on ne sait pas encore aujourd'hui comment ces deux projets vont s'articuler. Le Conseil communal nous présente ce projet alors même que les négociations avec les CFF ne sont pas abouties. On nous dit maintenant *"les méchants CFF ne nous écoutent pas."* Je trouve que c'est un peu facile. Quand on négocie, on s'en donne les moyens. Se donner les moyens face aux CFF, cela pourrait être notamment passer par le Canton, passer par nos conseillers nationaux. Manifestement, cela n'a pas été fait. Le petit s'est incliné devant le grand. Enfin, on nous présente ce projet alors même que la participation du Canton n'est pas encore fixée. Il

semble, je viens d'entendre que maintenant, on la connaisse, mais ce n'était pas le cas au moment où l'on nous présentait le projet. Donc je me sens pris en otage. Je vais devoir voter oui à ce projet parce que je tiens à cette passerelle, mais je sens fortement que le Conseil communal cherche à passer en force, me force la main, et personnellement, cela me déplaît.

M. Philippe Kitsos, Verts : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je voulais aussi à titre personnel, revenir un peu sur l'intervention du groupe UDC, pas pour critiquer le parti, ni rien, ne vous inquiétez pas, mais pour mettre la réflexion au centre des débats.

D'entendre un groupe politique, dans la salle du Conseil général, dire qu'un projet est cher et de s'opposer à un projet juste parce qu'il est cher, sans rien proposer à côté, c'est inacceptable pour la qualité de nos débats ici. Tous les groupes ont proposé quelque chose, une alternative, ont émis des critiques. Il n'y a que le groupe UDC qui lui, vient, *"C'est cher, ça coûte CHF 5'000'000.-, on ne veut pas se faire ce plaisir pour le plaisir de quelques piétons."* Mais excusez-moi, je crois que l'être humain, lorsqu'il naît, naît avec deux pieds et pas avec quatre roues. Peut-être que si on avait fait un pont autoroutier, qui coûte beaucoup plus cher, l'UDC serait d'accord. Je voulais juste revenir là-dessus, j'aimerais, parce que le groupe UDC s'oppose à l'entrée en matière, qu'il veuille bien expliquer pourquoi il s'oppose, pourquoi c'est cher, pourquoi ? Il y a beaucoup d'autres projets qui sont chers, ils l'ont dit eux-mêmes, qui sont chers et auxquels ils votent. Là, parce que c'est pour la mobilité douce, c'est *"pour le plaisir de quelques piétons"* et je voulais le relever, parce que ce n'est pas sérieux à ce stade, au niveau des débats d'aujourd'hui, de juste s'opposer, pour une question de prix, sans motiver du tout leur position. Je vous remercie.

M. Daniel Musy, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. J'aurais d'abord une question au Conseil communal concernant ce que le PLR a appelé plan A, c'est-à-dire la situation actuelle qui, pour ce parti, devrait être améliorée pour arriver à une solution satisfaisante pour les quinze, vingt ans. Le Conseil communal peut-il nous dire si les CFF, dont on nous dit qu'ils figent les fronts, seraient en mesure d'interdire le passage la nuit par le sous voie et l'accès à l'ascenseur comme c'est le cas maintenant ? Cela signifierait que ce serait un emplâtre sur une jambe de bois que de rénover le passage sous voie avec de beaux ascenseurs et des escaliers roulants si les CFF avaient la possibilité d'en interdire le passage de minuit à 5 heures du matin, ce qui ne résoudrait, vous en conviendrez, chers collègues du PLR, absolument pas le problème.

La seconde chose que j'aimerais mettre en avant ici, c'est quand même une question au Conseil communal par rapport à la politique des CFF, qui, c'est vrai quand, comme je l'ai devant moi, on est en possession d'un rapport que les CFF font pour la prolongation des quais 1 et 2 de la

gare d'Allaman, avec la reconstruction de la passerelle pour piétons qui leur appartient, disons-le. C'est une passerelle qui appartient ni au canton de Vaud, ni à la commune d'Allaman. On constate qu'en date du 31 octobre 2013, le permis de construire, ou en tout cas le projet de la reconstruction de cette passerelle, pour cette gare où passent des trains à plus de 120 km/h, est prévu avec une passerelle pour piétons qui permet, je cite, *"le franchissement des voies 1 à 4 par les piétons et un accès au quai 2"*. Donc je suis en train de me demander s'il n'y a quand même pas, dans l'argument des CFF de laisser en friche le terrain pour la construction de ce qui était avant ce pilier, une volonté de faire deux poids, deux mesures entre l'Arc lémanique et les Montagnes. J'aimerais bien que le Conseil communal, qui nous dit qu'il a eu des contacts récents avec les CFF, nous explique quand même pourquoi et comment on va expliquer aux citoyens que ce qui est possible à Allaman ne l'est pas à La Chaux-de-Fonds.

Mais cela n'empêche pas que tout en étant rationnellement à l'écoute de ce que nous propose le PLR, je pense que c'est une impasse encore bien pire que ce que vous pouviez imaginer.

M. Hugues Chantraine, UDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. N'en déplaise au représentant des Verts, il faudra bien qu'il se fasse à notre opposition.

On entend le Conseil communal nous dire qu'il n'y a pas de plan B, qu'il n'y a pas d'autre projet, qu'il n'y a pas d'autres subventions. Cela nous rappelle étrangement un conseiller d'Etat de l'ancienne législature concernant le TransRun, disant qu'il n'y a aucun plan B, ni d'autres subventions. Etonnamment, les subventions des CFF qui étaient prévues à CHF 240'000'000.- pour refaire les voies actuelles et les tunnels actuels sont passés à CHF 380'000'000.- maintenant. Comme quoi les CFF peuvent changer d'avis et peuvent, dans une négociation bien menée, évoluer aussi. Alors, quand on vient nous dire qu'il n'y aura pas d'autres subventions et qu'il n'y a pas de plan B, je suis désolé mais nous ne pouvons pas l'accepter. On nous dit que les CFF refusent qu'on puisse mettre un pilier ou deux piliers. Vous m'excuserez, mais si on doit faire évoluer les quais et les voies, un pilier se déplace, et cela coûte moins cher que CHF 2'500'000.-, cela ne pose aucun problème.

Je remarque également que toute cette histoire, et là je reprendrai volontiers les mots qui étaient exprimés par le POP, je les fais vraiment miens parce que j'ai le même sentiment, nous sommes pris en otage ce soir, et cette sensation est extrêmement détestable. On a juste l'impression que les CFF sont en train de faire un racket sur la ville. A entendre également le représentant du groupe socialiste, on a l'impression que les CFF veulent

punir la ville de La Chaux-de-Fonds. Et moi, j'aimerais bien savoir pourquoi. Parce que cela me pose vraiment un gros problème.

Maintenant, juste une petite remarque. Il est prévu de dissoudre une réserve. Alors on se gargarise tout d'un coup, effectivement, il n'y aura plus que CHF 900'000.- à la charge de la ville. Il ne faut quand même pas se leurrer. Cette réserve, on l'a constituée, on l'a payée. Cet argent, effectivement, est un argent que les contribuables chaux-de-fonniers ont versé. Ce n'est donc pas un argent qui nous tombe du ciel. Cet argent qui était dévolu à la mobilité motorisée, puisqu'effectivement elle était prévue pour la H20 et la H18, serait transféré sur la mobilité douce. Nous ne voyons pas de problème particulier à cela, juste pour faire remarquer à certains que nous n'avons pas une allergie particulière contre la mobilité douce. Mais j'aimerais simplement savoir si ces mêmes personnes qui sont très contentes de pouvoir voir le transfert de cet argent en direction de la mobilité douce seront d'accord de faire aussi l'effort dans l'autre sens pour reconstituer des réserves de quelques millions quand ils seront nécessaires, le jour où l'on devra investir pour la H18, pour le contournement de La Chaux-de-Fonds et du Locle par la H20. Je pose les questions et j'attends les réponses du Conseil communal. Merci.

M. Yves Morel, PLR : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Nous avons entendu ce soir des intervenants parler de mobilité, notamment douce, cycliste, de troisième ville de Suisse romande et l'on discute aujourd'hui d'un projet de passerelle qui n'amène même pas les gens pour prendre le train. Certains parlent toujours de transfert modal de la route aux rails, et ils ne relèvent pas ici cette incohérence. Pour nous, une grande ville a une gare active, qui grouille comme une ruche, et dans ce cas de figure, deux ascenseurs insalubres ne sont pas dignes de La Chaux-de-Fonds. Nous devons donc concentrer les gens par un seul passage, comme l'a dit le porte-parole de notre groupe et non pas diluer en créant un deuxième point de passage. Il faut donc investir nos deniers dans une réorganisation de la zone ascenseurs-escaliers et mettre là quatre à six tapis roulants et en tout cas pas dans une passerelle mal pensée qui n'arrive pas sur les quais.

Maintenant, quelques remarques sur les propos du Conseil communal, qui parle d'efficacité. Alors nous dirions que, si nous faisons cette passerelle, il faut au moins deux ascenseurs si on veut être crédibles lorsqu'on offre une passerelle à la population avec poussette, mobilité réduite ou enfant. Il faut penser vitesse et débit, et un seul ascenseur pour treize mètres de haut, ce n'est pas crédible, 96 marches étant aussi difficile pour les gens qui vont prendre le train. Ensuite, j'aimerais parler du parking. En effet, nous y croyons aussi, à ce parking de 400 à 600 places au sud des voies. Nous pensons qu'une partie des gens qui vont utiliser ce parking prendront le train, et je vois mal ces gens passer par la passerelle dessus

pour aller prendre le train. Donc évidemment, quand on fera ce parking, il faudra aussi des sorties depuis les différents niveaux de parking et rien de mieux que ces tapis roulants. La même chose pour l'Hôtel judiciaire. Les gens iront, pour plaider, parquer leurs voitures dans ce parking et je les vois mal remonter l'entier pour aller prendre la passerelle, donc là aussi, le tapis roulant et les ascenseurs sont vraiment l'objectif que nous devons avoir. Concentrons-nous donc sur le plan A de mon collègue M. Curty. Merci.

M. Théo Huguenin-Elie, Conseiller communal (Urbanisme, bâtiments et relations extérieures) : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Il y a beaucoup de questions, je vais essayer d'y répondre.

Je commencerai par une question de M. Musy. Oui, les CFF ont tous les droits de fermer les passages, puisqu'ils sont sur leur propriété. Ils appliquent des normes de sécurité, comme ils le font dans d'autres gares. La passerelle, elle, restera ouverte 24 heures sur 24.

M. Curty, vous avez émis quelques considérations sur ce qui apparaît pour vous comme un plan A, pour nous cela n'apparaît même pas comme un plan B. C'est une question d'ambition que l'on souhaite pour ce passage et il nous apparaît que la rénovation de l'existant ne permettra pas d'atteindre les objectifs que j'ai développé tout à l'heure et que nous souhaitons absolument atteindre sur la qualité de la relation entre le nord et le sud de la ville.

M. Blanc, vous regrettez qu'il n'y ait pas eu une consultation de la population, comme on le fait dans d'autres dossiers. C'est vrai qu'il y a une consultation institutionnelle. Les grands axes du rapport ont été présentés à la commission des affaires extérieures pour débat, il n'y a pas eu de préavis de cette commission et ce rapport a été présenté à la commission des infrastructures avec préavis de celle-ci. Pourquoi n'avons-nous pas recouru ici à une démarche participative ? Encore une fois, parce que nous sommes dans une situation tellement figée que nous n'aurions pas pu accéder aux demandes de la population. Forcément que nous aurions dû orienter le débat avec la population sur des aspects qui, d'une certaine manière, à notre sens relève de notre prérogative, notamment l'aspect esthétique, par exemple. Il restait peut-être la question de la rampe, mais finalement, après étude, avec les arguments que je vous ai donnés, la solution s'est imposée pour nous.

M. Ziegler, vous évoquez la question du parking sud. Pour nous, dans notre esprit, il s'agit de deux esprits architecturaux tout à fait différents et nous souhaitons qu'il y ait une séparation des flux. Donc il y aura les ascenseurs actuels de la gare, qui s'inscriront dans le cadre du parking sud et ces ascenseurs seront utilisés à la fois par les usagers du parking sud et par les usagers qui viennent du sud de la ville et qui se rendent aux quais.

De l'autre côté, il y a le flux important, le flux de transit du nord au sud et vice versa. Du sud, notamment en direction de la gare routière, puisqu'on est à quelques mètres de cette gare. Vous relevez avoir le sentiment désagréable d'être pris en otage, cette réflexion m'interpelle. Je me pose la question de savoir si finalement, elle n'est pas liée au fait qu'il y a ait des subventions, qui sont quand même des subventions importantes et selon la position que le législatif prend, il devra renoncer à ces subventions. Mais ça, c'est finalement la règle de nos institutions, son fonctionnement. Et si chaque fois qu'il y a des subventions importantes qu'on vous présente vous avez le sentiment d'être pris en otage, nous passerons assez facilement définitivement pour des garde-chiourmes.

M. Musy, vous posez des questions sur la gare d'Allaman. Vous avez raison, on a eu vent du projet et de la demande de permis de construire de la réalisation à Allaman. On est dans une situation différente, parce que la passerelle là-bas est existante, donc ce n'est pas une nouvelle passerelle. Elle appartient aux CFF et il y a un besoin des CFF de rénover cette passerelle d'Allaman. Dès ce moment-là, étant donné que c'est leur passerelle, qu'ils ont un besoin de rénover pour accéder, si j'ai bien compris, notamment à certains quais parce qu'il n'y a pas de sous voie. De fait, ils travaillent dans un état d'esprit qui est radicalement différent de l'état d'esprit que l'on trouve ici.

Ensuite, il y a l'intervention de M. Chantraine, en disant que finalement, dans d'autres dossiers, cela s'est passé de manière complètement différente, regardez les CFF, CHF 240'000.- parce qu'on avait un conseiller d'Etat qu'il ne juge visiblement pas très compétent, il en fait de même visiblement avec le conseiller communal en charge en disant qu'*"il a mal négocié, que finalement, au bout du compte, les CHF 240'000'000.- qui étaient négociés vont se transformer pour le TransRun en CHF 380'000'000.-"*. Cette remarque-là me fâche, parce qu'on n'est pas du tout dans le même cas de figure. La ligne de chemin de fer, même si elle n'est pas bonne entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds, existe. Elle est à la charge des CFF et ils doivent la rénover. Ils sont demandeurs. Aujourd'hui, ils font l'étude de détail et ils arrivent à CHF 380'000'000.-. Certes, à l'époque, on pensait avant l'étude de détail que c'était CHF 240'000'000.-. Je ne sais pas si le conseiller d'Etat a bien ou mal négocié, mais les CFF sont demandeurs. Et une fois qu'il y a ces CHF 380'000'000.- qui sont identifiés, pour les CFF, finalement qu'ils les donnent au Canton pour qu'il fasse un projet que le Canton estime meilleur ou qu'ils investissent le montant sur les voies qu'ils doivent de toute façon rénover, c'est la même chose. Vous le savez, on est dans un contexte où les CFF ne sont pas demandeurs. On en a parlé avec CFF Infrastructure, on leur a dit *"mais, bon sang, c'est une plus-value extraordinaire pour la Place de la Gare, pour la gare elle-même !"* Et CFF Infrastructure, qui n'a rien à voir avec CFF Passager, qui est juste à côté parce qu'on a aussi reçu le directeur, un membre de la

direction de CFF Passager qui se faisait tout petit à ce moment-là. CFF Infrastructure nous dit que cela ne les regarde pas. Ils ne sont absolument pas demandeurs, on n'est pas dans le même cas de figure. En d'autres termes, c'est un sophisme de dire aujourd'hui que si on refuse le plan qui nous est proposé, demain, les CFF, comme dans le cadre du TransRun, sortiront de leur porte-monnaie un plus gros billet.

M. Christophe Ummel, PLR : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Au sujet de l'interdiction de passage pendant la nuit par les CFF, le Conseil communal est bien catégorique parce qu'il fait état d'une relation d'un propriétaire qui interdit un passage à quelqu'un avec qui il n'a pas de relation spéciale. Or, ce passage est réglementé par une servitude, dont je n'ai pas les détails, donc je n'affirme pas que les CFF n'oseraient pas légalement, comme ils le font aujourd'hui, interdire le passage, mais je pense plutôt que le Conseil communal est bien catégorique, parce qu'il se pourrait bien que la servitude les oblige, si la commune le voulait, à laisser passer sans condition d'horaire les piétons dans ce passage et la solution qu'on connaît aujourd'hui d'interdiction pendant la nuit a peut-être été négociée il y a quelques dizaines d'années avec les CFF, pour des raisons de déprédation, etc. Donc je ne conteste pas formellement ce que le Conseil communal dit, mais je le trouve bien catégorique.

M. Hugues Chantraine, UDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Pour répondre au Conseil communal notamment, nous n'attendons pas des CFF qu'ils sortent un plus gros billet, nous attendons juste qu'ils nous permettent un pilier central. Un pilier central, c'est CHF 2'500'000.- d'économisé, c'est deux fois l'entier des subventions que nous toucherions. Cela veut dire que si on reporte légèrement le projet, histoire de renégocier, qu'on perde CHF 1'300'000.- de subventions mais qu'on économise CHF 2'500'000.-, je pense que la Ville s'en trouvera gagnante.

M. Marc Schafroth, UDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le Conseil communal disait tout à l'heure qu'il est fâché. Nous serons au moins deux à l'être. Les CFF nous prennent en otage, cela a été relevé, mais ce qui est plus grave, c'est que cela se fait avec l'aval et la passivité de l'exécutif. C'est tout simplement inacceptable. Pour le conseiller communal qui s'exprimait au nom du collège, hausser le ton ici ne nous fera pas changer d'avis, il aurait fallu hausser le ton lors des négociations.

M. Daniel Musy, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Attention. Nous sommes actifs ce soir, nous allons décider quelque chose.

Les propositions des gens qui refusent la passerelle, ils ne veulent pas aujourd'hui et ils ne semblent pas vouloir que ça soit notre passerelle. Si on vote ce crédit, ce sera notre passerelle. M. Ummel, le passage sous voie ne sera jamais notre passage. Jamais. On sera pris en otage, toujours. Avec notre passerelle, les CFF pourront faire ce qu'ils veulent, on pourra passer dessus comme on veut, dans les heures que nous voudrions, avec le déblayement que nous voudrions, avec les moyens que nous mettrons, nous, Commune de La Chaux-de-Fonds. Et les CFF n'en auront rien à dire. Alors, certes, ça coûte cher, certes, c'est désagréable, certes, peut-être qu'ils nous prennent en otage sur ce dossier, certes peut-être qu'il n'y a pas de pilier, mais ce sera notre passerelle.

Mme Katia Babey, PS : Ce sera une phrase et une seule : je trouve la dernière intervention de l'UDC sur la passivité du Conseil communal relativement malvenue quand le Conseil communal dit et redit, avec plusieurs de ses intervenants d'ailleurs, être allé négocier et renégocier avec les CFF. De dire que c'est de la passivité, c'est limite du mépris. Je crois que le Conseil communal a fait tout ce qui était en son pouvoir pour négocier au mieux, on ne peut pas faire boire de l'eau à un âne qui ne veut pas boire.

L'entrée en matière est acceptée par 31 voix contre 4.

Le rapport est accepté par 24 voix contre 10.

Postulat interpartis

« Pour une prise en compte globale de la mobilité douce traversant la Gare CFF »

Le Conseil communal est prié d'étudier les trajets de mobilité douce permettant de traverser les voies CFF actuellement et à futur, notamment en ce qui concernera les chemins et liaisons passerelle ascenseurs-parking avec le complexe Centre aquatique-patinoire des Mélèzes, au travers des parcs Gallet et Crêtets, en préservant ceux-ci dans leur globalité.

Ce poumon de verdure doit être protégé et préservé : c'est notre Central Park !

Charles-André Favre, Lucie Marchon, Monique Erard, Katia Babey

M. Charles-André Favre, POP : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. *"Pour une prise en compte globale de la mobilité douce traversant la gare CFF"*, tel est l'intitulé du postulat, dont voici le texte. *"Le Conseil communal est prié d'étudier les trajets de mobilité douce permettant de traverser les voies CFF actuellement et à futur, notamment en ce qui concernera les chemins et liaisons passerelles-ascenseur-parking avec le complexe Centre aquatique et patinoire des Mélèzes au travers des parcs Gallet et Crêtets en préservant ceux-ci dans leur globalité. Ce poumon de verdure doit être protégé et préservé, c'est notre Central Park."*

Le texte du postulat nous paraît suffisamment clair pour qu'il n'y ait pas besoin de le soutenir par un long développement. Nous avons abondamment regretté de ne pas avoir encore de plan d'ensemble des mobilités douces au sud des voies, donc, à la sortie respectivement de la passerelle et/ou des ascenseurs qui desserviront le futur parking à construire à proximité des voies et proche du complexe Centre aquatique et patinoire.

Une crainte subsiste, diffuse mais tenace, due au fait que ledit complexe englobe dans le champ de réflexion tel que nous l'avons, je vous le rappelle, récemment adopté, non seulement l'actuel chésal piscine-patinoire, mais aussi les deux parcs Gallet et Crêtets. Or, à nos yeux, les interventions devraient y être les plus mesurées possible, de manière à en préserver leurs magnifiques caractéristiques et leur équilibre. Véritables poumons verts au centre de notre ville, et ma référence à Central Park n'est bien sûr pas innocente, même si nous pouvons partager la réflexion du Conseil communal concernant les traversées horizontales et verticales. Nous espérons donc que vous accepterez ce postulat, de manière à garantir la prise en compte globale des déplacements à pied et à vélo dans l'ensemble de la zone au sud des voies. Je vous remercie de votre attention.

M. Théo Huguenin-Elie, Conseiller communal (Urbanisme, bâtiments et relations extérieures) : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le Conseil communal acceptera, comme dit tout à l'heure, évidemment, ce postulat, qui va tout à fait dans l'esprit dans lequel il aimerait travailler.

Le postulat est accepté par 34 voix sans opposition.

PAUSE

Mme Sylvia Morel, Présidente : Etant donné que nous n'avons pas avancé très vite dans notre ordre du jour, nous avons discuté avec le Conseil communal. Il serait préférable que nous prenions le point 5 maintenant, donc le rapport relatif au zoo-musée. Est-ce qu'il y a une opposition ? Non.

Dès lors, nous allons prendre le rapport n° 5, rapport du Conseil communal du 14 mai relatif à une demande de crédit de CHF 1'080'000.- pour l'étude finale des contenus du projet zoo-musée et la poursuite de la préparation du déménagement du musée d'Histoire naturelle.

Rapport du Conseil communal

relatif à une demande de crédit de CHF 1'080'000.- TTC pour l'étude finale des contenus du projet Zoo-Musée et la poursuite de la préparation du déménagement du Musée d'histoire naturelle (MHNC)

(du 14 mai 2014)

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Madame la présidente,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

1 Résumé

Le présent rapport fait suite à l'acceptation le 27 juin 2013 par votre Autorité d'un crédit de CHF 300'000.- TTC pour réaliser une étude de faisabilité du projet Zoo-Musée (regroupement sur un site unique du Musée d'histoire naturelle - MHNC - et du Zoo du Bois du Petit-Château - Zoo BPC -), et pour préparer le déménagement des collections du musée dont le bail arrive à échéance le 31 décembre 2016.

Cette étude, qui est maintenant finalisée, est composée d'un volet relatif à la valorisation stratégique du site et d'un autre concernant le programme architectural.

Ainsi, les experts ont confirmé la pertinence et la faisabilité du projet :

- la réunification du zoo et du musée constituera une attraction unique en Suisse, et même en Europe continentale ;
- les fréquentations prévisionnelles du Zoo-Musée sont évaluées à 200'000 visiteurs sur le site du Bois du Petit-Château et à 50'000 pour le musée, lequel deviendrait l'un des plus fréquentés du canton de Neuchâtel ;
- l'implantation du MHNC au Bois du Petit-Château amènera des plus-values considérables au Zoo BPC qui sont demandées par les Chaux-de-Fonnier-e-s et les autres visiteurs. Il s'agit notamment de proposer des structures d'accueil et des activités tout au long de l'année même par mauvais temps, de mettre en place une cafétéria et une boutique mais aussi d'améliorer les conditions de travail des collaborateurs et la détention des animaux ;

- le projet Zoo-Musée permet d'assurer la pérennité du MHNC mais aussi d'améliorer considérablement la présentation de ses riches collections, grâce à une muséographie moderne ;
- par l'exclusivité et la renommée du Zoo-Musée, la Ville gagnera en visibilité, en rayonnement et en attractivité ;
- les services offerts ainsi que l'augmentation du nombre de visiteurs du MHNC permettront des recettes supplémentaires compensant en partie les charges de fonctionnement et d'investissement que nécessitent le projet.

Quant au volet architectural, les experts arrivent à la conclusion qu'un nouveau bâtiment doit être construit en lieu et place de l'Ancien-Stand dont la rénovation s'avère plus chère.

Le projet proposé apparaît comme moderniste, dynamique et à l'impact visuel novateur. Il intègre le vivarium dont la rénovation prochaine est inéluctable.

Les coûts de ce nouveau bâtiment sont raisonnés et raisonnables ; ils se montent à CHF 16.7 mio dont CHF 15,2 mio à la charge de la commune et comprennent la muséographie, le vivarium ainsi que la démolition de l'Ancien-Stand.

Ce rapport présente également :

- l'état d'avancement de la préparation du déménagement du musée et la suite qu'il convient d'y donner ;
- les stratégies de communication et de recherche de partenaires financiers qui accompagneront le projet jusqu'en 2016.

Un crédit de CHF 1'080'000.- est demandé pour finaliser l'étude détaillée des contenus du Zoo-Musée et les études architecturales mais aussi pour poursuivre la préparation du déménagement des collections et établir le devis de réalisation.

2 Introduction

2.1 Contexte

Afin de valoriser et de renforcer les infrastructures actuelles du Zoo du Bois du Petit-Château (Zoo BPC) et du Musée d'histoire naturelle de La Chaux-de-Fonds (MHNC), les autorités de la Ville ont pris l'option de les rassembler sur un même lieu, celui du Bois du Petit-Château, et ainsi créer une nouvelle structure indivisible. Ce projet, associant sur un même site musée d'histoire naturelle et zoo professionnels, constitue une proposition de visite unique en Suisse voire en Europe continentale : le Zoo-Musée.

Le choix de ce site a été une évidence étant donné l'importance qu'il revêt pour l'identité et la population locales et sa forte fréquentation (plus de 120'000 visiteurs par année rien qu'au vivarium, soit la deuxième fréquentation touristique du Canton après la Société de navigation).

En outre, le projet est aujourd'hui dans l'urgence : le bail liant le musée et La Poste arrive à échéance à fin 2016. Le MHNC doit donc trouver de nouveaux locaux afin de continuer son activité dans des conditions améliorées et acceptables.

2.2 Rappel du processus en 3 étapes

Le présent rapport fait suite à la votation d'un crédit de CHF 300'000.- TTC, accepté par votre Autorité le 27 juin 2013 (voir procès-verbal p. 1062 et suivantes), qui avait pour objectifs de réaliser une étude de faisabilité du projet Zoo-Musée (regroupement des Institutions zoologiques sur un site unique), et d'initier la préparation du déménagement des collections du MHNC. Ce crédit a ainsi permis de réaliser l'étape 1 du projet Zoo-Musée sur les trois programmées (voir annexe 4).

2.3 Étude de faisabilité

Pour bref rappel, l'étude de faisabilité a pour mission de dimensionner le projet Zoo-Musée en affinant et en concrétisant les forces qui lui sont liées. Elle permet d'identifier le potentiel économique et touristique du site, de positionner la future structure dans le contexte local et régional, de tester des pistes de réflexions afin de préciser ultérieurement le projet (travail prévu dans l'étape 2, voir annexes 4 et 9) et de déterminer les infrastructures nécessaires. Le projet retenu à ce stade est mis en perspective avec une planification financière ainsi qu'un modèle économique.

Cette étude de faisabilité est constituée de 2 volets interdépendants :

- la valorisation stratégique du site ;
- le programme architectural.

Pour plus de détails sur les objectifs précis de l'étude de faisabilité, merci de vous référer au rapport du 5 juin 2013 dans lequel ceux-ci sont énumérés de manière exhaustive.

Mandataires

L'étude du volet de la valorisation stratégique du site a été attribuée à 3 mandataires, chacun spécialisé dans des domaines bien spécifiques relevant ainsi leur parfaite complémentarité et adéquation avec les attentes de cette étude. Il s'agit :

- du bureau RWB Neuchâtel SA (2000 Neuchâtel), associé à la Haute école de gestion Arc (2000 Neuchâtel), pour les aspects relatifs à la stratégie d'aménagement et d'exploitation, la mobilité, les finances, la gestion publique et le marketing ;
- du bureau Thematis SA (1800 Vevey), pour l'étude de la fréquentation prévisionnelle et du préprogramme architectural.

Le volet architectural a été confié à la "maison d'architecture serge grad SA", qui a collaboré avec l'Institut pour l'Économie de la Construction (IECsa, 1001 Lausanne) pour les calculs de chiffrage des coûts.

Résultats de l'étude de faisabilité

Les rapports des analyses menées dans le cadre de cette étude de faisabilité ne sont pas joints au présent rapport du fait de leur volume. Ils sont cependant accessibles sur le site Internet de la Ville: (<http://www.chaux-de-fonds.ch/autorites/conseil-general/seances-2014/3-juin>). De plus, un exemplaire imprimé a été envoyé à chaque chef de groupe du Conseil général.

2.4 Bases d'un plan directeur

La partie de l'étude de faisabilité réalisée par RWB/HEG a été synthétisée en bases de plan directeur sous forme de concepts thématiques (orientations stratégiques fortes, annexe 1, pp. 9 et 23). Ce projet de plan directeur constitue un outil de planification pour les Institutions zoologiques sur le long terme. Il donne aussi la vision du développement potentiel du Zoo BPC et du MHNC sur plusieurs années.

Les objectifs du plan directeur sont détaillés à l'annexe 1, p. 9 et les étapes proposées à l'annexe 1, p. 41. Ces étapes donnent les grandes lignes de la planification du projet qui devront être discutées, validées puis précisées lors d'études ultérieures. Elles devront également être renforcées au niveau de la population et des autorités (démarche participative) et complétées par l'établissement de fiches sectorielles. Celles-ci identifieront les mesures de mise en œuvre avec leurs coûts et la prévision temporelle de leur réalisation.

Le plan directeur des Institutions zoologiques peut également proposer une image attractive du développement souhaité pour promouvoir le projet auprès des différents acteurs et investisseurs intéressés à contribuer au projet Zoo-Musée.

Objectifs à moyen terme

Dans ce cadre, plusieurs éléments, en partie liés et non pris en compte à ce stade du dossier, seront indispensables. Il s'agit notamment :

- de l'amélioration des conditions de bien-être des animaux maintenus en captivité (enclos etc.) ;
- de la réfection du réseau d'eau ;
- du réaménagement de l'aspect paysager et des cheminements ;
- du réaménagement de l'esplanade de l'entrée principale (sud).

Dans tous les cas, la première phase de ce plan directeur consiste à transférer le musée sur le site du Bois du Petit-Château pour répondre à l'urgence du déménagement, assurer la pérennité du MHNC ainsi que le fonctionnement optimisé des Institutions zoologiques de la Ville.

Cette phase ne dépend pas des autres phases développées dans le plan directeur. Ces dernières feront l'objet de réflexions futures, en suivant une démarche participative, et de rapports qui seront soumis à votre Autorité ultérieurement.

2.5 Préparation du déménagement des collections du musée

Une part du crédit accepté par votre Autorité lors de sa séance du 27 juin 2013 a permis l'engagement de nouveaux collaborateurs spécialisés pour assurer la préparation du déménagement du musée. Les travaux entrepris durant cette première étape sont présentés au chapitre 9.

2.6 Objectifs du présent rapport

Ce rapport a pour objectifs de répondre à la question de la faisabilité du projet ainsi que de vous informer sur la tâche gigantesque que représente toujours le déménagement du musée et, de ce fait :

- de présenter l'adéquation du projet en termes urbanistiques (ch. 4.3 et 5.3) et touristiques (ch. 3.2) ainsi que ses perspectives économiques (ch. 6), étudiés et analysés par des mandataires externes et spécialisés dans ces domaines (ch. 2.3) ;
- d'exposer l'analyse architecturale des 3 variantes possibles dont l'une règle intégralement le problème de la rénovation du vivarium (nécessaire à court terme, ch. 5) ;
- sur cette base, et en tenant compte des avantages tant financiers que techniques, de présenter la variante choisie par notre Conseil (ch. 5.4) ;
- d'informer sur les stratégies de communication et de recherche de partenaires financiers qui accompagneront ce projet (ch. 8) ;
- de renseigner sur l'état d'avancement de la préparation du déménagement des collections du MHNC (ch. 9) ;
- et, finalement, de présenter la suite de la démarche qui justifie notre demande d'un crédit de CHF 1'080'000.- TTC pour l'étude finale des contenus du projet Zoo-Musée et la poursuite de la préparation du déménagement des collections du MHNC (ch. 10 et 0).

Ce rapport n'a par contre pas vocation de vous présenter l'historique du projet, les forces et faiblesses des 2 structures actuelles des Institutions zoologiques de la Ville de La Chaux-de-Fonds ni les nombreux avantages du regroupement de celles-ci sur un même site. Ces aspects figurent de manière exhaustive dans notre rapport du 5 juin 2013.

3 Fondements du projet Zoo-Musée

Lors d'un atelier de travail participatif, organisé le 18 novembre 2013 et réunissant des personnes de milieux différents (politique, économie, administration de la Ville, musées et zoos de la région ou proches, etc. ; annexe 4 de l'annexe 1), les forces du projet Zoo-Musée ont été identifiées. Elles ont permis par la suite de déterminer les principes fondamentaux et les objectifs du projet Zoo-Musée.

3.1 Principes fondamentaux du projet Zoo-Musée

Les principes fondamentaux représentent la vocation stratégique du projet Zoo-Musée. Toutes les actions qui seront menées pour réaliser le projet doivent être conformes à ces principes, présentés ci-dessous par ordre de priorité :

- A. Lieu de ressourcement, de promenade et de rencontre, le Zoo-Musée sensibilise le public à la nature et à l'environnement.
- B. Le Zoo-Musée présente la diversité de la faune et de son environnement. Les animaux vivants sont hébergés dans des conditions assurant leur bien-être.
- C. Le Zoo-Musée est un pôle de compétences scientifiques qui participe activement à la sauvegarde et à la conservation de la faune.
- D. Le Zoo-Musée développe des synergies avec d'autres structures scientifiques, touristiques et commerciales.
- E. Le Zoo-Musée contribue à la recherche de financements pour améliorer ses produits (prestations et recettes).

Découlant de ces principes fondamentaux, plusieurs objectifs stratégiques (énoncés à l'annexe 1, p. 23) ont été définis et permettent d'orienter le développement futur du site.

3.2 Attentes des visiteurs (étude préliminaire)

Une étude de marché qualitative préliminaire a été réalisée dans le cadre de l'étude de faisabilité. Elle a été menée sous forme d'interview au moyen d'un questionnaire auprès des visiteurs des deux sites actuels (MHNC, Zoo BPC). Près de 200 entretiens ont pu ainsi être effectués¹.

Dans un premier temps, cette étude a permis de segmenter plus finement la clientèle type du Zoo BPC, qui est similaire à celle du MHNC : familles avec jeunes enfants. Cette clientèle type habite à La Chaux-de-Fonds ou provient de la région franco-suisse, région géographique définie par un temps de parcours (aller / retour) de 2 heures au maximum (des exceptions sont évidemment possibles).

Dans un deuxième temps, les visiteurs ont pu s'exprimer sur leurs attentes qui sont :

- une meilleure présentation des collections du MHNC (actuellement perçues comme désuètes, poussiéreuses et démodées) et des informations supplémentaires sur les pensionnaires du Zoo BPC ;

¹ Ces entretiens ont été menés durant la période hivernale, ce qui provoque un biais saisonnier (faible fréquentation, proportion plus élevée de visiteurs locaux, moindre utilisation de la place de jeux, non représentativité en matière d'utilisation des transports par rapport à l'ensemble de l'année).

- des expositions permanentes et temporaires au contenu plus attrayant et interactif ;
- des offres complémentaires telles que visites guidées et animations profitant de la proximité entre spécimens des collections du musée et des animaux vivants du zoo ;
- une amélioration des conditions de détention des animaux ;
- l'installation d'une cafétéria ;
- la création d'une boutique ;
- l'amélioration de l'offre de stationnement, en particulier pour les week-ends.

Ces attentes sont considérées dans le projet Zoo-Musée, notamment dans les aspects didactiques (ci-après), la création de services (cafétéria, boutique, salle polyvalente) (ch. 4.2) et l'étude de la problématique du stationnement (ch. 4.3).

3.3 Perspectives didactiques et muséologiques

L'association du zoo et du musée est apparue comme une évidence pour les experts externes et les intervenants de l'atelier participatif (ch. 2.3 et 3).

L'idée maîtresse du projet Zoo-Musée est celle d'un pôle de découverte des animaux et de l'environnement situé à l'intersection entre ville et nature (annexe 1, p. 29). Elle s'appuie également sur l'axe culturel nord-sud dans le but de relier les deux pôles muséaux de la Ville (Zoo-Musée et Parc des musées = Musée international d'horlogerie + Musée des beaux-arts + Musée d'histoire).

Le projet Zoo-Musée représente ainsi une opportunité exceptionnelle de diffusion des sciences naturelles en Suisse romande et ses proches alentours. A ce stade du projet, plusieurs options sont examinées. Elles devront être affinées et validées durant l'étape suivante du projet. Il s'agit entre autre de :

- renforcer la stratégie de niche, en améliorant considérablement l'offre actuelle pour répondre aux attentes des visiteurs, en particulier les Chaux-de-Fonnier-e-s (premiers usagers et ambassadeurs du lieu) ;
- s'inscrire dans une stratégie de différenciation, en proposant aux visiteurs une prestation unique pouvant s'intégrer aux réseaux touristiques ;
- développer une thématique forte, en lien avec les particularités et les forces du zoo, du musée et de la région ;
- promouvoir des activités ludiques et interactives (forte fréquentation par des familles et des groupes avec enfants) ;
- mettre en scène les collections, par une muséographie moderne et dynamique, et proposer des expositions et des animations innovantes et renouvelées associant animaux vivants (Zoo BPC) et animaux naturalisés (collections MHNC) ;

- positionner le projet Zoo-Musée comme élément essentiel et portes d'entrée des Parcs naturels régionaux du Doubs (centre d'interprétation de la faune régionale) et de Chasseral.

4 Dimensionnement du projet

4.1 Une prévision annuelle optimale de 200'000 visiteurs

L'offre que constitue la réunification du Zoo BPC et du MHNC sera une attraction unique non seulement en Suisse mais aussi en Europe continentale. Bien que cette grande originalité constitue en soi déjà un fort attrait, la fréquentation du site dépendra cependant beaucoup des prestations qu'offrira la nouvelle structure.

Sur cette base, l'étude des fréquentations prévisionnelles annuelles relève que :

- la densité de l'offre combinée zoo et musée, alliée à une offre de visite ludique et interactive d'une durée totale de 1h à 1h30, voire 2h, sera susceptible d'attirer un large public dans un rayon situé à 90 minutes du site ;
- à condition que cette offre soit attractive, et renouvelée, le projet pourra rejoindre une large audience, soit 150'000 à 200'000 visiteurs annuels au minimum pour le zoo (entrée libre) ;
- la fréquentation de la zone des services en libre-accès (caféteria, boutique, etc.) peut être estimée à 50% de la fréquentation totale, soit 75'000 à 100'000 visiteurs annuels ;
- la fréquentation du futur Musée d'histoire naturelle (expositions et autres zones payantes) peut être estimée à 25% de la fréquentation totale, soit 38'000 à 50'000 visiteurs. L'analyse comparative des performances d'institutions jugées similaires confirme cette estimation, en donnant une fréquentation prévisionnelle de 43'000 à 45'000 visiteurs. La moyenne annuelle des visiteurs du musée de 2011 à 2013 est de 10'000 visiteurs. Le MHNC multiplierait donc par 5 son nombre d'entrées, ce qui serait exceptionnel pour une institution culturelle.

Le détail de cette étude prévisionnelle est présenté à l'annexe 2, p. 18.

Le site du Bois du Petit-Château est aujourd'hui déjà fréquenté par au minimum 120'000 visiteurs par année et peut sans problème en absorber 80'000 supplémentaires, voire plus, sans donner l'impression d'être envahi. Le but du projet n'est pas d'atteindre une fréquentation ingérable et dépersonnalisante pour le site. Le Zoo BPC doit rester à taille humaine et agréable pour les premiers utilisateurs : les Chaux-de-Fonnier-e-s. L'objectif est surtout d'améliorer les prestations offertes aux visiteurs quelle que soit leur provenance.

4.2 Besoins en infrastructures

Le bâtiment du musée concentrera trois catégories de locaux :

- les espaces des services (caféteria, boutique, etc.) en libre-accès pour le public fréquentant le parc zoologique (également gratuit) ;
- les espaces pour les expositions (permanentes et temporaires) et les animations du musée (y compris vivarium) ;
- les espaces professionnels privatifs (administration, collections, locaux techniques, etc.).

Restauration (caféteria)

La réalisation d'une caféteria est plébiscitée par les visiteurs. Toutefois, l'idée d'un véritable restaurant est abandonnée. La fréquentation prévisionnelle révèle en effet que l'on est en-dessous du seuil de viabilité d'un restaurant.

A contrario, une affluence de 75'000 à 100'000 visiteurs permet d'envisager un service de restauration supérieur à la simple mise à disposition d'automates à boissons et barres chocolatées.

Il est par conséquent prévu de créer une cuisine semi-professionnelle suffisante pour proposer boissons, glaces, pâtisseries et une restauration légère ne nécessitant qu'une cuisine de finition (petits repas chauds, éventuellement préparés ailleurs).

Il faut aussi relever qu'une caféteria générera des revenus non négligeables.

Boutique

Aucune boutique souvenirs n'est localisée au sein du Bois du Petit-Château alors que ce service est pourtant demandé fréquemment par les visiteurs. La boutique contribuerait aux activités commerciales du nouveau site en générant des sources de revenus propres. Il s'agit d'une réelle opportunité commerciale en regard de la fréquentation très importante du site, du profil familial des visiteurs et de la durée moyenne de la visite (actuellement environ 1h et dans le futur environ 2h voire plus).

Espaces pour les expositions et animations

- une surface d'exposition permanente. On considère qu'une telle exposition en histoire naturelle nécessite au minimum 500 m² ;
- une surface d'exposition temporaire modulable d'au minimum 250 m² (expositions thématiques) ;
- une surface d'exposition pour le vivarium d'au minimum 250 m² (animaux vivants, voir chap. 5) ;
- et une salle polyvalente faisant office de salle de conférence, salle audiovisuelle, salle d'animation et salle d'exposition. Une telle salle est indispensable dans une structure muséale moderne ; elle participe et facilite les échanges, les rencontres et la diffusion du savoir.

Elle permet l'organisation de séminaires et de colloques mais surtout d'évènements ponctuels. En outre, elle contribue aussi à générer des revenus par sa location (sociétés locales, soirées d'entreprises, anniversaires, congrès, conférences, ch. 6.1).

Les espaces professionnels privatifs

Les conditions actuelles de travail pour les collaborateurs des Institutions zoologiques sont très médiocres et les surfaces à disposition fort insuffisantes. Il en va de même pour les lieux de stockages des riches collections du musée qui souffrent de très mauvaises conditions d'entreposage. Les espaces à prévoir dans le nouveau musée doivent absolument palier à ces manquements.

4.3 Accessibilité au site et stationnement

L'accessibilité au site du Bois du Petit-Château est aisée tant en transports individuels motorisés qu'en transports publics et en mobilité douce.

L'arrêt de bus « Bois du Petit-Château » est desservi par les lignes 304 et 310 qui offrent une desserte intéressante avec une fréquence d'un bus toutes les 10 minutes du lundi au samedi, et d'un bus toutes les 20 minutes le dimanche, pour un trajet de 3 minutes depuis la Gare CFF.

Au niveau de la mobilité douce, la durée du parcours à pieds depuis la Gare est de 12 à 15 minutes. Par contre, la topographie peu favorable peut rendre le parcours difficile pour les personnes à mobilité réduite.

Les automobilistes venant du Locle peuvent accéder au site via la Rue du Docteur-Coullery, et ceux de Neuchâtel-St-Imier via la Rue Alexis-Marie-Piaget.

Parking

Selon l'étude Thematis (annexe 2, p. 18), la fréquentation prévisionnelle du projet de Zoo-Musée pourrait induire un besoin en places de stationnement pouvant atteindre en moyenne 165 places de parc par jour la semaine (de 25 à 35 par tranche d'1h30) et plus de 400 places de parc par jour le week-end (de 62 à 83 par tranche d'1h30).

Les places de parc actuelles à disposition, dans un rayon de 5 minutes à pieds, sont au nombre de 370 (annexe 11 de l'annexe 1). Par contre, ces places sont également utilisées par les riverains du site (partage de l'usage).

En outre, dans un rayon de 10 minutes à pieds, les parkings *Espacité* et *Metropole*, offrent de bonnes alternatives aux automobilistes.

Réorganiser le stationnement

Il est proposé de guider les automobilistes de préférence vers les parkings publics localisés à proximité de la Gare CFF (*Espacité* et *Metropole*). Dans ce cas, une signalétique spécifique pour l'accès au Zoo-Musée serait nécessaire.

Il s'agit également d'évaluer la possibilité d'un usage mixte des parkings d'entreprises voisines, durant les week-ends ou hors des heures de travail.

Les places de parc des rues avoisinantes étant maintenues, l'esplanade au sud devrait par contre être réorganisée au profit de déposes minutes pour les personnes à mobilité réduite ou pour les cars de visiteurs.

L'idée de créer un parking souterrain sur la parcelle 16'913, propriété de la Ville, est également évoquée. Il s'agit ici de garantir un espace vert en surface. Le parking pourrait également être destiné aux habitants et aux employés du quartier (usage mixte du parking pour assurer sa rentabilité).

Afin de préciser les possibilités de stationnement et de trouver une solution optimale, il est prévu de mener une étude de faisabilité spécifique complémentaire sur ce sujet lors de la prochaine étape.

Dans tous les cas, l'enveloppe budgétaire actuelle ne prévoit pas la réalisation de nouvelles places de stationnement. Une telle éventualité viendrait donc s'ajouter aux coûts présentés au ch. 5.4.

5 Volet architectural

Dès 2001, notre Conseil proposait aux directeurs successifs d'étudier la possibilité de déménager le MHNC sur le site du Bois du Petit-Château, dans le bâtiment de l'Ancien-Stand.

En 2003, une étude concrétisa cette idée en proposant une rénovation de ce bâtiment pour la somme de CHF14'467'000.- TTC (sans la muséologie). Ce projet, appelé Naturama, fit l'objet d'un rapport d'information qui fut présenté à la séance du Conseil général du 27 mai 2004. Ce projet fut alors reporté pour des raisons d'ordre financier et politique. A l'époque, il fut demandé au groupe de projet de poursuivre les études en analysant les possibilités de diminuer les coûts.

De 2004 jusqu'à ce jour, plusieurs projets ont été élaborés afin de tenir compte de l'essentiel des remarques formulées par les conseiller-e-s généraux. Ces réflexions sont arrivées à la conclusion que la construction d'un nouveau bâtiment, en lieu et place de l'Ancien-Stand, semblait être l'option la plus pertinente en termes de rapport qualité/prix tout en répondant à la majorité des attentes et des besoins des Institutions zoologiques (voir rapport du 5 juin 2013). Ainsi, l'aboutissement d'un nouveau et dernier concept architectural fut réalisé en 2010.

En 2014, le cahier des charges global des prestations de l'architecte était d'actualiser trois anciens projets en fonction :

- des surfaces nécessaires selon les fréquentations prévisionnelles définies dans l'étude de faisabilité ;
- des nouvelles exigences communales, cantonales et fédérales actualisées en ce qui concerne la politique énergétique (production de chaleur, isolation, ventilation contrôlée), la police du feu (dimensionnement, compartimentage), la mobilité réduite (suppression des barrières architecturales), les installations techniques (électricité, domotique), la salubrité des lieux (désamiantage, radon, métaux lourds, humidité) ;
- de l'état physique des bâtiments existants qui ont pris 10 ans de plus sans entretien particulier. Ancien-Stand : humidité, moisissures ; vivarium : surconsommation électrique due à une mauvaise isolation (près de 5 fois supérieure à la norme rien que pour le chauffage), structure vieillissante, talus rocheux friable et potentiellement instable ;

- de l'indexation des prix ;
- de l'augmentation de la TVA.

5.1 Variante 0 : un projet au rabais et incohérent

Des différentes variantes élaborées par l'architecte, celle de juillet 2008 – à moindre coût – est reprise ici (annexe 3). Il s'agit d'une adaptation du bâtiment actuel de l'Ancien-Stand. Estimée à CHF 3.5 mio en 2008, ses coûts actuels sont de CHF 7 mio.

Cette version extrêmement minimaliste est insuffisante car elle ne permet pas un fonctionnement correct des Institutions zoologiques. Elle comporte les inconvénients majeurs suivants :

- transformation partielle, trop limitée et trop coûteuse pour le résultat obtenu ;
- rigidité contraignante des espaces et de la structure existante ;
- expression architecturale désuète et peu compréhensible (résultante hybride) ;
- vivarium existant vétuste et non transformé ;
- manque important de locaux pour le dépôt et l'archivage, sous-sol trop humide ;
- charpente à reconcevoir pour rendre habitable les combles ;
- terrasse existante non fonctionnelle et non adaptée au lieu ;
- éloignement de la partie administration par rapport à l'entrée, mauvaise gestion des flux du personnel.

Cette option a été étudiée et vous est présentée afin de démontrer qu'un projet à coûts très bas n'a pas de sens. Un projet au rabais ne résout pas l'ensemble des problèmes identifiés et ne permet pas à la future institution Zoo-Musée de développer son exceptionnel potentiel. Le rapport qualité/prix n'est clairement pas à la hauteur malgré une dépense déjà relativement élevée.

5.2 Variante 1 : rénovation du bâtiment de l'Ancien-Stand

Les constats sont les suivants :

- expression architecturale désuète et peu compréhensible (résultante hybride, voir annexe 5, ainsi que le rapport du 13 mars 2004 et le procès-verbal du 27 mai 2004, p. 4525 et suivantes). De ce fait, le bâtiment de l'Ancien-Stand n'est ni classé ni protégé pour des raisons patrimoniales. Lors de sa séance du 27 mars 2014, la commission de l'urbanisme, à laquelle a participé l'architecte du patrimoine de la Ville, a donné un préavis positif à la destruction éventuelle de l'Ancien-Stand ;

- augmentation des coûts suite à leur actualisation : estimés à CHF14'467'000.- TTC en 2004, ils sont budgétés à CHF 17'100'000.- TTC en 2014 (sans la muséologie) ;
- rigidité contraignante des espaces et de la structure existante ;
- volumes et surfaces peu compatibles avec la conception d'un musée moderne ;
- nouvelle construction annexe indispensable et difficile à intégrer, promiscuité des volumes ;
- vétusté du vivarium existant réalisé en éléments préfabriqués et consommation électrique excessive ;
- manque important de locaux pour le dépôt et l'archivage ;
- sous-sol trop humide et donc très mal adapté au stockage des collections, ou nécessitant de grands frais pour sa mise en conformité ;
- charpente à reconcevoir pour rendre habitable les combles ;
- suppression de quelques arbres protégés pour la création de la nouvelle entrée au musée ;
- manque d'impact visuel urbain et paysager pour la nouvelle synergie du Zoo-Musée ;
- éloignement de la partie administration par rapport à l'entrée, mauvaise gestion des flux du personnel.

5.3 Variante 2 : construction d'un bâtiment neuf et optimal

A contrario, la construction d'un nouveau bâtiment en lieu et place de l'Ancien-Stand pallie les désavantages liés à la rénovation de ce dernier par :

- des coûts estimés à CHF 13'700'000.- TTC (soit 3.3 mio. de moins qu'une rénovation de l'Ancien-Stand [-20%], sans la muséologie) ;
- une construction neuve, compacte, évolutive par étapes, économique et techniquement optimale ;
- des surfaces d'expositions permanentes et temporaires modulaires et faciles d'interprétation muséographique ;
- des surfaces de dépôts aisées, pratiques, saines et visitables ;
- des flux intérieurs optimaux ; la possibilité de réduire le personnel ou de l'adapter en fonction de la période ;
- une intégration du vivarium nécessitant d'être rénové prochainement, ce qui résoudra entre autres le problème de sa surconsommation électrique ;
- des locaux pour tous les collaborateurs des Institutions zoologiques, ce qui résout également le cruel manque d'espaces pour les collaborateurs du zoo ;

- une expression intégrée et respectueuse du contexte urbain et paysager ;
- un impact visuel attractif, une nouvelle expression moderniste tout en étant sobre et rationnelle ;
- une entrée via le parc, protégée par un couvert et un accès dans le bâtiment via une cafétéria fonctionnelle.

Pour une vision comparative synthétique de ces 3 variantes, voir le tableau en annexe 6.

5.4 Choix du Conseil communal

Au vu de ce qui précède, il apparaît clairement que la construction d'un nouveau bâtiment est la seule variante raisonnable.

Après avoir examiné en détail les contraintes du bâtiment de l'Ancien-Stand, le Conseil communal a décidé de choisir la variante 2, celle d'une reconstruction compacte, souple et modulaire d'un seul bâtiment regroupant toutes les fonctions désirées telles que décrites au chapitre 5.3.

La variante chiffrée et actualisée dans le présent rapport correspond au concept développé en 2010. Ce bâtiment a l'avantage d'être facilement adaptable dans les trois dimensions (largeur, profondeur, hauteur). Il rationalise les flux (public et services), minimise le personnel d'exploitation et permettra des extensions selon l'évolution de la demande.

Réalisé par le bureau d'architecture maison d'architecture serge grard SA, à 2063 Fenin, ce nouveau concept architectural apporte la réponse à pratiquement toutes les attentes et besoins.

Le bâtiment tel que prévu actuellement a un impact visuel novateur, moderniste et dynamique (voir figure 1).

in 2014



municipal.
couleurs

Ce bâtiment neuf possède les caractéristiques suivantes :

- forme générale modulable



- 2'680 m² de surfaces nettes, soit :
 - expositions (dont vivarium) 1'000 m²
 - services (cafétéria, boutique, etc.) 330 m²
 - dépôts (collections) 890 m²
 - administration, locaux techniques 460 m²
- des coûts raisonnables pour un bâtiment de cette ampleur
 - bâtiment principal avec vivarium 12'820'000.00
 - aménagement extérieur direct 880'000.00
- la démolition et le désamiantage du bâtiment de l'Ancien-Stand sont compris dans l'estimation de ces coûts.

Cette variante est en adéquation avec les besoins du musée et du zoo ainsi qu'avec les attentes des visiteurs, dans un esprit raisonné, sans toutefois être minimaliste. Elle est raisonnable et correspond aux désirs énoncés par le Conseil général en 2004 (une solution moins chère), tout en répondant à ceux demandés par votre Autorité le 27 juin 2013, soit un nouveau musée novateur et visionnaire, dans un bâtiment au concept moderne - tant architectural que muséographique -, et en mettant à disposition des installations conviviales (cafétéria et boutique souvenirs notamment).

Coûts de la muséographie

La muséographie est un élément essentiel d'un musée qui n'a paradoxalement pas été pris en compte dans les premiers projets. A ce stade du dossier, les coûts de la muséographie sont estimés à 3 mio sur la base d'une surface d'exposition de 1'000 m² (voir ci-avant), à un prix moyen de CHF 3'000/m².

Pour le moment, le scénario imaginé prévoit que la moitié de cette somme (1.5 mio) soit prise en charge par la Ville dans les coûts du Zoo-Musée ; la somme restante fera l'objet d'une recherche de partenaires financiers externes (ch. 8.2).

Coût total

En résumé, la destruction de l'Ancien-Stand puis la construction du nouveau bâtiment coûtent CHF 13.7 mio, auxquels il faut ajouter CHF 3 mio pour la muséographie. Le coût total est donc de CHF 16.7 mio dont CHF 15.2 mio à la charge de la Ville. Seule la problématique du stationnement (ch. 4.3) n'est pas comprise dans ces coûts.

Malgré tout, le projet est toujours moins cher que celui de 2004 (CHF 20.1 mio, soit CHF 17.1 mio pour le bâtiment plus CHF 3 mio pour la muséographie non prévue en 2004).

Comme déjà mentionné au ch. 2.4, d'autres réaménagements seront nécessaires sur le long terme sur le site du Bois du Petit-Château selon le plan directeur des Institutions zoologiques. Le transfert du MHNC sur le site du Bois du Petit-Château (phase 1 du plan directeur) n'est cependant pas lié à ces futures phases.

D'autres frais n'ont pas encore pu être calculés précisément. Il s'agit notamment des coûts précis du déménagement et de ceux de la communication qui accompagneront l'inauguration du Zoo-Musée.

6 Retombées économiques et en termes d'image

6.1 Retombées économiques

En plus des entrées payantes au musée, qui se situant sur le site du Zoo BPC quintuplerait ses entrées (ch. 4.1), et des tirelires actuelles, l'étude de faisabilité propose des pistes possibles qui sont exposées ci-après. Celles-ci devront toutefois encore être discutées, affinées puis validées par le Comité de pilotage et le Conseil communal lors de l'étape 2 (voir annexe 4).

La pierre angulaire du concept financier est le modèle « freemium ». Ce modèle est basé sur l'offre de deux services, l'un gratuit (« free ») qui correspond aux prestations de base offertes à tous et qui fait office de produit d'appel au second (« premium »), qui lui est payant et qui correspond à des prestations spécifiques supplémentaires apportant une plus-value pour laquelle le client est prêt à payer un certain montant.

Sur cette base, plusieurs possibilités sont offertes :

- au musée, proposer une politique tarifaire attrayante, notamment pour les familles et les groupes, avec un système d'abonnement annuel pour fidéliser aussi le visiteur ;

- fournir des prestations spécifiques, qui font l'objet d'une rétribution, par des offres et des services complémentaires (visites guidées, ateliers de formation, application mobile par exemple) ;
- générer des dons actifs par des tirelires ludiques et interactives, des animations, des parrainages d'animaux, du sponsoring ciblé et des partenariats public privé ;
- proposer des activités commerciales (soirées d'entreprises, colloques-séminaires-conférences), par les locations d'espaces (salle polyvalente notamment), , par la boutique de cadeaux-souvenirs et la cafétéria avec ses produits du terroir ;
- créer des expertises et mandats scientifiques ;
- impliquer des partenaires, comme par exemple certaines entreprises ou la Loterie Romande, le pourcent culturel de Migros, la politique régionale ou les fonds Interreg.

Sur la base du coût total d'investissement estimé pour la phase 1 du plan directeur, il est possible d'établir le plan financier d'une année complète d'exploitation du Zoo-Musée (annexe 1, p. 42). Cette analyse financière est, à ce stade, très grossière et devra être précisée lors de l'étape suivante.

Il est cependant déjà certain que les nouvelles charges de fonctionnement et d'investissement seront en augmentation, mais qu'elles seront compensées en grande partie par de nouvelles recettes et par l'économie du loyer actuel qui se monte, en 2014, à CHF 150'000.- plus CHF 34'200.- de charges, soit un total de CHF 184'200.- par année.

6.2 Rayonnement et attractivité

De par l'unicité et l'originalité de la nouvelle structure, puis par les prestations qu'elle offrira, l'institution Zoo-Musée et la Ville augmenteront considérablement leur visibilité et leur renommée. La venue de 200'000 visiteurs, dans un rayon de 90 minutes voire plus, fera tout naturellement la promotion et la réputation de La Chaux-de-Fonds.

7 Évaluation de la faisabilité du projet

7.1 Faisabilité technique

Le concept du bâtiment du futur Zoo-Musée est tout à fait réalisable techniquement. A ce stade de l'étude, le projet est une base de réflexion essentielle en vue d'établir une vision stratégique du projet de Zoo-Musée, laquelle devra être coordonnée dans le cadre d'une démarche participative (groupe de travail élargi, consultation de la population, etc.), condition *sine qua non* de réussite du projet.

7.2 Faisabilité financière et économique

La première phase du projet Zoo-Musée (construction d'un nouveau bâtiment et déménagement du musée) est incompressible car elle permet de franchir un seuil minimal afin de pérenniser le MHNC, d'assurer le fonctionnement des Institutions zoologiques et de générer un volume suffisant de revenus propres.

Des retombées économiques plus larges pour la Ville peuvent être escomptées, en fonction de sa stratégie plus générale en matière de développement touristique. La nouvelle infrastructure Zoo-Musée s'inscrit parfaitement dans une telle dynamique et en constituerait l'une des composantes importantes. Par exemple, une politique touristique visant l'augmentation du nombre de nuitées hôtelières doit se reposer sur une offre de prestations groupées, comprenant notamment à l'avenir celle du Zoo-Musée.

7.3 Faisabilité temporelle

Le calendrier du projet Zoo-Musée est très contraignant, le bail des locaux de La Poste loués par le MHNC se terminant à fin 2016. Le projet a bien avancé sur deux aspects : le volet architectural et l'étude de faisabilité, mais l'étude finale des contenus de la future structure doit maintenant être menée (étape 2 qui fait l'objet de la présente demande de crédit, voir ch. 0). Cette étape du projet sera menée dans la mesure du possible dans le cadre d'une démarche participative, avec des acteurs clés de la Ville et d'ailleurs, selon différentes thématiques.

Étant donné tout le processus qu'il reste à mener pour réaliser le projet, il apparaît très difficile d'être en mesure de finaliser la construction du bâtiment du Zoo-Musée puis déménager le musée d'ici à fin 2016.

Par conséquent, un délai supplémentaire (prolongation de bail de quelques mois) est en cours de négociation avec La Poste. La solution qui consisterait à trouver des locaux pour y déposer temporairement le matériel du musée n'est ni recommandée ni envisagée car d'autres expériences ont démontré que c'était alors la mort assurée du musée concerné. De plus, cette stratégie générerait des coûts supplémentaires (double déménagement, recherche et location des surfaces intermédiaires) et diminuerait la dynamique du projet avec la disparition (visibilité) du MHNC pour de nombreuses années. Il faut relever que la planification actuelle impose déjà une fermeture du musée durant au minimum 3 ans.

8 Stratégies de communication et de recherche de partenaires financiers

Les stratégies de communication et de recherche de partenaires financiers ont été élaborées par un groupe de travail interne à l'administration de la Ville de La Chaux-de-Fonds.

Ces deux stratégies ainsi préparées concernent la période 2014 à 2016 ; elles sont synthétisées chacune par une fiche qui présente les objectifs et les actions qui en découlent, leur calendrier et leurs coûts. Une partie de ces coûts sont compris dans la présente demande de crédit (ch. 12).

8.1 Stratégie de communication

La stratégie de communication se décline en 4 axes : informatif, communicatif, participatif et lobbying.

Dans un premier temps, du fait qu'il s'agit de promouvoir un projet et non pas un *produit*, les publics cibles sont composés, dans l'ordre de priorité : des collaborateurs des Institutions zoologiques, du politique, des sociétés des amis du musée et du zoo, de la population et des médias entre autres.

Plusieurs objectifs spécifiques ont été définis selon les 4 axes principaux et les publics cibles :

1. informer les autorités (Conseil communal, Conseil général, Parlement des jeunes et la Commission des Institutions zoologiques) tout au long du processus ;
2. informer et débattre du sujet avec la Société des amis du Musée d'histoire naturelle (SAMHNC) et celle des amis du Bois du Petit-Château (Amis BPC) ;
3. créer des cercles d'ambassadeurs du projet ;
4. informer la population sur l'état d'avancement du projet ;
5. organiser des activités pour sensibiliser la population aux activités des Institutions zoologiques ;
6. mettre en place une démarche participative afin d'impliquer la population dans le développement du projet Zoo-Musée ;
7. et définir une identité pour la nouvelle structure.

La fiche de projet présentée à l'annexe 7 présente les actions qui découlent de ces objectifs, leur calendrier et leurs coûts.

8.2 Stratégie de recherche de partenaires financiers

La stratégie développée instaure puis fédère des partenariats financiers plutôt que du sponsoring. Le partenaire devient ainsi un associé, ce qui lui confère un plus grand engagement dans le projet. Ces partenariats peuvent être établis avec soit a) des privés, b) des entreprises, c) des ONGs (associations, fondations, etc.) et d) le service public (par exemple la Confédération via des aides dans le domaine de la sensibilisation à l'environnement).

Sur cette base, différents constats ont été mis en évidence :

1. ce projet est composé de 2 périodes bien distinctes : a) construction puis b) fonctionnement. Un partenaire est susceptible d'intervenir dans l'une de ces périodes, ou les deux ;
2. un partenaire doit être ciblé ; ses valeurs fondamentales devraient idéalement être en adéquation avec le projet ;
3. expérience faite dans d'autres entités, la recherche de partenaires financiers est difficile, chronophage et demande non seulement de l'expérience

mais aussi des relations déjà bien établies. En complément des efforts internes, l'engagement d'un mandataire externe spécialisé dans ce domaine est par conséquent envisagé.

Le mécénat, dans le sens d'un soutien sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire, est également prévu. Le mécène ne doit cependant pas faire l'objet d'un démarquage spécifique car il est séduit ou non par le projet. Le concept de communication joue alors un rôle important pour atteindre ce public.

Ainsi, les objectifs spécifiques suivant ont été définis :

1. mettre en place le groupe recherche de partenaires financiers au sein de la future organisation du projet ;
2. créer des cercles d'ambassadeurs du projet (corrélé au concept de communication) ;
3. identifier les partenaires financiers ;
4. approcher et négocier avec les partenaires ;
5. assurer le suivi des partenariats ;
6. fédérer les partenaires ;
7. établir la liste des mécènes potentiels ;
8. en complément du travail interne, chercher appui auprès de professionnels externes.

La fiche de projet à l'**Erreur ! Source du renvoi introuvable.**8 présente les actions qui découlent de ces objectifs, leur calendrier et leurs coûts.

9 État d'avancement de la préparation du déménagement du musée

La préparation du déménagement des collections du musée a commencé et a nécessité les différentes phases suivantes :

- le contrôle et la mise à jour des inventaires ;
- le constat de l'état sanitaire des spécimens et leur traitement éventuel (désinfection/dépoussiérage, restauration d'urgence) ;
- la mise à jour de l'étiquetage ;
- ainsi que le bon conditionnement des objets des collections du musée en vue de leur transport.

Trente-six familles d'oiseaux ont ainsi déjà été traitées à fin avril 2014, soit un total d'environ 1'500 animaux (de taille moyenne) prêts au déménagement. Pour parvenir à ce résultat, un collaborateur scientifique et une technicienne de musée ont été engagés (équivalent plein temps de 180%). L'estimation du temps restant pour la préparation du déménagement de l'ensemble des collections du MHNC est de 42.75 mois avec le personnel actuel. Compte-tenu du temps nécessaire au déménagement à proprement parlé et de la date de fin de bail, il est indispensable de compléter l'équipe actuelle avec un-e technicien-ne de musée supplémentaire à 100%. D'autre part, l'engagement d'un-e assistant-e en information documentaire à

75% permettra d'optimiser la préparation du déménagement des livres et autres ouvrages du musée.

10 Suite du projet (étape 2)

10.1 Préciser les orientations

Si votre Autorité accepte le présent rapport et le crédit qui lui est lié, il accepte la poursuite du processus pour la construction d'un nouveau bâtiment en lieu et place de celui actuel de l'Ancien-Stand. Désormais, l'étape 2 (annexe 9) d'une durée de 12 mois, consiste à réaliser l'étude finale des contenus du futur Zoo-Musée (voir ch. 11).

A la fin de cette étape, notre Conseil sera en mesure de vous présenter le projet finalisé et, de ce fait, de vous demander, durant le premier semestre 2015, un crédit pour sa réalisation.

10.2 Groupes de travail

Afin d'augmenter la cohérence et l'efficacité de la suite du projet, différentes structures seront consolidées telles que le comité de pilotage et les groupes de travail par thématique ; ces derniers s'occuperont de tâches plus spécifiques et précises telles que la muséologie, le concept pédagogique, le concept scientifique, la communication ou la recherche de partenaires financiers.

10.3 Poursuite de la préparation du déménagement

Le travail effectué jusqu'à ce jour dans le cadre de la préparation du déménagement (ch. 9) devra se poursuivre lors de la deuxième étape.

La tâche reste énorme puisqu'il reste des milliers d'objets divers à contrôler et à emballer. De plus, des tâches supplémentaires vont venir alourdir le besoin en ressources humaines telles que le démontage des vitrines dans les locaux actuels du musée.

Les besoins en ressources humaines sont présentés au chapitre 13.

10.4 Nécessité de fermer le musée au public

Afin de poursuivre la préparation du déménagement dans des conditions adéquates et de finaliser le projet dans le temps imparti, notre Conseil a décidé de fermer le musée au public au début des vacances d'été, soit le dimanche 6 juillet 2014 et ceci jusqu'à sa réouverture dans de nouveaux locaux. Même s'il n'y a pas d'alternative possible à cette mesure radicale, le MHNC poursuivra l'organisation d'événements ponctuels et de collaborations (par exemple avec les autres musées de la Ville) afin de conserver une certaine visibilité et pour ne pas tomber dans l'oubli.

11 Objet de la demande de crédit

L'étape 1 écoulee (voir annexe 4) a permis le choix de la variante architecturale proposée dans le présent rapport (construction d'un bâtiment neuf optimal). Elle repose sur des données chiffrées et jugées par des spécialistes externes. L'étude de faisabilité indique, comme votre Autorité le souhaitait à juste titre, la dimension que l'on peut donner à ce projet au vu de son unicité et de son originalité, des fréquentations attendues ainsi que de ses plus-values en termes économique et de visibilité pour la Ville. L'étude de faisabilité suggère les bases d'un plan directeur et une vision de développement des Institutions zoologiques et du site du Bois du Petit-Château pour les années à venir, à réaliser pour les habitants et les visiteurs de la Ville.

Il s'agit dès lors maintenant de préciser cette vision et de donner au projet Zoo-Musée une forme définitive. Le crédit qui vous est demandé a donc pour objectifs de :

1. mettre en place l'aspect participatif voulu dans ce projet ;
2. réaliser l'étude de projet pour préciser les idées fortes voulues et développées par le plan directeur des Institutions zoologiques (voir ch. 2.4) ;
3. définir précisément les concepts scientifiques et pédagogiques, les fils conducteurs muséologiques, puis les grandes lignes de la scénographie et de la muséographie ;
4. décider des surfaces précises nécessaires aux services et déterminer la disposition des locaux, les flux etc. ;
5. sur ces bases, finaliser précisément les plans du futur bâtiment et chiffrer définitivement ses coûts ;
6. appliquer les premières actions des stratégies de communication et de recherche de partenaires financiers ;
7. poursuivre la préparation du déménagement, ce qui implique de réviser, inventorier, documenter, nettoyer, restaurer si nécessaire, emballer puis stocker les milliers d'objets restants.

La réalisation de cette étape 2 doit se dérouler durant l'année 2014 et début 2015, conformément au calendrier présenté à l'annexe 4. Durant le premier semestre 2015, un crédit vous sera demandé pour la réalisation du projet Zoo-Musée et son aménagement.

Le déroulement précis de l'étape 2 vous est présenté à l'**Erreur ! Source du renvoi introuvable**.9.

12 Conséquences sur les finances

Les besoins se traduisent en termes de ressources humaines (ch. 13) et d'engagement de mandataires externes pour l'étude de projet, les études architecturales, les études thématiques et la recherche de partenaires :

Charges de personnel (voir ch. 13)	CHF	404'000.-
Mandats externes		
Suivi et étude de projet	CHF	150'000.-
Études thématiques	CHF	150'000.-
Étude finale architecturale et chiffrage	CHF	150'000.-
Recherche de partenaires financiers	CHF	75'000.-
Mandats scientifiques (préparation déménagement)	CHF	50'000.-
Premières actions de communication	CHF	66'000.-
Mise en place de la de recherche de partenaires	CHF	35'000.-
Soit un total TTC de :	CHF	1'080'000.-

En application des directives établies par le Service des communes en matière d'amortissements, la charge financière annuelle moyenne de l'investissement peut être estimée comme suit :

Amortissement (20%) sur CHF 1'080'000.- :	CHF	216'000.-
Intérêts 2.9% sur la moitié de l'investissement net :	CHF	15'660.-
Soit une charge annuelle de :	CHF	231'660.-

13 Conséquences sur les ressources humaines

Les suites de la préparation du déménagement et du travail sur le projet (étape 2) nécessitent l'engagement en interne des ressources suivantes.

Préparation du déménagement (suite de l'inventaire, du contrôle et du conditionnement des collections)

- | | |
|--|-------|
| 1. Technicien-e-s de musée | 200 % |
| 2. Collaborateur/trice scientifique | 80 % |
| 3. Assistant-e en information documentaire | 75 % |

Le régisseur-concierge continuera à consacrer la plus grande partie de son temps à cette tâche de préparation du déménagement.

Travail sur le projet (étape 2)

- | | |
|---|------|
| 4. Collaborateur/trice administratif/ve | 50 % |
|---|------|

La responsable gardienne d'animaux du zoo et l'assistant scientifique du musée continueront à consacrer une partie de leurs temps au projet Zoo-Musée.

L'engagement de personnel supplémentaire, sur une période de 12 ou 15 mois selon le cas, représente la somme de CHF 404'000.-.

14 Respect des lignes prioritaires fixées par le programme de législation

Ce projet figure dans le programme de législation 2013 – 2017 dans le chapitre "Valorisation des fonctions, des prestations et des espaces urbains". Il est notamment mentionné que, dans les options à étudier en vue de la création d'un Zoo-Musée sur le site du BPC, la construction d'un nouveau bâtiment à la place de l'Ancien-Stand est envisagée.

15 Collaboration intercommunale

Les éventuelles collaborations intercommunales seront étudiées puis présentées dans le rapport relatif à la demande de crédit de réalisation du projet.

16 Éléments relatifs au développement durable

Ces éléments seront abordés à l'occasion de la demande de crédit de réalisation du projet.

Cependant, il est important déjà de préciser ici que ce bâtiment, abritant un lieu promouvant le développement durable, doit pouvoir être le plus exemplaire possible dans ce domaine. A ce titre, les coûts de CHF 13'7 mio présentés au chapitre 5.4 considèrent l'achat de bois régionaux pour le revêtement extérieur des façades.

17 Préavis de la Commission des institutions zoologiques

La commission des Institutions zoologiques vous recommande, à l'unanimité des membres présents lors de sa séance du 07 mai 2014, d'approuver le présent rapport.

18 Conclusion

L'étude de faisabilité menée par des experts externes confirme la pertinence et la portée du projet Zoo-Musée en termes didactique, touristique, scientifique et urbanistique. Elle dimensionne le projet (architecture et coûts) et permet à notre Conseil de vous proposer le choix d'une variante réaliste. Celle-ci consiste à construire un nouveau bâtiment moderniste, modulable, à l'impact visuel novateur, permettant d'assurer le fonctionnement optimisé des Institutions zoologiques de la Ville.

Cette variante solutionne le déménagement inéluctable du musée, la rénovation prochaine du vivarium et valorise le site du Bois du Petit-Château en premier lieu pour les habitants de notre Ville. Elle doit maintenant être affinée et devisée précisément. En parallèle, la préparation du déménagement du musée doit se poursuivre.

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, de bien vouloir accepter ce rapport et la demande de crédit y relative en votant l'arrêté ci-dessous.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La présidente

Nathalie Schallenberger

Le chancelier

Thibault Castioni

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal

arrête:

Article premier.- Un crédit d'investissement de CHF 1'080'000.-- TTC est accordé au Conseil communal pour l'étude finale des contenus du projet Zoo-Musée et la poursuite de la préparation du déménagement du Musée d'histoire naturelle (MHNC).

Article 2.- Ce crédit figurera au compte des investissements.

Article 3.- L'investissement sera amorti au taux de 20%.

Article 4.- Le Conseil communal est autorisé à contracter l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Article 5.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté à l'expiration du délai référendaire.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente
Sylvia Morel

La secrétaire
Anne Monard

M. Marc Schafroth, UDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Ce soir, nous sommes en présence de la seconde étape du projet zoo-musée, étape intermédiaire mais tout autant importante, si ce n'est plus, que la première.

Il y a quelques jours, nous avons eu la chance de pouvoir nous rendre compte de visu de l'état du bâtiment de l'Ancien Stand. Quelle misère. Nous avons ensuite visité le MHNC et ses coulisses. Au premier regard, nous avons un musée, certes à l'étroit. Dès que nous avons passé de l'autre côté du décor, nous avons l'impression d'entrer dans le musée des horreurs, tant les locaux de stockage des collections sont tout simplement inadéquats.

Après ces considérations, revenons au rapport proprement dit. Ce dernier nous permet déjà de plonger dans le futur avec la volonté recherchée et l'envie de présenter un projet intéressant. Nous vous rappelons les propos que nous avons tenus lors du premier rapport, je cite : *"Bien que la décision ne soit pas prise à ce jour de rénover ou de raser l'Ancien Stand et reconstruire un nouveau bâtiment, nous souhaitons que le bâtiment qui abritera le MHNC soit novateur, ouvert sur l'avenir et visionnaire."* Les images de synthèse nous laissent voir que notre souhait a été entendu et que le bâtiment va dans le bon sens.

Pour revenir sur le volet temps, depuis le premier projet de 2004, nous sommes heureux de voir que le temps a porté ses fruits, puisque nous avons là un projet intéressant, devisé à CHF 17'000'000.- avec la muséographie, alors que le projet d'il y a dix ans proposait CHF 17'100'000.- sans nouveau bâtiment et sans muséographie. Preuve que le temps porte conseil. Le groupe UDC s'inquiète aujourd'hui du délai très court entre la prochaine étape prévue mi-2015 et la fin du bail des locaux de la Poste à fin 2016. Dès lors, nous demandons au Conseil communal s'il est possible d'accélérer la cadence et de nous présenter le rapport final d'ici fin 2014. Ceci nous semble totalement cohérent et surtout donnerait un signal fort et une impulsion pour les collaboratrices et les collaborateurs qui œuvrent à ce projet. Ceci serait alors un signe de reconnaissance et de volonté indéniable de voir que le projet sera réalisé au plus vite.

Notre groupe souhaite également relever que durant tout le processus mis en place il y a quelques mois déjà, ceci ne s'est jamais fait au détriment du bien-être des animaux du zoo, bien au contraire.

Pour conclure, le groupe UDC souhaite apporter son soutien et ses remerciements aux collaboratrices et collaborateurs qui œuvrent pour mener à bien le projet de zoo-musée dans des conditions qui ne sont pas des plus faciles.

Concernant la problématique du parcage, nous sommes inquiets de savoir le manque de places déjà relevé et les maigres pistes envisagées.

Pour cette raison, nous avons déposé un postulat, sur lequel nous reviendrons en temps utile.

En attendant les précisions du Conseil communal et le soutien à l'impulsion que nous souhaitons donner en accélérant le processus, nous vous remercions de votre attention. Le groupe UDC acceptera le présent rapport.

Mme Katia Babey, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le crédit qui nous est soumis ce soir est un pas important vers la réalisation tant attendue de notre futur zoo-musée. Nous tenons d'ores et déjà à remercier le Conseil communal ainsi que ses services de la visite très complète de l'Ancien Stand, du parc, et du musée actuel.

En effet, il est plus simple pour les conseillers généraux de pouvoir juger *in situ* de la situation. Cette visite nous a permis de comprendre l'étendue des besoins pour ce projet essentiel pour notre ville.

Tout d'abord sur l'état du bâtiment de l'Ancien Stand. Cette découverte nous a laissé sans voix. Le bâtiment est tout simplement insalubre, surtout la partie est. Les murs sont rongés par les champignons, ça suinte l'humidité. L'allergique que je suis a eu du mal à s'en remettre. La démolition semble donc être la seule solution possible. Mais si on peut regretter de devoir démolir un bâtiment où beaucoup d'entre nous ont passé de beaux moments, les différentes démolitions successives l'ont déjà bien dénaturé.

L'actuel musée n'est plus du tout adapté à une muséographie moderne et à une conservation adéquate. De toute manière, nous devons libérer les locaux de la Poste. Donc, le déménagement est indispensable. Nous tenons ici à saluer le travail colossal des employés pour empaqueter les 80'000 spécimens que comptent nos collections. C'est un vrai travail de fourmis qui est fourni. Il est donc essentiel que ces collections puissent être déménagées dans un nouvel espace qui aie à la fois une muséographie dynamique, une architecture soignée, des conditions de travail optimales pour les collaborateurs et une conservation adéquate des spécimens de notre collection inestimable.

Relevons l'étude de faisabilité et l'étude de marché menées. Elles démontrent la faisabilité technique et financière du projet ainsi que l'attachement très fort des habitants et anciens habitants de La Chaux-de-Fonds à l'égard du Bois du Petit Château et de l'actuelle institution muséale. Elle démontre en plus les synergies techniques administratives et financières que la réunion des deux institutions peut apporter. Elle démontre enfin que le projet qui nous est présenté est un maillon certainement essentiel de l'image de la ville et de la qualité de vie que celle-ci doit apporter à tous ses habitants et, nous l'espérons, aux nombreux touristes qui viendront les visiter. D'où le soutien unanime et enthousiaste du groupe socialiste ce soir. Ce nouveau musée sera un atout majeur pour le rayonnement de notre ville. Son intégration au Bois du Petit Château permettra des interac-

tions entre les sites et sera une belle carte de visite pour notre ville. Ce projet a certes un coût, et certains pourraient s'inquiéter des montants des investissements que nous votons ces derniers mois. Mais ce projet est porteur d'avenir et l'inscrire à La Chaux-de-Fonds, dans la carte des sites incontournables pour tous les amateurs de culture. Il sera donc possible pour toutes et tous de visiter la plus grande collection de montres du monde, de comprendre la culture de notre ville par une visite au musée d'Histoire, de voir de grands peintres au musée des Beaux-arts et ensuite aller se balader dans notre parc animalier et de visiter ce nouveau musée, qui, de par son architecture contemporaine et sa nouvelle muséographie sera, à n'en point douter, l'un des fleurons de notre ville.

Nous avons cependant quelques petites questions. Est-ce que des synergies sont prévues entre les musées, mais également avec l'université, l'ISECA et le parc régional ? Si le projet dans son architecture nous plaît, certains d'entre nous s'inquiètent du revêtement en bois des façades. Est-ce que c'est pérenne sous notre climat ? Lors de la visite, nous avons compris qu'à terme, il faudra revoir l'aménagement également du zoo, notamment pour son alimentation en eau et pour le réaménagement des parcs pour les animaux. Le Conseil communal peut-il nous dire s'il est déjà une idée du montant qu'il faudra investir pour ces transformations ? Qui dit nouveau musée, avec évidemment, nous l'espérons, plus de visiteurs, dit aussi certainement des charges supplémentaires en personnel. Le Conseil communal a-t-il déjà calculé cette éventuelle hausse des EPT ?

En remerciant par avance le Conseil communal pour ses réponses et ses collaborateurs pour le travail déjà accompli, le parti socialiste acceptera de voter le crédit d'étude à l'unanimité et avec enthousiasme. Je vous remercie de votre attention.

Mme Maria Belo, POP : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le groupe POP a pris connaissance avec fort intérêt du rapport relatif à la demande de crédit de CHF 1'080'000.- TTC pour l'étude finale des contenus du projet zoo-musée et la poursuite de la préparation du déménagement du musée d'Histoire naturelle.

Nous avons pu constater, lors de notre visite, l'état de délabrement du bâtiment de l'Ancien Stand et nous comprenons mieux l'option du Conseil communal de démolir ce bâtiment sans valeur patrimoniale et l'approuvons. En plus de coûter moins cher que sa rénovation, le nouveau projet du site du Bois du Petit Château est beaucoup plus attractif avec le musée d'Histoire naturelle, le vivarium et le zoo sur le même lieu.

Ce projet de zoo-musée, anciennement Naturama, est une opportunité pour le canton et un site unique en Suisse. Si un des principes fondamentaux du zoo-musée est un lieu de ressourcement, de promenade et de rencontre comme il est dit dans le rapport, une estimation de

200'000 visiteurs par année sont attendus au zoo et un quart de ces visiteurs au musée et vivarium. C'est un potentiel énorme pour notre ville. Ce projet tient compte de la gratuité du parc, si cher aux chaux-de-fonniers et chaux-de-fonnières, et son côté unique qui est le zoo et le square, avec une nouvelle dynamique et une renaissance pour le musée d'Histoire naturelle. Avec la construction du nouveau bâtiment, d'une cafétéria, d'une boutique et avec des places ludiques, ce projet prend en compte les sorties pédagogiques pour les classes d'écoliers, les familles, qui auront ainsi la possibilité de pique-niquer, de s'abriter en cas de pluie, ou de se reposer sur ses bancs après une longue promenade, et garantit aux employés du zoo du Bois du Petit Château, des bâtiments et des conditions de travail adéquates.

Nous demandons donc au Conseil Communal d'organiser une démarche participative avec le voisinage, pour que ce beau projet puisse voir le jour. En plus d'un beau projet pour notre ville, c'est un lieu qui sera visité par des gens qui n'habitent pas seulement la Suisse, mais aussi la France voisine et les familles de l'étranger qui viendront en visite chez leurs familles.

Par rapport à la mobilité, le Bois du Petit Château est desservi par les transports en commun et des parkings à proximité comme ceux d'Espace ou de Métropole. À pied, depuis la gare 10 à 15 minutes sont nécessaires. Seul problème : le parcours est plus difficile pour les personnes à mobilité réduite.

Nous avons aussi constaté la tâche difficile et précise, ainsi que l'état d'avancement de la préparation du déménagement des collections du musée. Nous apprenons aussi que le musée sera fermé au public au début des vacances d'été, soit le dimanche 6 juillet, pour poursuivre la préparation du déménagement, soit réviser, inventorier, documenter, nettoyer, restaurer puis emballer les milliers d'objets restants dans le temps imparti, vu que le musée doit quitter les locaux fin 2016.

Le groupe POP accepte le présent rapport et le crédit qui lui est lié, et se réjouit qu'à la fin des travaux le nouveau zoo-musée de La Chaux-de-Fonds, puisse accueillir dans son enceinte les visiteurs dans des conditions optimales, et une muséologie qui fera la fierté de notre ville et une nouvelle carte de visite pour notre région. Je vous remercie de votre attention.

M. Daniel Surdez, PLR : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. C'est avec un vif intérêt que le PLR a pris connaissance du rapport du Conseil communal relatif au projet zoo-musée. Un projet très attendu, tant par les autorités que par la population. Un projet séduisant, qui va dynamiser un lieu cher au cœur de tous les chaux-de-fonniers, toutes générations confondues, et connu et apprécié loin à la ronde.

Tel qu'il est conçu, ce projet s'avérera unique, à tout le moins en Suisse. C'est un vecteur promotionnel extraordinaire pour notre ville. Une

importante pierre de plus à la renommée et à l'image que nous entendons lui donner. La seule variante que nous avons retenue est celle qui porte sur la destruction de l'Ancien Stand et la construction d'un nouveau bâtiment, dont les lignes architecturales sobres et le concept nous séduisent. Outre sa très bonne intégration sur le site, il s'avérera à même de satisfaire aux missions qui lui sont dévolues. L'intégration dans le projet d'une cafétéria et d'une boutique nous paraît judicieuse. Certes, nous allons au devant d'un investissement important, mais raisonnable pour une telle réalisation, vu les retombées attendues. Pour rappel, cinq fois plus de visiteurs pour le musée, 200'000 visiteurs pour le zoo, sans compter les apports de la cafétéria et de la boutique.

Tant les surfaces d'exposition dévolues au vivarium qu'au musée sont décrites comme minimales, environ 1'000 m² pour le tout dans le rapport. Conscients que les finances de la Ville ne nous permettent pas de voir plus grand, il conviendra donc de prendre en compte dans l'élaboration du bâtiment un éventuel agrandissement à futur. Une salle de conférence multifonction est en outre prévue. Quel sera son volume et sa contenance ? Par ailleurs, nous avons pris connaissance que les façades seront recouvertes de lamelles de bois de trois essences différentes. Résisteront-elles au vieillissement ? En outre, les toits plats sont très propices à la pose de panneaux solaires. A-t-on étudié cette solution ? Lors de la visite récente du musée d'Histoire naturelle dans ses locaux actuels, nous avons pu prendre conscience de l'énorme tâche, accomplie avec passion, que représente la préparation des animaux pour le déménagement, ce qui nous amène à deux questions. Le crédit, tel qu'il est soumis à notre approbation ce soir, va-t-il suffire à cet effet ? Et sinon, quelle rallonge sera nécessaire ? Deuxièmement, à quelle date l'inauguration du zoo-musée est-elle prévue dans son intégralité ? Est-ce que ce sera en 2016 ? Enfin, le zoo-musée devrait attirer environ 200'000 visiteurs par année, dont une grande majorité viendra en voiture. Cela nécessite à nos yeux une étude sérieuse sur le parage, afin d'éviter un potentiel conflit entre riverains et visiteurs. La lecture du rapport ne nous a pas rassuré sur ce point.

Si, comme nous l'espérons, le vote de ce soir s'avère positif, nous prions d'ores et déjà le Conseil communal de s'approcher de la Poste en vue de l'émission d'un timbre-poste lié à l'inauguration du zoo-musée pour marquer l'événement.

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, vous l'aurez compris, le PLR votera avec enthousiasme le crédit demandé.

Mme Laure-Anne Herrmann Brand, Verts : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Comme le disait si bien un chanteur pour enfants quand j'étais petite (j'adresse ici un avertissement : les oreilles mélomanes et sensibles sont priées de bien vouloir se boucher, car je m'en vais maintenant fredonner) : *"Le Bois du Petit Château, ça vaut bien tous les gâteaux ! Quand on nous dit Bois du P'tit, on se sent plein de fourmis !"*

RIRES

C'est donc avec des papillons dans le ventre que le groupe des Verts a pris connaissance du rapport du Conseil communal relatif à notre futur zoo-musée. Et on n'a pas été déçu, loin s'en faut. Notre groupe a accueilli très favorablement et avec beaucoup d'enthousiasme le rapport. Comme le précédent, datant de l'année passée, ce rapport est complet et bien documenté, et prend un certain temps à lire si on y ajoute l'étude de faisabilité. Mais peu importe, cela en vaut la peine.

Ce soir, nous sommes amenés à débattre et à valider une demande de crédit pour l'étude finale. Les objectifs liés à cette demande de crédit semblent réalistes, mais doivent être menés tambour battant en raison des délais impartis. Le processus en trois étapes qui nous est proposé avance, mais le tic-tac du compte à rebours du déménagement des locaux du musée d'Histoire est implacable. Or, force est de constater, à la lecture du rapport, que le planning présenté l'année dernière, qui prévoyait de réussir un déménagement gargantuesque ainsi que finaliser la construction d'un nouveau bâtiment pour la fin de l'année 2016, a du plomb dans l'aile. Cela implique donc une certaine incertitude, à savoir une éventuelle prolongation de bail du musée d'Histoire. Peut-on nous renseigner sur l'état des négociations actuelles avec la Poste ?

Notre groupe relève que les principes fondamentaux associés à ce futur zoo-musée, notamment comme lieu de ressourcement, de promenade et de rencontre comme vitrine de la diversité de la faune et de son environnement et comme pôle de compétences scientifiques sont novateurs et ambitieux. Comme l'avenir de notre ville dépend de son ambition, gageons qu'avec un tel projet, notre cité saura redorer son nouveau blason/logo et dynamiser son potentiel touristique.

On peut regretter toutefois la faiblesse de l'étude de faisabilité concernant la problématique de la mobilité douce. En effet, les visiteurs actuels, qui constitueront probablement une bonne partie des visiteurs du futur zoo-musée, ont pris l'habitude de s'approprier les rues alentours comme parking improvisé. Or, les plaques de voitures comptent beaucoup de NE. Cela démontre à l'envi que de nombreux autochtones se déplacent plus volontiers à quatre roues qu'à deux pattes ou à deux roues, et cela même quand il s'agit, par une visite du zoo-musée, de sensibiliser les plus jeunes à la nature et à l'environnement. Il faudrait donc inciter le public à se dépla-

cer davantage en transport public, pourquoi pas en proposant par exemple des billets moitié prix pour les usagers des transports publics. Notre groupe attend donc impatiemment la nouvelle étude de faisabilité spécifique complémentaire sur la question de l'accessibilité au site et du stationnement. Il est également dommage qu'une réflexion globale, comprenant la réflexion ainsi que le réaménagement des enclos, des cheminements piétonniers ainsi que du réseau d'eau du zoo lui-même, ne puisse être menée en raison de limites d'ordre financier.

Notons également que nous avons eu un petit pincement au cœur en apprenant que le vivarium, qui est destiné à intégrer le futur musée, deviendrait, selon toute probabilité, une prestation payante.

Vous l'aurez compris, le groupe des Verts acceptera le crédit d'investissement proposé. Nous sommes véritablement optimistes et enthousiastes par rapport à ce projet du zoo-musée qui se veut novateur pour notre ville, pour ses habitants et pour l'attractivité de notre région. Je reprendrai, pour terminer, les paroles du chanteur précité et me remets à chanter : *"Vous savez pas quoi, quand on quitte la place par le p'tit pont de bois papa nous paye une glace"*. Et c'est là que ça se termine en apothéose puisque non seulement les enfants pourront partir avec une glace, mais ils pourront désormais également espérer en plus un panini et une peluche, grâce aux nouvelles cafétéria et boutique prévues. Je vous remercie de votre attention.

M. Jean-Pierre Veya, Conseiller communal (Affaires culturelles, sports et jeunesse) : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Tout d'abord, je vous remercie d'avoir bousculé quelque peu votre ordre du jour pour prendre ce rapport immédiatement après celui qui nous a longuement occupés sur la passerelle.

Je vous en remercie, il y a deux raisons. La plupart des groupes ont évoqué la première, c'est les délais extrêmement serrés dans lesquels nous devons travailler sur ce projet. La deuxième que vous n'avez peut-être pas en tête, mais que moi j'ai en tête, c'est que derrière ces études, il y a des contrats de travail et des collaborateurs qui attendent aussi le résultat du vote de ce soir pour qu'on puisse confirmer leur engagement au service du projet. Ces deux raisons font que je vous remercie d'avoir bousculé votre ordre du jour.

Je vous remercie aussi bien sûr de l'accueil très positif, enthousiaste même, pour la plupart des groupes, que vous faites à ce second rapport. Accueil d'ailleurs autant positif et enthousiaste que celui que vous aviez réservé au premier rapport de juin 2013.

Je tiens aussi à vous remercier de votre très nombreuse et très active participation à la séance d'information que nous avons organisée à destination du Conseil général. Elle vous a effectivement permis de voir de visu

quel était l'état du bâtiment de l'Ancien Stand. Plusieurs d'entre vous l'ont relevé, c'était je crois un élément important à avoir en tête, de pouvoir toucher du bois, encore que toucher un mur en bois dans le bâtiment de l'Ancien Stand est peut être dangereux tellement le bâtiment est aujourd'hui dans un état de délabrement. Mais ça vous a permis de constater cette réalité et ainsi de pouvoir vous comporter comme le Conseil communal l'a été sur le choix qui vous est proposé ce soir, de prendre l'option de démolir ce bâtiment pour en construire un nouveau.

Derniers remerciements encore avant de répondre aux questions, il y en a finalement peu donc je serai assez rapide. Merci bien sûr aux équipes, à toutes celles et ceux qui ont travaillé depuis le mois de juin de l'année passée et même un peu avant, mais particulièrement depuis le mois de juin 2013 jusqu'à cette seconde étape. Un travail d'arrache-pied, je les remercie vraiment de la qualité de leur engagement au service d'un projet qui les enthousiasme eux aussi, de même que les mandataires avec lesquels nous avons pu travailler pour vous présenter ce second rapport.

Je reviens sur la question du cadre temporel et du délai, qui est extrêmement serré, en rebondissant directement sur une question, une remarque du groupe UDC par M. Schafroth. Oui, les délais sont extrêmement serrés, mais il n'est pas raisonnable, pas possible d'imaginer que dans un délai de six mois, on puisse venir devant le Conseil général avant la fin de l'année 2014 ou au tout début de l'année 2015 avec une demande de crédit de réalisation.

Concernant les délais, comme nous vous l'avions déjà signifié l'année passée, nous avons pris contact avec la Poste, avons entamé les négociations pour voir dans quelle mesure il était possible de prolonger le bail. La Poste est entrée en matière, nous avons signé un accord avec la Poste qui nous donne un délai-cadre au niveau temporel qui est un petit peu plus large, mais on n'a pas dix ans devant nous, c'est de l'ordre de quelques mois, mais c'est un délai qui nous paraît suffisant. Evidemment, comme lors des précédentes négociations pour une prolongation du bail, la Poste a augmenté le loyer, puisque son objectif est de valoriser cet espace au prix moyen du mètre carré qu'on peut trouver au centre-ville. Donc cela s'accompagnera d'une augmentation des charges de loyer.

En ce qui concerne la question du parking ou des mobilités, disons au sens large, elle revient, comme sur d'autres projets. Elle vient avec des éclairages différents bien sûr suivant les groupes qui s'expriment, je pense qu'on ne tranchera pas cette question par une réponse, permettez-moi pour une fois, en anglais, ce serait *"parking or not parking"*. La réponse à la problématique d'accès à ce type de site se fera par une réponse qui va prendre en considération l'ensemble de la problématique, y compris les possibilités d'accéder au site avec des moyens de mobilité douce. Bien sûr à pied, parce que tout de même, dans une ville aussi compacte que La Chaux-de-Fonds, ce n'est quand même pas ahurissant d'imaginer qu'on

puisse se déplacer à pied. Bien sûr avec les transports publics, peut-être avec évidemment les vélos, notamment les vélos qui sont à disposition du public à la station Espacité et je ne sais pas s'il y en a une du côté du Bois du Petit Château mais peut-être qu'il faudra qu'on y réfléchisse. C'est vraiment la globalité de ces accès qu'on doit prendre en considération. Bien sûr, ça fait partie du travail qui reste devant nous avant de pouvoir solliciter un crédit de réalisation, raison pour laquelle d'ailleurs, je le dis d'emblée, le Conseil communal acceptera le postulat déposé par le groupe UDC.

Quelques questions au PS par Mme Babey en ce qui concerne globalement les synergies entre les musées. Ce projet ne remet absolument pas en cause les synergies qui se sont mises en place aujourd'hui de façon extrêmement positive entre les institutions de cette ville. Nous continuons de travailler en commun à des projets qui concernent l'ensemble des institutions, quelles que soient leurs spécialisations scientifiques. Ce n'est absolument pas remis en cause par ce projet. Les synergies, d'ailleurs, iront aussi dans les offres qui peuvent être faites en matière de billets d'entrée, je peux aussi signifier à Mme Herrmann des Verts qu'on va s'interroger aussi sur un des packs qu'on peut vendre, y compris avec accès au musée et aux transports publics pour amener le public sur le site du Bois du Petit Château, c'est évidemment des pistes de réflexion qu'on doit prendre dans cette troisième étape.

Collaboration avec l'université de Neuchâtel : à ce jour, rien d'absolument concret, mais je peux dire que d'une manière générale, les rapports que nous entretenons entre la Ville de La Chaux-de-Fonds, les musées et l'université de Neuchâtel sont excellents. Je vous rappelle que nous avons signé il n'y a pas si longtemps une convention qui lie la Ville, l'Etat et l'université de Neuchâtel avec une porte d'entrée qui est le MIH, pour que l'université ait un pied dans nos institutions. La porte d'entrée, c'est le MIH, mais vraiment, l'intérêt de l'université c'est d'avoir un pied dans les institutions patrimoniales de la Ville de La Chaux-de-Fonds, d'avoir accès aux fonds patrimoniaux, mais c'est tout aussi vrai pour les fonds du MIH que pour ceux de la bibliothèque, par exemple. Ce projet devra se mettre en place de façon complètement fonctionnelle d'ici la fin de l'année 2014. Il y a un autre point où nous avons eu récemment des contacts avec l'université de Neuchâtel pour une collaboration vraiment directe avec le zoo du Bois du Petit Château. Pour l'instant, je n'en dis pas plus, parce que c'était vraiment au stade de l'avant-projet, ou de l'avant-avant-projet. Je n'ai pas eu de nouvelles récentes de l'uni sur cette question.

En ce qui concerne l'ISSKA, le parc régional, là aussi, les contacts et la collaboration se poursuivent, plus particulièrement en ce qui concerne l'ISSKA dans les surfaces qui sont imaginées aujourd'hui, nous avons la possibilité d'accueillir l'ISSKA dans le bâtiment qui prendrait place au Bois du Petit Château. Evidemment, la discussion avec l'ISSKA sera d'ordre

financier. L'ISSKA est prête, ou intéressée, à venir sur ce site, mais à une condition qui pourrait être rédhibitoire, parce que ce n'est quand même pas le même "produit" qu'on met à leur disposition : c'est que le loyer qu'ils payent aujourd'hui dans les locaux qu'ils occupent à la maison du Peuple soit identique, pour venir dans des locaux complètement neufs et avec des surfaces plus importantes dans le bâtiment du zoo-musée. Donc là aussi, les discussions se poursuivent, mais il n'y a pas de réponse définitive. Nous aurons des réponses définitives, je l'espère, dans la troisième étape.

Le bois de façade, est-ce que c'est pérenne ? Je ne suis pas du tout un spécialiste de cette question-là, j'observe simplement que sur des bâtiments qui ont été réalisés ainsi avec des façades en bois, pensez au Laténium par exemple, mais on a des exemples en plus haute altitude, on constate que ces façades vivent bien, vieillissent bien, la coloration du bois évolue avec le temps, mais c'est vrai aussi d'une façade que vous peignez, au bout de quelques années, suite à la pluie, aux agressions de la pollution, la peinture disparaît quelque peu. Mais bien sûr, on s'assurera, avant de finaliser cette proposition, d'avoir toutes les meilleures garanties possibles pour la pérennité de ce type de façades en altitude. Il y a un bâtiment comme cela qui a été construit selon cette technique aux Bretets, le nouveau bâtiment des pompiers, il y a quelques années. A ma connaissance, sans qu'on puisse relever des problèmes particuliers.

Sur la question des charges d'exploitation à futur, ce sont des réponses que vous trouverez dans le prochain rapport. Aujourd'hui on pourrait faire des projections, mais elles tiendraient tellement d'estimations grossières qu'elles ne font pas beaucoup sens. Naturellement, c'est un des aspects qui doit être étudié.

Pour le POP, la poursuite des démarches participatives, oui, bien sûr, c'est mentionné dans le rapport, en particulier avec le voisinage proche, d'autant plus qu'un bâtiment est en cours de construction juste à côté du site dans lequel devrait se construire ce nouveau bâtiment. Oui, bien sûr, nous allons poursuivre ce travail.

Enfin, pour terminer, il y a eu quelques questions du parti libéral. Concernant les surfaces à disposition, je confirme effectivement que la conception du bâtiment permet des extensions, cela faisait "partie" du cahier des charges donné à l'architecte, en particulier d'ailleurs en est, sur l'actuel espèce de petit parking qui est juste à côté du site. C'est tout à fait envisageable, évidemment dans des développements ou des étapes futures.

Panneaux solaires, oui. L'étude sera faite pour des panneaux solaires, notamment en toiture. En principe, plutôt pour la production d'eau chaude sanitaire pour les besoins du site, là les choses sont encore ouvertes, mais c'est quelque chose qui fera partie de l'étude pour le crédit de réalisation.

Date d'inauguration : 2016. Non, je ne peux pas, aujourd'hui, m'engager sur une date d'inauguration, c'est trop tôt. Vous le savez aussi qu'il y a une partie du calendrier qu'on maîtrise, et toute une autre partie qu'on ne

maîtrise pas forcément. Nous n'avons jusqu'à aujourd'hui jamais prétendu que le musée serait ouvert au public au 1^{er} janvier 2017, je l'avais déjà dit l'année passée, nous n'avons jamais pris cet engagement. Pour nous, ce qui est important c'est de pouvoir déménager quand on arrive à la fin du bail de la Poste, ensuite on a encore quelques mois de tampon si nécessaire pour terminer la muséographie avant d'ouvrir le musée au public.

Il me semble avoir fait le tour des questions qui ont été posées, je vous remercie encore de votre soutien et j'espère que nous pourrons venir devant vous dans le délai imaginé ce jour, c'est-à-dire dans la fin du premier semestre de l'année prochaine avec la demande de crédit de réalisation.

M. Marc Schafroth, UDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Pour rebondir sur les derniers propos du Conseil communal, nous comprenons bien que de présenter un rapport d'ici la fin de l'année est difficile, néanmoins, nous l'encourageons d'aller au plus vite et si possible de venir avant juin 2015 et de faire tout son possible. C'est pour vous démontrer aussi que nous sommes très attachés à ce projet.

Et puis une petite boutade : j'ose espérer que l'enclos des ours placé sur le toit du nouveau musée sera suffisamment solide, pour que nous ne craignions rien.

RIRES

Le rapport est accepté par 33 voix sans opposition.

Postulat du groupe UDC

Le groupe UDC demande au Conseil communal d'étudier la possibilité de réaliser des places de stationnement dans le secteur du zoo-Musée et d'en faire mention dans les plus brefs délais.

Marc Schafroth, Hughes Chantraine, Andy Favre, Daniel Nussbaumer

M. Marc Schafroth, UDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je pense que le fait que le Conseil communal accepte le postulat devrait inciter les groupes à l'accepter aussi, donc nous renonçons à son développement.

Le postulat est accepté à l'unanimité.

Postulat PLR

La création du Zoo-Musée est dans sa conception unique en Suisse.

Par conséquent, nous prions le Conseil Communal de contacter la direction de la Poste en vue de la création et de l'émission d'un timbre poste lié à l'inauguration du site.

Christophe Ummel, Sylvia Morel, Yves Morel, René Curty, Claude-André Moser, Yves Strub, Daniel Surdez

M. Daniel Surdez, PLR : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Ce sera extrêmement bref. La création du zoo-musée est, dans sa conception, unique en Suisse. Donc un événement extraordinaire, qui mérite aussi une attention extraordinaire, ainsi qu'une publicité. Nous avons pensé que l'émission d'un timbre-poste pouvait aussi attirer l'attention et rendre chacun qui le portera à sa langue à se poser la question de savoir ce qu'il y avait sous l'image et de l'inciter à venir le visiter. C'est pourquoi nous avons développé ce postulat. *"La création du zoo-musée est, dans sa conception, unique en Suisse. Par conséquent, nous prions le Conseil communal de contacter la direction de la Poste en vue de la création et de l'émission d'un timbre-poste lié à l'inauguration du site."*

M. Jean-Pierre Veya, Conseiller communal (Affaires culturelles, sports et jeunesse) : Très brièvement, le Conseil communal acceptera et vous engage aussi à accepter ce postulat. C'est une belle idée pour la promotion de ce site, pour son inauguration après le 1^{er} janvier 2017. Nous verrons dans quelle mesure la Poste est intéressée par ce projet, mais c'est une très belle idée.

M. Marc Schafroth : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Nous n'allons pas nous y opposer, nous espérons simplement que la Poste sera un petit peu moins psychorigide que les CFF.

RIRES

M. Yves Moser, PLR : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Pour l'inauguration du musée d'horlogerie, sauf erreur, il y avait eu un timbre, on en a eu un aussi pour le théâtre il n'y a pas si longtemps. Donc tous les espoirs sont permis.

Le postulat est accepté à l'unanimité.

Rapport du Conseil communal **relatif à une demande de crédit de CHF 300'000.- TTC pour** **l'extension et l'amélioration du fonctionnement de la dé-** **chetterie intercommunale**

(du 14 mai 2014)

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Madame la présidente,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

La déchetterie intercommunale du Crêt-du-Loche, créée pour un bassin de population d'environ 50'000 habitants, a été mise en service le 10 janvier 2012. Construite en collaboration avec la Ville du Locle et la Commune de la Sagne, elle est maintenant aussi utilisée par les habitants des communes des Planchettes et du Cerneux-Péquignot. De par sa vocation régionale, elle fait partie des six centres régionaux de collecte des déchets spéciaux des ménages définis par le canton.

De manière générale, la population a bien accueilli cette nouvelle déchetterie.

Le tonnage annuel récolté en 2012 de 3'665 t est passé à 4'260 t en 2013. Sur ces 4'260 t, 82% sont constitués de déchets recyclables.

Ainsi, toutes les prévisions de tonnage ont été dépassées. Seules celles concernant le compost se sont avérées erronées puisque la déchetterie intercommunale n'a reçu que 63 t en 2013 (1'863 t prévues dans les estimations de 2011) de déchets verts.

De même, le nombre et la fréquence des véhicules se rendant à la déchetterie intercommunale avoisine, selon nos estimations, plus de 700 véhicules par jour lors des jours de forte affluence, généralement les lundis et les samedis. Rappelons enfin que la déchetterie intercommunale est ouverte tous les jours ouvrables, y compris les samedis, et un jour par semaine jusqu'à 19h00 (actuellement le mercredi).

Bien que le projet et la construction de la déchetterie intercommunale aient été suivis par un bureau d'ingénieurs spécialisé, il est vite apparu que certains éléments n'étaient pas fonctionnels ou manquaient. On peut ainsi citer la mise en place d'un local de pause pour le personnel, inexistant dans le projet initial, ainsi que la hauteur des bennes, peu accessible pour une partie de la population et pour laquelle une solution a été trouvée par la pose d'une bordure en granit.

Aujourd'hui, après deux années d'utilisation ininterrompues, des améliorations sont nécessaires. Celles-ci ont été évoquées avec les communes partenaires (Le Locle et La Sagne) qui, tout en regrettant d'avoir à entreprendre des investissements deux ans après l'ouverture de la déchetterie intercommunale, sont d'accord sur la nécessité des travaux qui vous sont proposés.

Description des besoins

Une liste des investissements nécessaires notamment à améliorer le stockage, l'exploitation, la sécurité, la circulation et la pénibilité du travail à la déchetterie intercommunale a été établie par les exploitants et le responsable de la déchetterie intercommunale.

Cette liste a été discutée puis classée selon un ordre de priorité.

Finalement, trois groupe d'éléments sont apparus comme nécessaires en 2014 et font l'objet de la présente demande de crédit. Il s'agit de l'extension de 600 m² de la place goudronnée en ouest afin d'y stocker des bennes et de l'achat de deux conteneurs supplémentaires, de la construction d'étagères dans le local à déchets spéciaux et de la mise en place d'une gestion des accès des véhicules entrant et sortant.

Extension de la place goudronnée

Actuellement, la déchetterie intercommunale est équipée de 17 bennes :

<u>Nombre de benne [pcs]</u>	<u>Volume [m³]</u>	<u>Utilisation</u>
1	32	Papier
1	32	Sagex
1	32	Carton
1	26	Compacteur à carton
1	32	Bois
1	36	Ferraille
1	32	Encombrants
1	36	PET
1	26	Compacteur à plastiques
1	10	Inertes
1	10	Déchets verts
3	13	Verre
3	32	Réserve

En temps normal, il s'avère relativement aisé d'anticiper le temps de remplissage des bennes. Lorsqu'une des bennes de 32 m³ est pleine, elle est retirée du quai pour être remplacée par une benne de réserve. Le transporteur est appelé et la benne pleine est transportée au lieu de traitement ou au dépôt intermédiaire. Une fois vidée, elle revient dans le circuit en tant que benne de réserve.

Aux heures de pointe, le taux de remplissage des bennes est difficilement prévisible et l'opération de rotation devient plus réactive. Les trois bennes de réserve ne suffisent alors pas. Cette situation s'aggrave encore les samedis en raison des difficultés à obtenir rapidement des transporteurs.

D'autre part, les opérations de rotation se déroulent pendant les heures d'ouverture au public de la déchetterie intercommunale alors que la circulation est importante. Les véhicules privés se mêlent aux camions des transporteurs.

Pour pallier ce problème, il est souhaitable d'augmenter le nombre de bennes de réserve et d'agrandir la place pour pouvoir les stocker avant le transport. Pour ce faire, nous vous proposons de goudronner la place en ouest, qui sera utilisée pour le stockage de toutes les bennes de réserve et l'entreposage des divers petits conteneurs (capsules à café, boîtes de conserve, piles, etc.).

Cette place permettra également de stocker la neige, ce qui fluidifiera la circulation à l'intérieur de la déchetterie intercommunale.

Construction d'une nouvelle étagère

D'une surface de 115 m², le local à déchets spéciaux abrite deux conteneurs sécurisés dédiés à l'entreposage des produits spéciaux (solvants, peintures, produits inflammables, etc.). L'un de ces conteneurs est posé contre la face est du local, alors que le second est posé contre la face sud. Une étagère métallique, utilisée pour l'entreposage des caisses pour la collecte du petit matériel électrique et électronique ainsi que pour la collecte de luminaires est, quant-à-elle, posée contre la face nord. Les gros appareils électriques, tels que les frigos et les congélateurs, sont stockés à même le sol.

L'occupation actuelle du local n'est pas optimale et empêche une circulation correcte du palettiseur. Aussi, pour libérer de l'espace au sol, sécuriser et faciliter les mouvements, les exploitants proposent de construire une étagère suspendue à la face sud du local.

Installation d'un système de gestion de l'accès des véhicules

Dans sa configuration actuelle, la déchetterie possède 26 places de stationnement. Ce nombre est suffisant pour une fréquentation normale, mais devient insuffisant aux heures de pointe. Lors de ces périodes, qui sont courtes et ponctuelles (principalement le lundi après-midi et le samedi), la formation d'une file d'attente s'allongeant parfois jusqu'au giratoire de la route cantonale est fréquente.

La circulation à l'intérieur du site devient chaotique, voire dangereuse puisque les véhicules se mêlent aux piétons et au tracteur à bras télescopique qui doit ponctuellement intervenir depuis le quai pour compacter les matériaux dans les conteneurs.

Pour contenir cette circulation, un employé est alors placé au portail principal afin de gérer manuellement les entrées et les sorties. Ce collaborateur fait alors cruellement défaut dans l'équipe qui gère le dépôt des déchets et oriente les usagers.

Pour pallier ce problème, nous souhaitons automatiser ce travail par l'installation d'un système de gestion des entrées et sorties similaire à ceux installés dans les parkings publics.

Investissements

Le coût estimatif total des travaux se décompose comme suit :

Extension de la place goudronnée en ouest : (travaux de génie civil, canalisations et conduites)	CHF	200'000.00
Honoraires d'ingénieurs et spécialistes :	CHF	20'000.00
Achat de deux bennes de 32 m ³ :	CHF	20'000.00
Nouvelle étagère suspendue : (fourniture et pose)	CHF	40'000.00
Système de gestion des accès véhicules : (fourniture et pose)	CHF	15'000.00
Divers et imprévus :	CHF	5'000.00
TOTAL TTC :	CHF	300'000.00

Respect des lignes prioritaires fixées par le programme de législation

L'amélioration des structures de la déchetterie intercommunale du Crêt-du-Loche, proposée dans le présent rapport, s'inscrit dans le cadre de l'objectif 3.7. du Programme de législation 2012-2016, objectif intitulé "Mieux gérer les déchets". Hormis l'amélioration de la déchetterie intercommunale, d'autres mesures devront évidemment suivre en matière de gestion des déchets, mais il s'agit ici d'un premier pas important.

Conséquences sur les finances

En application des directives établies par le Service des communes, la charge financière est calculée sur une durée d'amortissement de 20 ans (soit 5%) et les intérêts au taux moyen des emprunts de la Ville de La Chaux-de-Fonds de 2,9% sur la moitié de l'investissement.

Le tableau suivant donne le détail financier :

Amortissement (5%)	CHF	15'000.00
Intérêts à 2,9% sur la moitié de l'investissement	CHF	4'350.00
Total	CHF	19'350.00

Ce montant sera réparti annuellement entre les communes partenaires et utilisatrices, ce qui représente une hausse d'environ 39 centimes par habitant, et sera financé par la taxe de base des déchets de chaque commune. Cette répartition qui variera en fonction du nombre d'habitants pourra se chiffrer comme suit (base population au 31 décembre 2012) :

La Chaux-de-Fonds	CHF	14'814.00
Le Locle	CHF	3'954.00
La Sagne	CHF	369.00
Le Cerneux-Péquignot	CHF	125.00
Les Planchettes	CHF	88.00

Conséquences sur les ressources humaines

Ces travaux permettent de faciliter le travail des collaborateurs du site qui n'ont plus besoin de se rendre au portail principal pour gérer les entrées et sorties des véhicules.

Collaboration intercommunale

Issue d'une collaboration entre trois communes (La Chaux-de-Fonds, Le Locle et La Sagne), auxquelles se sont adjointes deux utilisatrices (Communes des Planchettes et du Cerneux-Péquignot), la déchetterie intercommunale est un bel exemple de collaboration intercommunale.

Éléments relatifs au développement durable

aspects environnementaux

L'amélioration du fonctionnement de la déchetterie intercommunale s'inscrit dans la politique d'une meilleure gestion des ressources.

aspects sociaux

Lors des journées de fortes affluences, une meilleure gestion du trafic permettra de canaliser le flot de véhicules et par là-même de rendre plus sûre l'utilisation de la déchetterie intercommunale.

aspects économiques

Néant.

Conclusion

Ce rapport a été soumis à la Commission des Infrastructures et Energies lors de sa séance du 12 mai 2014 qui l'a accepté à l'unanimité des membres présents.

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs le conseillers généraux, de bien vouloir accepter ces travaux d'extension et d'amélioration du fonctionnement de la déchetterie intercommunale en votant l'arrêté ci-dessous.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La présidente

Nathalie Schallenberger

Le chancelier

Thibault Castioni

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal
Vu le préavis de la Commission des Infrastructures et Energies

arrête :

Article premier.- Un crédit de CHF 300'000.- TTC est accordé au Conseil communal pour l'extension et l'amélioration du fonctionnement de la déchetterie intercommunale.

Article 2.- L'investissement sera amorti au taux annuel de 5%.

Article 3.- Le crédit figurera au compte d'investissements.

Article 4.- Le Conseil communal est autorisé à contracter les emprunts nécessaires au financement dudit crédit.

Article 5.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente
Sylvia Morel

La secrétaire
Anne Monard

M. Andy Favre (UDC) : Pardon, Madame la Présidente, pour ce point je vais me récuser.

M. René Curty (PLR): Madame la Présidente. Mon entreprise travaillant pour la déchetterie, la modeste girouette que je suis se récuse afin que les éoliennes puissent s'exprimer sans entraves, sauf celles qui ont déjà visiblement quitté la salle.

RIRES

M. Hugues Chantraine, UDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je suis peut-être un petit peu ronchon ce soir, mais c'est au désespoir de trouver un rapport qui nous fasse plaisir dans l'ordre du jour. En effet, ce rapport-ci est déjà mieux que le précédent que j'ai traité et si toutefois, sur un point, il a un intérêt, c'est de garantir aux employés de la voirie une meilleure qualité de travail.

Nous apprenons que cette déchetterie, qui avait été considérée par certains membres du groupe socialiste comme déjà beaucoup trop chère en 2012, doit être maintenant améliorée et agrandie seulement deux ans plus tard. Le succès est là, et la demande pressante ainsi que les longues files de voitures qui attendent pour s'y rendre en sont une marque tangible. Le projet tel qu'annoncé semble judicieux et cohérent, d'autant plus qu'il améliore grandement le confort des collaborateurs communaux, diminue la pénibilité de certaines tâches, augmente les capacités de stockage et libère une personne retenue auparavant dans la gestion des entrées et sorties de véhicules.

Là où le projet commence à léviter un peu, c'est au moment où l'on aborde la question financière. Et oui, c'est toujours le problème. Le coût estimatif est composé de différents travaux, dont certains nous interpellent. Extension de la place goudronnée, 600 m² à CHF 200'000.-. Ayant discuté encore ce matin avec un directeur d'une des grandes entreprises en génie civil située en ville, il apparaît que des travaux de terrassement, mise en chaille et goudronnage pour des véhicules lourds, bordure, écoulement et évacuation des eaux usées ne devraient pas excéder CHF 120'000.-. Comment expliquer alors que la somme inscrite aux investissements soit 70% plus élevée ? Acquisition et pose d'une étagère : CHF 40'000.-. Personnellement, je le reconnais, je ne sais pas de quel type d'étagère il peut s'agir, le rapport se contentant d'en mentionner le prix, sans autre forme d'explication. Mais ce que je sais, c'est que je n'ai jamais vu, de toute ma vie, une étagère aussi chère. CHF 40'000.- pour une étagère ! CHF 40'000.-, c'est le prix d'un petit camion, CHF 40'000.-, c'est le prix d'une installation de radiologie panoramique dans mon cabinet dentaire. CHF 40'000.-, c'est le prix le plus délirant et scandaleux que je n'ai jamais

vu pour une étagère. Alors nous voudrions inviter le Conseil communal à nous adresser des rapports de budget avec un petit peu plus de retenue. On n'est certes pas des spécialistes, mais une étagère à CHF 40'000.- et des travaux de terrassement à presque deux fois le prix, je crois que notre exécutif devrait apprendre à se calmer.

Pour en revenir au rapport, et comme souvent, il lui manque un élément capital, c'est l'utilisateur final. Et ici, aucune attention particulière par rapport aux usagers et à une quelconque amélioration de leurs conditions d'utilisation. Qu'advient-il de la longue file d'attente en période de pic de fréquentation ? Comment évoluera la circulation chaotique à l'intérieur du site aux heures de pointe ? Qu'en sera-t-il de la sécurité des piétons quand ils se lanceront encore et toujours dans leurs gymkhana entre les tracteurs à bras télescopiques et les véhicules cherchant une place ? Pour toutes ces questions, qui s'intéressent pourtant au plus haut point à l'usager, aucune réponse dans le rapport présenté, pas un seul mot. Alors, le groupe UDC, qui est parfaitement conscient de la pénibilité des tâches dévolues aux collaborateurs de la voirie et qui désire sincèrement leur offrir une amélioration de leurs conditions de travail, acceptera l'entrée en matière mais attendra néanmoins les réponses du Conseil communal quant à ses interrogations pour déclarer sa réponse finale.

M. Daniel Ziegler, POP : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. D'aucun se plaignent, semble-t-il, qu'il faille déjà réinvestir dans la déchetterie intercommunale, deux ans à peine après sa mise en service. Le groupe POP ne partage pas cet avis. Non seulement il comprend, mais il se félicite de cette demande de crédit pour l'extension et l'amélioration du fonctionnement de cette déchetterie. Il la comprend, car au moment de sa réalisation, les frais avaient été calculés au plus juste, afin que la commune du Locle puisse adhérer au projet. CHF 250'000.- de plus, et la Mère Commune renonçait. Il est bon de le rappeler.

Aujourd'hui, il s'agit de corriger des maladies de jeunesse. Il en va de s'adapter aux besoins révélés à l'usage. Il en va surtout de résoudre des problèmes de sécurité et de comportement problématique des usagers aux heures de pointe, problème sous-estimé dans le concept initial. Dès lors, le POP se félicite de voir le Conseil communal prendre ses responsabilités et de proposer des solutions. Nous soutiendrons donc unanimement cette demande de crédit de CHF 300'000.-.

Demeure quelques questions. Lors d'une première série de correction, qui concernait la hauteur des bennes et le local du personnel, il a fallu que le syndicat s'en mêle et que la presse locale répercute les doléances du personnel. Celui-ci a-t-il été consulté en amont, cette fois-ci ? Le problème principal est celui de l'afflux aux heures de pointe, le samedi en particulier. Le Conseil communal tente d'y remédier par une meilleure gestion de l'ac-

cès et une optimisation de la présence du personnel sur place. A-t-on aussi réfléchi à une extension des heures d'ouverture ? Enfin, il est réjouissant de constater que la population trie au-delà de toute attente et que les objectifs, jugés optimistes il y a peu, soient amplement dépassés. Sauf en ce qui concerne le compost. Manifestement, celui-ci passe par d'autres canaux, notamment par le ramassage à domicile ou le compostage individuel. Le Conseil communal peut-il nous en dire davantage ? Je vous remercie.

Mme Nurhan Caglar, Verts : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le groupe des Verts a pris connaissance du rapport du Conseil communal et l'a lu avec attention. Nous constatons que la déchetterie intercommunale occupe ce Conseil, sauf erreur de notre part, pour la quatrième fois.

Le rapport qui nous est soumis ce soir vise à l'extension et à l'amélioration du fonctionnement de la déchetterie intercommunale. Améliorer les structures de la déchetterie intercommunale s'inscrit dans le cadre de l'objectif du programme de législature 2012-2016, intitulé, je cite : *"Mieux gérer les déchets"*. C'est bien évidemment nécessaire, tant pour les personnes qui y travaillent que pour les personnes qui viennent à la déchetterie.

Vous l'avez compris, le groupe des Verts acceptera le rapport. Cependant, le groupe des Verts restera très attentif aux mesures qui devront impérativement suivre en matière de gestion des déchets. Merci de votre attention.

M. Daniel Musy, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Dans l'absolue nécessité où nous sommes devant cet investissement urgentissime, le groupe socialiste l'acceptera sans l'ombre d'une hésitation.

Il veut d'abord savoir si ce sera le dernier ou s'il en faudra d'autres dans quelques temps. Tant en effet il faut améliorer ce qui dès le départ a été médiocre et honteux, en particulier le local du personnel. Une amélioration supplémentaire sera-t-elle d'ailleurs le cas pour cet élément-ci ? Nous sommes très fâchés, car cette absolue nécessité a une cause bien déplorable qu'on peut résumer en trois mots : la mise sous pression. La mise sous pression, dès fin 2010, des concepteurs du projet, consultants, ingénieurs, architectes, qui ont eu des délais à tenir dans la précipitation, où tout devait être parfait sans coûter cher. La mise sous pression des employés, admirables de courage et d'abnégation, qu'on a obligé à travailler au début dans des conditions indignes, dénoncées notamment par notre parti dans ce Conseil. Remarque dont le représentant du Conseil communal en mars 2012 a pensé qu'elle relevait de bragues, je cite ici le Courrier Neuchâtelois : *"cherchées là où il n'y en a pas"*. La mise sous pression de nous, les élus, depuis 2011. Nous avons voté un crédit impossible à différer, et par notre acceptation, nous portons une part de responsabilité dans ces failles. Que de boniments il a fallu engorgier pour se voir refiler un pro-

jet pareillement mal ficelé dès le départ. Finalement, la mise sous pression permanente des citoyens, depuis janvier 2012. Ce sont les premiers à souffrir de ce que le Conseil communal, cette fois sans déni, sans recherche de bouc émissaire, sans dilution de ses responsabilités, sans arrogance triviale, nous présente comme de graves lacunes, déjà comblées ou à combler.

Je ne vous ferai pas grâce de cette liste infernale d'aberrations recensées sans pitié par le Conseil communal dans le rapport de ce soir. Je cite : *"dépassement des prévisions, manque de local de pause pour le personnel, hauteur des bennes, insuffisance de bennes de réserves, mauvaise occupation du local à déchets spéciaux, circulation chaotique voire dangereuse"*. Ce crédit de CHF 300'000.- mettra du baume là où ça fait mal depuis le début.

La liste des innombrables manquements que je viens d'énumérer mérite que le groupe socialiste félicite le Conseil communal d'aujourd'hui de son humilité, de sa sincérité et de sa clairvoyance pour y remédier en partie. Nous souhaitons, pour le bien commun, que ces qualités le guident dans ce dossier pour l'avenir.

M. Christophe Ummel, PLR : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le groupe PLR acceptera ce rapport, même si évidemment c'est toujours avec déplaisir que l'on apprend deux ou trois ans après qu'il faut voter CHF 300'000.- pour améliorer un investissement récent. Nous accepterons le crédit, merci.

M. Pierre-André Monnard, Conseiller communal (Finances, économie et ressources humaines) : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le Conseil communal vous remercie chaleureusement de l'accueil particulièrement favorable que vous avez réservé au rapport d'extension et d'amélioration du fonctionnement de notre déchetterie intercommunale, mise en service en 2012.

Suite aux expériences faites, nous vous proposons diverses améliorations, de nature à satisfaire, comme vous l'avez précisé, mieux encore la population principalement, mais aussi tous les autres utilisateurs de la déchetterie, que ça doit les camionneurs ou, surtout, les employés. En la rendant plus fonctionnelle et en ajoutant certains éléments manquants, mais qui sont tout de même de nature à améliorer l'utilisation au quotidien d'un outil, que l'on peut qualifier de bien accueilli par la population depuis son entrée en fonction. Ces nouveaux investissements sont, comme vous le mentionnez, de nature à améliorer le stockage, l'exploitation, la sécurité, la circulation et la pénibilité du travail. Ces éléments sont éminemment importants pour nous, nous devons garantir un lieu significatif pour notre population. Cet investissement a d'ores et déjà été approuvé par l'en-

semble des communes partenaires et son coût sera réparti selon la règle habituelle du nombre d'habitants.

J'en viens aux quelques questions qui ont été posées ce soir. Tout d'abord, M. Ziegler, qui nous posait trois questions concernant d'abord le personnel, ensuite les heures et enfin, le compost.

En ce qui concerne le personnel, je peux vous confirmer qu'il a été associé à l'établissement de la liste des besoins. Donc en fait, on travaille en collaboration importante, on a un nouveau chef des déchets, donc voyer adjoint qui travaille sur ce domaine-là. Donc il a pris contact avec les gens pour connaître les besoins, connaître vraiment la réalité du terrain. Par contre, l'ordre des priorités a été effectué par le responsable de la déchetterie par rapport aux besoins qui se présentaient et par rapport à sa conviction d'urgence des besoins.

Vous posez la question *"est-il possible d'adapter les horaires ?"*. Alors oui, il est toujours possible de les adapter, mais évidemment cela doit correspondre à un besoin, et le nouveau système mis en place pour l'entrée des gens nous permettra de contrôler un peu cet élément-là et, cas échéant, nous permettra de modifier les horaires qui sont prévus.

En ce qui concerne le compost, nous avons appliqué la moyenne habituelle connue dans les autres déchetteries. Manifestement, à La Chaux-de-Fonds, on n'est pas dans la moyenne habituelle. Dans ce contexte-là, on doit bien s'apercevoir que les calculs qui avaient été faits à l'époque par rapport aux moyennes helvétiques ne correspondent pas à une réalité du terrain. Par contre, on peut considérer quand même avec un certain plaisir que le tonnage total, lui, correspond à ce que nous attendions.

Ensuite, M. Musy. Vous posiez la question sous-jacente de savoir s'il y a encore d'autres choses qui devraient être faites. J'ai parlé tout à l'heure d'éléments complémentaires et d'urgences que nous devrions gérer. A ce stade, il y a en tout cas deux éléments qui sont importants et je ne manquerai pas d'y revenir. Le premier, c'est le compacteur. En fait, il est pour moi important que nous ayons un compacteur qui puisse "attaquer" les bennes depuis derrière au lieu d'avoir la machine qui vient depuis devant et, vous l'avez signalé ici, avec beaucoup de danger pour l'ensemble des gens qui sont sur la place. Donc, l'idée est de venir prochainement, je dirais en 2015 vraisemblablement, avec l'acquisition d'un compacteur. On a fait des tests, cet élément-là va nous permettre de compacter mieux les déchets dans les différentes bennes et, en ce sens-là, d'économiser de l'argent par rapport aux coûts de transferts qui nous sont facturés. Le deuxième élément qui, à mon sens, devra nécessiter quelques travaux supplémentaires (et là ce sera plus embêtant parce que c'est en lien avec la construction elle-même), ce sont des rails en béton sous les bennes, parce qu'on voit que le simple goudron ne tient pas, et sous les bennes nous constatons que ça a déjà un certain affaissement. Il va falloir travailler sur

cette position. Je ne dis pas sur un temps très très court, mais on constate déjà qu'il y a une certaine détérioration du goudron sous les bennes.

M. Chantraine, vous avez parlé du coût. Evidemment, vous avez pris comme exemple la mise en place d'une chaille, goudron, etc. Donc coût de la place. Evidemment, il faut encore tenir compte du fait qu'il doit y avoir tout un système d'évacuation, puisqu'en fait nous allons mettre là-dessus des bennes, qui pourront éventuellement être remplies. Donc l'évacuation, il faut penser à toute la "tuyauterie" qui doit être dessous, et je ne suis pas sûr que vous ayez pris cet élément-là en compte.

L'étagère. Evidemment, ce n'est pas une étagère de bureau que nous allons voir là-dedans, c'est une évidence. Vous imaginez bien que c'est lié à des objets relativement lourds, vous avez vu aussi qu'il y avait des frigos et tous ces éléments-là qui devraient être mis sur cette étagère, d'où le coût. Ce coût-là a été discuté, donc c'est un coût non discutable par rapport à la qualité de l'étagère qui va devoir supporter des poids relativement importants.

En ce qui concerne les usagers, vous avez marqué la problématique de la sécurité. Nous sommes aussi très attentifs à cette sécurité et l'objectif, c'est vraiment de libérer au maximum, autant que faire se peut, la partie supérieure de la déchetterie, afin qu'il y ait le moins possible de danger à ce niveau-là. On constate maintenant évidemment que c'est cet élément qui est important.

Vous avez mentionné le tracteur tout à l'heure, qui allait venir pour compacter les bennes. De toute évidence, ce tracteur n'est pas une bonne solution et là, il va falloir trouver un usage à ce tracteur, mais un compacteur sera beaucoup plus adapté à la situation, d'autant plus qu'il intervient depuis derrière, ce qui permet de ne pas gêner la circulation sur les quais, si j'ose m'exprimer ainsi.

Voilà, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, ce que j'avais à dire pour ce rapport.

Le rapport est accepté par 32 voix sans opposition.

Interpellation urgente

Annonce de 85 licenciements chez NagralD: Questions au Conseil communal

Le mois dernier, le groupe Kudelski a annoncé la vente de son site de production de cartes à puce du Crêt-du-Loche, NagralD. Cette dernière a ensuite révélé son intention de supprimer des postes, dont le nombre est aujourd'hui arrêté à 85 personnes, sur les 135 que compte l'entreprise. Autrement dit, un nombre important de personnes, pour lesquelles nous nous faisons du souci.

Dès lors, le groupe socialiste demande au Conseil communal:

- *s'il est au courant du plan social ?*
- *s'il est vrai que le plan social est mauvais, conformément aux rumeurs qui courent ?*
- *s'il est vrai que les syndicats n'ont pas été invités à la table des négociations ?*
- *et finalement, ce qu'il compte faire pour protéger les intérêts des travailleurs ?*

Oguzhan Can, Daniel Musy, Monique Gagnebin, Katia Babey, Celia Clerc

M. Oguzhan Can, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. L'urgence porte sur le licenciement de 85 employés qui aura définitivement lieu ces prochains jours et sur les questions urgentes relatives au plan social.

M. Pierre-André Monnard, Conseiller communal (Finances, économie et ressources humaines) : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. On va peut-être réduire le temps aujourd'hui. Le Conseil communal acceptera l'urgence, mais demandera une réponse lors de la prochaine séance pour deux raisons. D'abord, c'est un peu prématuré, contrairement à ce que vous prétendez, ce n'est pas un licenciement de 85 personnes demain, mais un tout petit peu plus tard. Pour votre information, le Conseil communal et l'Etat ont des rapports fréquents avec les nouveaux acquéreurs de NagralD. Actuellement, la phase de consultation est terminée et la mise en place du plan social va commencer. Ce soir, il me sera difficile de vous en dire plus que ça, c'est pour ça que je vous dis que vraisemblablement d'ici un mois on aura une idée beaucoup plus précise de ce qu'il en est en tout état de cause, mais l'urgence est acceptée pour cette interpellation.

L'urgence est acceptée par 33 voix sans opposition.

Mme Sylvia Morel, Présidente : Comme vous le constatez, nous ne sommes pas arrivés au terme de nos rapports. C'était un petit peu à prévoir, il y en avait tellement.

Je vais discuter avec le Conseil communal des futurs rapports pour la séance du 30 juin, car on devra traiter ceux qui ne sont pas terminés aujourd'hui. S'il y avait de nombreux rapports à la prochaine séance, il faudrait peut-être envisager une séance de relevés, puisqu'on se retrouvera ensuite le 26 août seulement. Vous allez donc être très rapidement tenus au courant si le Conseil communal juge indispensable de prévoir une séance de relevés.

BROUHAHA

Il y a des désaccords entre eux, donc on va discuter et si jamais, on vous informera s'il y a une séance de relevés. On va faire en sorte que non.

Je vous remercie de votre participation et je lève la séance. Bonne fin de soirée.

Séance levée à 22h10

La présidente :
Sylvia Morel

La secrétaire :
Anne Monard

La secrétaire-rédactrice
ad interim :
Anaïs Brand